

SÉANCE DU 10 JUILLET 2009

CONVOCAATION

Le Conseil Municipal est convoqué en séance publique à l'Hôtel de Ville le Vendredi 10 JUILLET 2009 à 18h30, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ORDRE DU JOUR

Administration Générale, Travaux et Vie Associative

- ADHÉSION RÉSERVATION DE PLACES EN CRÈCHE INTER-ENTREPRISES
- LANCEMENT D'UNE PROCÉDURE DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC – PARKING FOCH
- RECLASSEMENT DE LA RD 1001 EN VOIES COMMUNALES EN TRAVERSÉE DE BEAUVAIS
- TABLEAU DES EFFECTIFS – AVANCEMENT DE GRADE
- AFFECTATION DES CRÉDITS INSCRITS AU BUDGET PRIMITIF 2009 6574 – SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS
- CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE PROGRAMMATION 2009 FONDS DE SOUTIEN AUX INITIATIVES LOCALES
- TRANSFORMATION DE LA SÉMOISE EN SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE D'AMÉNAGEMENT CESSIION D'ACTIONNÉS AU PROFIT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BEAUVAISIS

Culture, Francophonie, Patrimoine, Label Ville d'Art et d'Histoire

- CONVENTION AVEC LE DÉPARTEMENT DE L'OISE PUBLICATION « FERNAND WATTEUW – PHOTOGRAPHE 1913-2003 »
- ATTRIBUTION DE SUBVENTION COMPAGNIE LA YOLE – AIDE SUR PROJET

Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement

- PROJET DE RÉNOVATION URBAINE DU QUARTIER SAINT-JEAN ÉCHANGES FONCIERS
- CESSIION DÉLAISSE DOMAINE PUBLIC ALLÉE DE LA BORNE TROUÉE
- RÉTROCESSION VRD RUE DE L'HERMITAGE
- ACQUISITION IMMEUBLE 31 RUE DU GÉNÉRAL LECLERC

Éducation, NTIC, Affaires Périscolaires, Conseil Consultatif de la Jeunesse

- FRAIS DE SCOLARITÉ

Sécurité, Prévention de la Délinquance

- SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – ASSOCIATION PRÉVENTION ROUTIÈRE

Sport, Jeunesse

- BEAUVAIS XV RUGBY CLUB ORGANISATION DE LA SAISON SPORTIVE 2009–2010
- B.O.U.C. VOLLEY ORGANISATION DE LA SAISON SPORTIVE 2009–2010
- B.O.U.C. HANDBALL ORGANISATION DE LA SAISON SPORTIVE 2009–2010
- BEAUVAIS BASKET CLUB OISE ORGANISATION DE LA SAISON SPORTIVE 2009–2010
- ASSOCIATION SPORTIVE BEAUVAIS OISE ORGANISATION DE LA SAISON SPORTIVE 2009–2010
- DÉLÉGATION DONNÉE À MADAME LE MAIRE - COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES

VENDREDI 10 JUILLET 2009

Le vendredi 10 juillet 2009 à Dix Huit Heures Trente,

Le Conseil Municipal de la Ville de BEAUVAIS, dûment convoqué par Madame le Maire conformément aux dispositions de l'article L. 2121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances.

PRÉSIDENT : Mme Caroline CAYEUX

PRÉSENTS : Mme Caroline CAYEUX, M. Franck PIA, M. Jean-Luc BOURGEOIS, M. Eric MARDYLA (Présent à partir du dossier n°2), Mme Claire BEUIL, M. Sébastien CHENU, M. Jean-Marie JULLIEN, Mme Marie-Anne FIZET-GORIN, M. Armand BORGNE, Mme Claire LEROY, Mme Lucienne BERTIN, Mme Catherine THIEBLIN, M. Ali DJENADI, Mme Elisabeth LESURE, Mme Jacqueline MENOUBE, Mme Fatima ABLA, Mme Sylvie HOUSSIN, M. Thierry AURY, M. Richard HAUDOIRE (Représenté par M. LOCQUET au dossier n°1, présent à partir du dossier n°2), M. Serge ADAM, Mme Odette BLEIN, M. Xavier CNOCKAERT, Mme Corinne CORILLION, Mme Hélène DE NATTES, Mme Priscille DIKONGUE NYABEN (Présente à partir du dossier n°2), M. Jacques DORIDAM, M. François GAIRIN, M. José HIBERTY, Mme Farah JEDDI, M. Charles LOCQUET, M. Mamadou LY, M. Pierre MICHELINO, Mme Brigitte MOUALEK, Mme Francine PICARD (Représentée par Mme BERTIN à partir du

dossier n°14), M. Mehdi RAHOUI, Mme Anne ROUBI-GEFFROY, M. Philippe VIBERT, M. Thibaud VIGUIER, Mme Nicole WISSOTZKY

ABSENTS : Mme DIKONGUE NYABEN et M. MARDYLA absents au dossier n°1

POUVOIRS : M. Olivier TABOUREUX à M. Jean-Luc BOURGEOIS, M. Antonio DA CUNHA à M. Armand BORGNE, Mme Cécile LALOI à M. Sébastien CHENU, Mme Malika BOUBEKER à Mme Caroline CAYEUX, Mme Cécile CHAMORIN à Mme Hélène DE NATTES, Mme Béatrice PERNIER à M. José HIBERTY.

Date d'affichage	:	17/07/2009
Date de la convocation	:	03/07/2009
Nombre de présents	:	36 au dossier n°1 39 à partir du dossier n°2 38 à partir du dossier n°14
Nombre de votants	:	43 jusqu'au dossier n°1 45 à partir du dossier n°2

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est : Mademoiselle Hélène DE NATTES

Mme MOUALEK : Je voudrais savoir s'il serait possible, dans le cadre d'une discussion que l'on pourrait avoir autour de la régionalisation, que Monsieur BAVARD porte-parole du collectif puisse prendre la parole.

Mme LE MAIRE : Madame MOUALEK, j'avais l'intention d'informer le Conseil avant d'aborder le premier point de l'ordre du jour d'un courrier que m'a adressé Jean-Michel BAVARD pour le collectif Solidarité Migrants Oise. Je sais, et je le salue, que les membres du collectif sont présents ce soir pour manifester de façon pacifique leurs inquiétudes. Ils ont attiré mon attention sur la régionalisation de l'accueil des demandeurs d'asile et sur les délais qui peuvent s'écouler entre l'arrivée sur le territoire régional et la délivrance d'une autorisation provisoire de séjour. Le collectif avait souhaité, je le sais, prendre la parole pour parler de ce problème. Ça n'est pas dans l'usage d'un Conseil Municipal que des personnes extérieures au Conseil prennent la parole devant l'assemblée. J'ai donc proposé à Monsieur BAVARD que, vous-même Madame MOUALEK, vous fassiez le relais de ce collectif puisque vous êtes Conseillère Municipale. Je vous laisse donc la parole si vous le souhaitez.

Mme MOUALEK : Je prends donc la parole au nom de Monsieur BAVARD pour le collectif.

« Madame le Maire, Mesdames et Messieurs les élus.

Je vais tout d'abord vous remercier de l'attention que vous portez à ce douloureux dossier. Je vais aussi, et en préalable, être sans ambiguïté. Les personnes concernées dont je vais vous exposer brièvement la situation, relèvent normalement de la responsabilité de l'Etat. Cependant, dès lors qu'elles se retrouvent livrées à elles-mêmes abandonnées et donc en danger dans la ville, nous croyons légitime de solliciter votre intervention auprès de Monsieur le Préfet de l'Oise afin qu'il remplisse ses missions sous manquement. Au-delà des prérogatives des uns et des autres, la République est l'affaire de tous, et tous nous sommes comptables de son bon fonctionnement. Aussi nous vous demandons en ces circonstances graves, d'adopter la même attitude de refus de l'indifférence qui est depuis toujours celle de notre collectif. La régionalisation de l'accueil des demandeurs d'asiles sur la ville de Beauvais, effectif depuis un an maintenant et par seul souci d'optimiser leur fichage, a des conséquences dramatiques pour ces personnes. Nous vous avons d'ailleurs, Madame le Maire, immédiatement alerté sur ce

point. Outre une diminution des moyens d'accueil qui ont été supprimés dans une ville comme Amiens, n'ont pas été recréés à Beauvais. Il peut s'écouler plusieurs semaines, voire plusieurs mois entre le premier rendez-vous en préfecture de l'Oise où les personnes se déclarent demandeuses d'asile et le second où leur sera délivrée une autorisation provisoire de séjour (A.P.S) indispensable à leur prise en charge du point de vue du logement en particulier et cela sans qu'aucune raison sérieuse ne puisse le justifier. En l'attente, ces personnes sont donc en désobéissance et condamnées à survivre et dormir dans nos rues. Quelques exemples qui sont loin d'être des cas isolés :

- Alida, jeune femme de 32 ans, venue du Congo Brazzaville, arrivée à Beauvais le 8 juin, devra attendre le 17 juillet pour être hébergée.

- Julius, jeune homme arrivé du Cameroun au 22 juin, n'aura un prochain rendez-vous en préfecture que le 22 juillet.

- Anne-Marie et Marie-Thérèse jeunes femmes en provenance de la République Démocratique du Congo et arrivées à Beauvais aux alentours du 20 juin, attendent leur prochain rendez-vous en préfecture fixé au 22 juillet.

Pour ces femmes et ces hommes qui arrivent déjà en France très éprouvés du fait de persécutions qui les ont contraints à fuir (emprisonnement, torture, perte de leurs proches, déracinement) les conséquences sont terribles : abatement total, hospitalisation après être tombé malade, insécurité très grave et plus encore pour les femmes. Elles sont évidemment importunées et victimes de chantage. Il y a deux ans, l'une d'entre elles avait échappé de peu à une agression sexuelle, et chaque nuit nous craignons que cela se reproduise. Impossibilité aussi de constituer correctement leur demande d'asile pourtant déterminant pour leur avenir. C'est ainsi une autre façon d'alimenter la machine à fabriquer des sans-papiers. A de très nombreuses reprises, nous avons alerté M. le Préfet et sans même obtenir la moindre réponse à nos courriers. Certes, il nous a reçus en audience ce mercredi dernier mais sans nous apporter aucun élément concret susceptible de mettre un terme à cette situation indigne. Pire même, il a à plusieurs reprises quasi nié que des personnes soient à la rue. Attitude stupéfiante puisque ces personnes sont connues des services de la préfecture, prennent chaque jour et vainement contact avec le 115 et se trouvaient ce jour-là à nos côtés devant la préfecture ; tout comme elles se trouvent aujourd'hui dans cette salle et sont prêtes d'ailleurs à vous décrire leur dénuement et leur détresse. Bref, Beauvais est ainsi peu à peu sur le point de se transformer en mini Sangatte. Ajoutons encore qu'il s'agit là d'exiger le respect du droit fondamental qu'est le droit d'asile que notre République se devrait normalement de respecter pleinement puisqu'elle est signataire de la Convention de Genève. Ce respect ne peut-être formel, sur le papier, d'apparence, en abandonnant de fait les demandeurs d'asile. Ce serait alors la parole de la République qui serait bafouée et dévalorisée. Voici pourquoi nous avons voulu que le mur du silence se brise et avons espoir qu'en unissant nos interventions, il nous sera possible d'obtenir de M. le Préfet de l'Oise qu'il mette immédiatement un terme à cette situation qui bafoue le droit à la dignité des personnes, est indigne de notre République et trouble l'ordre public. Madame le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, dès à présent je vous remercie pour votre attention et vos efforts et me tiens à votre entier service pour vous apporter toute précision complémentaire. » Jean-Michel BAVARD

Mme LE MAIRE : Merci Madame MOUALEK. Sachez, et je réponds d'ailleurs au nom de l'équipe municipale, que nous sommes en effet nous aussi fortement sensibilisés au problème douloureux que vivent les uns et les autres en arrivant dans un pays qu'ils ne connaissent pas, en étant quelque fois contraints de quitter le leur et, en tout cas, souvent contraints d'abandonner leur famille. J'étais intervenue pour que vous soyez reçus par le Préfet de l'Oise et je tiens à vous dire que je suivrai de près ces dossiers pour que ces personnes trouvent à Beauvais l'accueil qui leur est dû.

Mme MOUALEK : Excusez-moi.

Mme LE MAIRE : Oui Madame MOUALEK ?

Mme MOUALEK : J'avais juste fait personnellement une petite intervention. Est-ce que je peux... ?

Mme LE MAIRE : Je vous redonne la parole.

Mme MOUALEK : Depuis mercredi, j'ai pu être reçue par Monsieur le Préfet avec d'autres militants du collectif. Je me suis efforcée de recueillir les renseignements exacts relatifs au nombre de personnes qui sont à la rue et qui ont fait le 115. Ce sont principalement des femmes à qui on a répondu qu'il n'y avait pas de place, le « dispositif femme » étant saturé. Je vais donc faire parvenir ces éléments à Monsieur le Préfet qui voulait des éléments concrets. Elles ont effectivement dormi sur le trottoir en face de la boutique Solidarité avant d'être prises en charge par des membres du collectif, ce qui ne peut se faire que de manière exceptionnelle et sur une courte durée. C'est de l'humanitaire, cela ne doit pas remplacer une réelle prise en charge. La régionalisation a des conséquences très lourdes parce que l'on demande essentiellement au département de l'Oise, et qui plus est à Beauvais, de s'occuper de l'accompagnement d'une grande partie des demandeurs d'asile. Ce n'est pas possible, et c'est en cela qu'il nous faut être entendus. En effet, depuis la mise en place de la régionalisation, de juin à décembre 2008, au niveau accueil par département des demandeurs d'asile, il y a eu 8 accueils dans l'Aisne, 50 dans la Somme et 262 dans l'Oise. Donc il nous faut éviter au maximum d'ajouter de la souffrance et de l'incompréhension à ces personnes qui ont tout quitté. Je voulais terminer par deux phrases, l'une de Pablo Neruda qui dit « L'exil est un rond, un cercle, un anneau, tes pieds en font le tour. » Et une d'un poète irakien qui correspond tout à fait à la situation : « Le réel exil commence lorsque le présent est confisqué, quand on est condamné à rêver le temps d'avant et à attendre l'avenir. » Ne les condamnons pas à attendre à Beauvais.

Mme LE MAIRE : Merci Madame. Sachez en tout cas qu'au nom de la Mairie de Beauvais nous ferons le maximum pour que ces personnes reçoivent un accueil décent ; et que la ville de Beauvais ne se désengagera pas dans la limite de ses compétences et de ses possibilités. Vous pouvez me croire.

M. AURY : Madame le Maire, suite à votre réponse, et j'ai entendu ce que vous venez d'indiquer sur l'interpellation et le soutien sur telle ou telle situation. Je souhaiterais savoir, puis-je s'agit là des conséquences d'une décision gouvernementale ; ce n'est pas une situation propre à Beauvais ou à la région Picardie, quelles sont les interpellations que vous envisagez pour que soient remises en cause ces mesures qui aboutissent à ces situations dramatiques et pour que soient renforcés par l'Etat les moyens d'accueils, toutes mesures qui lui incombent d'abord. Je crois savoir que vous avez des responsabilités politiques importantes dans la formation politique majoritaire dans ce pays. Je souhaiterais donc connaître quelles sont les interpellations que vous allez faire en ce sens à partir de cette situation concrète à laquelle nous sommes confrontés dans notre ville.

Mme LE MAIRE : Monsieur AURY, les interpellations que je ferai, et encore ce seront des interventions, je préfère cette expression si vous le permettez. C'est un peu plus respectueux des gens qui sont aux hautes responsabilités. Elles seront faites en temps et en heure et je voudrais que ce problème qui est avant toute chose beauvaisien ne devienne pas un sujet de polémique nationale. Je crois qu'aujourd'hui Madame MOUALEK s'est exprimée avec son cœur, j'ai répondu avec le mien, Monsieur AURY, et je ferai le maximum pour qu'aucune situation de désespérance ne se passe à Beauvais. C'est une question à la fois d'honneur d'un élu et c'est à la fois la responsabilité vis-à-vis de ces personnes qui sont dans des situations aussi fragiles.

M. AURY : Si je peux me permettre, Madame le Maire, il ne s'agit justement pas d'un problème beauvaisien. Il a des conséquences tout à fait concrètes à Beauvais mais il s'agit bien des conséquences d'une politique nationale qui trouve des conséquences à Beauvais et, vous avez eu raison de le dire, des conséquences humaines dramatiques. Je pense qu'il ne faut pas dissocier les deux choses. Je pense que si nous ne nous bornons qu'à simplement essayer de réparer au mieux

quelques conséquences d'une politique qui est néfaste, on continuera d'avoir l'aggravation de ces situations. Je pense donc qu'il faut s'attaquer à la racine de ces problèmes et remettre en cause ces choix qui ne sont pas bons au niveau gouvernemental, comme on le voit par ces cas humains qui ont été cités. Et puisque, je le répète, vous êtes responsable régional de l'UMP, je pense que vous avez des moyens importants pour intervenir dans ce sens justement à partir d'une situation vécue à Beauvais.

Mme LE MAIRE : Monsieur AURY, vous me faites beaucoup d'honneur dans les responsabilités que vous m'attribuez. Je suis simplement un maire, engagé certes, mais un maire. Mes responsabilités sont municipales et je pense que ce dossier sera traité en fonction des moyens de la ville de Beauvais avec les interrogations devant ces problèmes douloureux qu'il est normal que toute personne avec quelques responsabilités se pose. Mais je pense que nous ne sommes pas à une tribune de l'Assemblée Nationale et que nous allons reprendre le cours de notre Conseil Municipal si vous le voulez bien. Et d'ailleurs avant de le reprendre permettez-moi de rallonger cette introduction. Je voudrais vous lire un communiqué de presse qui a été réalisé collectivement par la ville de Beauvais, l'OPAC de l'Oise et certaines associations du quartier Saint Jean, faisant part de notre indignation après la vandalisation des fresques mobiles réalisées sur le quartier Saint Jean que mon collègue Franck PIA a inaugurées hier et qui se sont retrouvées vandalisées cette nuit. Quatorze femmes, mes chers collègues, du quartier Saint Jean qui rencontraient des difficultés ont bénéficié d'une action de formation entrant dans le dispositif « Label actif. » Cette formation qui repose sur un partenariat actif entre la ville de Beauvais, l'OPAC de l'Oise, Batiform, l'AFPA, la MEF du Grand Beauvaisis, le Conseil Régional de Picardie dans le cadre d'un chantier label actif et l'Etat, par le biais de l'AXE, a allié le travail sur un sujet professionnel et sur un sujet artistique. Ce projet artistique a permis à ces femmes de réaliser des bâches décorées – on peut les appeler aussi fresques mobiles – destinées à habiller les travaux des immeubles D et E réhabilités dans le cadre du projet de rénovation urbaine du quartier. Inaugurées hier en fin d'après-midi comme je le disais, ces fresques ont été lâchement vandalisées cette nuit. C'est donc avec stupeur que la ville de Beauvais, l'OPAC, Batiform et leurs différents partenaires ainsi que les associations telles que Destins de Femmes, Benkadi, l'Union des Berbères du Beauvaisis, le Club de l'amitié, la Batoude, FACE, l'IFEP, l'ASCAO et Au-devant de la Scène ont appris les faits. Tous ensemble, nous condamnons ces actes de vandalisme et tenons à manifester collectivement notre indignation. Je tiens à préciser que la ville et l'OPAC de l'Oise veulent indiquer que ces faits ne remettent nullement en cause la confiance qu'ils accordent aux habitants du quartier Saint Jean ; ce quartier comptant heureusement plus de gens de valeurs que de gens mal attentionnés. Ils restent plus que jamais déterminés à œuvrer dans le cadre du projet de rénovation urbaine pour le bien être des habitants de ce quartier. Enfin l'organisme de formation Batiform a porté plainte pour ces dégradations. Voilà, mes chers collègues, l'information que je voulais vous donner avant de passer au premier point de l'ordre du jour.

ADHÉSION RÉSERVATION DE PLACES EN CRÈCHE INTER-ENTREPRISES

MADAME BEUIL, MAIRE ADJOINT

La CCMO créée une crèche inter-entreprises de 38 berceaux sur le Parc d'Activités Economiques du Haut Villé.

Le projet de la CCMO d'une création de crèche inter-entreprises sur le Parc d'Activités Economiques du Haut Villé, s'inscrit dans la complémentarité de l'offre existant à Beauvais et a vocation à rayonner sur un territoire plus large. Il permettra à la population des communes voisines et aux salariés des entreprises une conciliation vie familiale et vie professionnelle plus aisée.

L'Association loi 1901 « Une Souris Verte CCMO Beauvais » sera créée pour gérer la structure, animer le multi accueil, et recruter le personnel, elle bénéficiera, dans cet objectif, des apports techniques et des prestations de la SARL « Des Étoiles pleins les Yeux », membre de droit. Elle recueillera les avis des autorités compétentes pour la mise en place de son activité et signera avec la CAF un contrat de prestation de service unique et le contrat enfance jeunesse.

La CCMO et les membres fondateurs de l'Association seront membres de droit du Conseil d'Administration, la ville remplira cette qualité. A ce titre, la ville versera un droit d'adhésion annuel de 200€ quel que soit le nombre de places retenues. L'option de la ville porte sur une place pour les enfants de ses salariés.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'acter l'entrée de la ville en qualité de membre fondateur et donc membre de droit de l'association « Une Souris Verte CCMO Beauvais »,
- d'autoriser le versement de l'adhésion de 200 euros, prélevé sur les crédits prévus au Budget Principal,
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires relatives à ce dossier.

La Commission « Administration Générale, Travaux et Vie Associative », réunie le 25/06/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

LANÇEMENT D'UNE PROCÉDURE DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC PARKING FOCH

MADAME CAROLINE CAYEUX, MAIRE

Par délibération en date du 19 décembre 2008, le Conseil Municipal a pris acte du projet d'aménagement de la place Foch et de ses abords comprenant la création d'un parking souterrain de 700 places sur 4 niveaux.

Cet ouvrage permettrait d'absorber une grande partie du stationnement de surface du secteur de la Cathédrale et de la place Jeanne Hachette qui pourraient ainsi être rendus aux circulations des piétons et aux animations et décongestionner également le boulevard Amyot d'Inville, tout en conservant un potentiel de stationnement pour les visiteurs du cœur historique.

Compte tenu de la complexité de l'opération, la Ville de Beauvais, après consultation, a fait appel à l'assistance d'un cabinet spécialisé pour le choix du type de convention. Celui-ci, après analyse des différents modes de gestion usuellement pratiqués, préconise une Délégation de Service Public sous forme de concession (rapport de présentation ci joint).

Conformément aux dispositions de l'article L 1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil

Municipal doit se prononcer sur le principe même de déléguer la construction et l'exploitation du parking souterrain.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux, réunie le 23 juin 2009, a émis un avis favorable. Le Comité Technique Paritaire, réuni le 7 juillet 2009, s'est prononcé favorablement sur le principe de la Délégation de Service Public.

De manière à assurer une mise en service pour début 2012, il convient dès maintenant de lancer la procédure de délégation de service public afin de retenir le futur concessionnaire, conformément aux dispositions légales énoncées par la loi Sapin 93-122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques.

Conformément à l'article L 1411-5 du CGCT, le Conseil Municipal désigne en son sein une commission chargée de l'ouverture des plis contenant les offres des candidats susceptibles d'être retenus comme délégataire du service public.

Cette commission est composée du Maire ou de son représentant, de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Le Comptable de la collectivité et un représentant de la Direction de la Concurrence siègent également à la Commission avec voix consultative.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le principe de procédure de la délégation de service public sous forme de concession avec compensation forfaitaire pour la construction et l'exploitation d'un parking sur la Place Foch;
- d'autoriser Madame le Maire ou le Premier Adjoint à recourir à la procédure de Délégation de Service Public conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- d'élire les représentants de la Commission chargée de l'ouverture des plis contenant les offres des candidats susceptibles d'être retenus comme délégataire du service public.

La Commission « Administration Générale, Travaux et Vie Associative », réunie le 25/06/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 9 refus de vote, décide d'adopter le rapport ci-dessus. Le Conseil Municipal a désigné à l'unanimité, en qualité de titulaires, Madame WIS-SOTZKY, Messieurs AURY, BOURGEOIS, LOCQUET, MICHELINO, et en qualité de suppléants Mesdames BLEIN, THIEBLIN, BERTIN, Messieurs HIBERTY, VIGUIER, au sein de la Commission de Délégation de Service Public du parking Place Foch.

En annexe, le rapport de présentation.

Mme LE MAIRE : Le dossier numéro deux concerne le lancement d'une procédure de délégation de service public pour le parking Foch. Il vous est proposé d'approuver le principe de la procédure de la délégation de service public sous forme de concession avec compensation forfaitaire pour la construction et l'exploitation d'un parking sous la place Foch, d'autoriser le Maire ou le premier adjoint à recourir à la procédure de délégation de service public conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et puis d'élire les représentants de la commission chargés de l'ouverture des plis contenant les offres des candidats susceptibles d'être retenus comme délégataires du service public. Il faudra désigner cinq candidats titulaires et cinq candidats suppléants. Je propose un siège à l'opposition en tant que titulaire et un siège pour un suppléant.

M. AURY : Madame le Maire. Vous demandez d'approuver le principe de procédure de la délégation de service public sous forme de concession avec compensation forfaitaire pour la construction et l'exploitation d'un parking sur la place Foch. Mais évidemment avant d'aborder le mode de gestion et de réalisation de ce parking souterrain, il nous faut, c'est contenu de fait dans la délibération, nous prononcer sur le principe même de la réalisation de ce parking de 700 places et à cet endroit. Certes nous avons eu un échange à ce propos en décembre 2008 comme vous le rappelez ; mais il n'avait donné lieu à aucune délibération à ce sujet contrairement à ce qui est dit ici, puisqu'il n'y avait pas eu de vote. Je ne manquerai donc pas de renouveler les questions que nous posions alors. Pourquoi acter un projet aussi important de parking souterrain à cet endroit avant même l'adoption du Plan de Déplacement Urbain ? Je rappelle que ce Plan de Déplacement Urbain, qui s'impose dans les villes et les agglomérations de notre taille, doit élaborer à l'échelle de l'agglomération un plan cohérent de déplacement, de mode de déplacement, de transport et donc aussi de stationnement. Certes, ce plan de déplacement urbain est un peu le serpent de mer depuis votre arrivée en 2001 où vous avez mis en sommeil celui élaboré par la municipalité précédente. Mais la presse de ce matin nous dit qu'il pourrait voir le jour en 2010 au terme de la procédure de concertation d'élaboration publique. 2010 c'est-à-dire dans quelques mois, dans l'année qui vient. Le même article de presse qui cite le chargé de mission qui commence à travailler sur ce projet de Plan de Déplacement Urbain nous dit que l'objet de ce Plan de Déplacement Urbain à venir devra être d'inverser la tendance au « tout voiture » et de développer les autres modes de déplacements alternatifs à la voiture. Si tel est le cas, et je pense qu'on s'en réjouirait, n'y a-t-il pas une contradiction à réaliser dans l'hyper centre un parking de 700 places en remplacement – là je me reporte au texte que vous aviez donné en 2008 et aux chiffres évoqués alors – de 420 places actuelles de surface. Vous disiez 210 sur l'actuelle place Foch ; 70 sur la place Jeanne Hachette, places que vous souhaitez supprimer pour y faire d'autres aménagements ; 40 dans le secteur de la cathédrale et une centaine le long du boulevard Amyot d'Inville. Donc à la place des 420 places actuelles gratuites de surface, vous proposez ce parking souterrain de 700 places. C'est-à-dire 280 places supplémentaires dans l'hyper centre. C'est-à-dire, de fait, une véritable incitation à utiliser sa voiture pour venir jusque dans l'hyper centre-ville. Donc, si nous actons ce soir la réalisation de ce parking de 700 places dans l'hyper centre, est-ce que ça ne veut pas dire, avant même le débat public puis des préconisations futures du Plan de Déplacement Urbain, que nous actons d'ores et déjà ce choix d'inciter davantage de voitures à venir dans l'hyper centre ? En tout état de cause, si cette délibération était adoptée, elle acterait avec des conséquences lourdes des choix qui devraient normalement être faits dans le cadre du Projet de Déplacement Urbain. D'autant que nous avons déjà souligné en décembre 2008 ce qui apparaissait comme une certaine incohérence entre ce que vous avez parfois indiqué dans vos propos, à savoir la diminution voire la suppression complète de la circulation devant la cathédrale ; et

le fait que l'entrée de ce parking – je me reporte aussi au texte que vous nous aviez donné en décembre 2008 – se ferait par la rue Philippe de Beaumanoir et l'une des sorties par la rue Jean Vast. C'est-à-dire des rues qui ramènent directement au pied de la cathédrale. Au passage, je me souviens par exemple, et pour prendre une ville qui n'est pas très éloignée, qu'il y a déjà pas mal d'années la ville d'Amiens a au contraire décidé de supprimer toute circulation dans la proximité immédiate de la cathédrale en considérant les problèmes de pollution importante et de détérioration de la pierre qui sont induites par la pollution automobile. C'est vraiment le premier grand questionnement que l'on peut avoir sur le fait de nous soumettre aujourd'hui, quelques mois à peine avant le projet de PDU, ce projet très important de parking souterrain. Du coup vient un autre questionnement. Cette précipitation à réaliser un projet qui, de mémoire, n'était pas dans votre programme, n'est-elle pas liée à la réalisation d'un autre projet qui n'était pas non plus dans votre programme, celui de Foruminvest place du Jeu de Paume ? En effet, il semble que ce parking souterrain Foch soit sorti du chapeau comme une sorte de réponse à l'inquiétude des commerçants du centre-ville sur le projet de Foruminvest alors que vous envisagez de supprimer 550 places de parking gratuit place du Jeu de Paume comme cela est rappelé dans la délibération. Cette interrogation ne fait que renforcer notre sentiment d'une privatisation rampante de l'espace public beauvaisien puisqu'après les préconisations et même les sortes d'injonctions d'aménagement urbain qu'a édictées Foruminvest pour la réussite de son projet, nous voyons là un autre projet d'importance venir sur la table comme une sorte de ricochet du projet Foruminvest. J'en viens à un autre point de nos réserves sur cette délibération : la question de la gestion du parking souterrain. Certes vous procédez à une comparaison, que j'appellerai un peu philosophique, des différents modes de gestion. Et je vous avouerai qu'elle nous semble un peu pipée, cette comparaison, puisqu'on y édicte un peu dogmatiquement le fait que par principe la régie directe n'est pas très bonne. Je cite « [...] Régie directe : ce mode de gestion s'avère difficilement compatible avec l'exécution au service public industriel et commerciaux [...] » On ne sait pas pourquoi exactement mais on nous le dit ici. De la même manière, vous nous indiquez un peu plus loin à la page 15 que « [...] la gestion directe entraînerait la nécessité d'une réorganisation des services techniques de la ville de Beauvais, laquelle ne dispose pas des moyens humains et matériels et de l'expérience nécessaire pour gérer un parc de stationnement souterrain [...] » Certes mais je crois qu'en régie directe, nous gérons de manière satisfaisante, à ma connaissance, la restauration scolaire ou la station d'épuration, pour prendre des domaines évidemment très différents d'un parking souterrain. Je ne crois pas que la responsabilité d'apporter sur la table chaque jour à 3 000 ou 4 000 enfants un repas à la même heure et sans aucun problème de microbes ou d'infections quelconques, ça ne soit pas une aussi lourde responsabilité et une question technique très complexe à gérer. Pourtant nous y arrivons, j'ai un peu de mal à penser que nous serions par contre parfaitement incapables de gérer directement quelques étages d'un parking souterrain. Evidemment c'est un métier, c'est une technique mais, de la même manière que la société à laquelle vous voulez concéder la réalisation et la gestion de cet équipement recrutera des techniciens, une communauté peut aussi comme elle le fait sur d'autres domaines recruter des techniciens. Vous nous amenez donc avec cette comparaison qui nous semble un peu pipée au seul mode qui nous est présenté comme intéressant, d'ailleurs un peu quand même de manière forcée. La concession nous est présentée ici comme le seul mode de gestion qui n'a que des avantages. La case inconvénients reste tout à fait vide, blanche. Vous avouerez que c'est un petit peu forcer sur la note. Alors vous nous proposez en effet une concession dont vous nous dites qu'elle serait – si j'en juge ici par ce qui est annoncé – pour une durée de trente ans. Effectivement, il s'agit bel et bien d'une privatisation de la réalisation et de la gestion d'un équipement important de la ville

pour une durée de trente ans, c'est-à-dire pas une petite durée. On avait des durées de douze ans et de quinze ans et on trouvait que c'était déjà long pour l'eau, là on double la mise, c'est trente ans. Et alors, je remarque à ce sujet, que dans les éléments que vous nous donnez pour faire notre choix ; si vous faites une comparaison que j'ai appelée « philosophique » des modes de gestion, par contre vous ne nous donnez aucun élément chiffré sur l'économie d'un tel projet. Quel est le coût de réalisation de ce projet ? Quelles sont les conditions économiques estimées de son exploitation avec les dépenses et les recettes ? Parce qu'il me semble que ce sont des éléments qui nous sont indispensables en tant qu'assemblée délibérante pour pouvoir prendre une décision. On a besoin de savoir les conditions économiques d'un tel projet. Là, il n'y a strictement rien et, puisque j'ai cité à plusieurs reprises la délibération ou plutôt le texte de décembre 2008, il n'y avait aucun élément non plus à ce propos. Il serait donc souhaitable que vous puissiez apporter des éléments de ce point de vue. Enfin, dernier élément et dernières interrogations sur la réalisation même d'un parking souterrain sur quatre niveaux aussi prêt de la cathédrale. Je me souviens des nombreuses hypothèses évoquées après la construction du parking Clémenceau qui est derrière l'hôtel de ville ; sur les conséquences de la construction de ce parking à l'époque et sur la stabilité même de la cathédrale. Ce sont des hypothèses sérieuses qui avaient été évoquées. Comment aujourd'hui, sur la réalisation d'un parking encore plus proche de la cathédrale et encore plus profond alors même qu'on se situe au niveau le plus bas de la vallée, ne pourrait-on pas se poser les mêmes questions à propos de la réalisation de ce projet ? Et j'anticipe déjà certaines réponses puisque nous avons déjà soulevé la question pour la réalisation du parking souterrain de Foruminvest dont je note d'ailleurs qu'il a été réduit dans la dernière version que vous avez donnée. La réponse qui nous a été faite c'est de dire qu'on maîtrise fort bien la technique de cuvelage du parking et donc il n'y aura pas d'eau qui rentrera à l'intérieur. Ça, c'est un aspect. Mais l'autre aspect est sur la perturbation des rivières souterraines, de la nappe phréatique et de leurs conséquences sur les fondations de la cathédrale puisque chacun sait qu'elle repose notamment sur des troncs, des piles et des pieux qui ont été mis à dans les marécages à l'époque pour assurer la solidité des fondations de la cathédrale. Toute perturbation de la nappe phréatique a des conséquences sur les fondations même de la cathédrale. Voilà donc, les quelques questionnements d'importance que nous avons à propos de cette délibération.

Mme LE MAIRE : Avant de donner la parole à Jean-Luc BOURGEOIS, je voudrais simplement vous rappeler Monsieur AURY que vous avez dû parcourir notre programme un peu rapidement parce qu'à la page 5 il est annoncé la construction d'un grand parking de centre-ville. D'autre part le Conseil de l'Avenir...

M. AURY : Est-ce que je peux me permettre simplement, en rebond, dire « un parking en centre-ville » c'est une définition beaucoup plus large. Par exemple, puisque nous-mêmes avons imaginé d'avoir un parking qui se situait au niveau du Franc Marché sur cette zone-là, qui n'est pas du tout située de la même manière par rapport à la nappe phréatique ni par rapport à l'hyper centre-ville. Je referme la parenthèse. Centre-ville c'est assez vaste malgré tout.

Mme LE MAIRE : Ecoutez, on ne va pas faire de la sémantique mais regardez la page 5. D'autre part le Conseil de l'Avenir, que vous avez approfondi autant que nous, nous recommandait également. Et puis il ne faut quand même pas oublier qu'un certain nombre d'études ont été faites. Je pense que Madame HOUSSIN vous devez vous souvenir de l'émoi qui vous avait saisi quand nous avons imaginé pouvoir le faire derrière le théâtre. Vos riverains et vous-mêmes aviez été assez sollicités pour réagir très rapidement parce que vous aviez pensé que ça allait vous cacher la vue. Bref, il y a différents projets qui avaient une cour...

Mme HOUSSIN : (inaudible) Je n'ai jamais haussé le ton là-dessus. Je ne sais même pas de quoi vous parlez. Je suis bien heureuse d'avoir (inaudible)

Mme LE MAIRE : Écoutez, nous n'allons pas nous disputer là-dessus ce soir mais j'ai le souvenir d'avoir été interpellée « Vous allez faire un parking derrière le théâtre, ça va être difficile. » D'autre part vous me demandez des prix, le coût. C'est justement l'objet de cette délibération. C'est de pouvoir lancer la consultation et nous verrons à ce moment-là, à l'issue de cette consultation, les offres qui seront faites et quelles seront les meilleures. Alors sur le mode de gestion, je suis assez surprise. Parce que vous étiez, au fond, Monsieur AURY avec Madame HOUSSIN, dans une équipe précédente où Monsieur AMSALLEM... Attendez, je peux parler ? Après vous répondrez. Mon prédécesseur, Monsieur AMSALLEM, avait l'air d'être quelqu'un d'assez concret et pragmatique, il n'avait pas géré en régie le parking Clémenceau. D'autres choses n'avaient pas été faites en régie. L'Elispace, par exemple, a même été confiée à un privé. Alors je suis un peu étonnée ce soir de cette réaction de votre part. Je pense qu'il y a dans chaque situation la bonne, la moins bonne décision qui a été prise. Nous vous faisons une proposition ce soir d'une certaine façon. Nous avons pensé que la procédure de délégation de service public sous forme de concession avec la compensation forfaitaire pouvait être une bonne solution ; mais je vais donner la parole à Jean-Luc BOURGEOIS qui va compléter mes propos.

M. BOURGEOIS : Madame le Maire, merci. Tout d'abord sur le document de campagne qui est très clair, sur la page que vous avez citée Madame le Maire, il est textuellement marqué « créer un parking de 500 places en cœur de ville. » Quand on dit en cœur de ville, ça ne veut pas dire au Franc Marché ou quelque chose comme ça, c'est quelque chose de bien précis. Je voulais donc apporter cette précision. Je voudrais surtout répondre sur le problème du Plan de Déplacement Urbain qui a l'air d'avoir été un cheval de bataille de la précédente municipalité. C'était un très bon document, nous le savons très bien. C'était les TUR qui avaient fait cette étude-là. Ce n'était pas obligatoire à l'époque et ça ne l'est pas plus aujourd'hui pour une collectivité comme la nôtre. Je voudrais répondre sur la pertinence de vos arguments mon cher collègue. D'abord le Plan de Déplacement Urbain, ce n'est pas la ville de Beauvais comme vous semblez simplement le dire, il s'agit de la communauté d'agglomération. Il y a donc toute une problématique excessivement complète qui est à prendre en compte. En réalité, la presse en a déjà un peu parlé, plus ou moins justement parce qu'il n'y a pas eu encore de conférence de presse sur le sujet, des tenants et des aboutissements. En réalité la durée de l'étude que l'on veut excessivement sérieuse s'étalera au moins sur deux ans. Peut-on attendre aujourd'hui deux ans pour donner un peu plus de stationnement ? Surtout que des modifications profondes vont réaffecter la circulation en surface. Si nous voulons faire ce parking souterrain de 700 places, c'est qu'on veut libérer la place Jeanne Hachette d'une grande partie de ses véhicules et que l'on veut la place Foch d'un stationnement pour le moins inesthétique pour y faire un parc arboré. En réalité, je crois qu'il y a des objectifs bien précis. Il faut donc remettre les choses à leur place. Il s'agit simplement d'un parking, c'est un tout petit maillon d'un Plan de Déplacement Urbain en un lieu tout à fait particulier et un besoin qui s'exerce depuis très longtemps. Besoin que vous n'avez pas toujours satisfait comme il aurait fallu pour diverses raisons sur lesquelles on ne va pas revenir. Vous nous parlez de la nappe phréatique, vous semblez être aujourd'hui ingénieur hydrogéologue, etc. Il n'a jamais été prouvé par une étude sérieuse que le creusement du parking Clémenceau avait affecté la stabilité de la cathédrale. Tout ça ce sont des choses que l'on peut amener dans le cadre d'une vue...

(Interruption enregistrement)

Je vous dirai quand même quelque chose, parce que je l'ai vécue cette période-là. Place des Halles à un certain moment

ou place Jeanne Hachette, il y avait un bâtiment important qui s'appelait le garage Renault. On aurait peut-être pu l'acheter à l'époque, faire une préemption là-dessus. Vous auriez eu un parking en ouvrage et, aux dires de beaucoup de Beauvaisiens, de toutes tendances bien entendu, ça a vraiment été une occasion manquée. Aujourd'hui bien évidemment nous ne pouvons pas la récupérer, ça aurait été une excellente solution. D'autre part, du point de vue de l'irrigation des villes, ne me faites pas croire que les centres urbains dans le futur ne pourront plus accueillir aucune voiture. Ce n'est pas la réalité. Il faut continuer à proposer une offre de stationnement qui soit non négligeable même dans les cœurs de ville. A cet endroit-là, qui était sans doute le plus facile techniquement parce que ça causera le moins de perturbation, je crois qu'il est tout à fait légitime de satisfaire à ce besoin ; ne serait-ce que sur le point de vue commercial qui est évident mais aussi du point de vue touristique. Il y a quand même un ensemble architectural qui a été mis en valeur, avec certaines options, on ne fait pas le même parvis dans toutes les villes de France, ce n'est pas la même taille. Le choix par l'architecte des monuments historiques qui est de laisser une irrigation passant devant cette cathédrale, mais il faut aussi pouvoir accueillir les voitures des touristes. Je prends l'exemple d'Arras. A Arras, vous avez plein de parkings de centre-ville. En réalité, c'est fait pour valoriser la ville et c'est devenu souterrain. Sur cette belle place d'arme vous ne voyez plus de véhicule, ils sont passés en dessous pour le bonheur de tout le monde. Je réponds simplement là sur votre option parking. Quant au reste, n'hypothéquez pas notre futur Plan de Déplacement Urbain. Il y aura évidemment des solutions que nous serons amenés à discuter ensemble puisque des groupes de travail sont prévus etc. Ça va démarrer dès le dernier trimestre de l'année. Il y aura certainement des solutions avec des parkings relais, des navettes, etc. Ne nous faites pas dire ce qui n'est pas crédible. C'est-à-dire qu'en réalité on livre comme il y a trente ans la ville de Beauvais au plein voiture. On a un besoin supplémentaire mais en réalité surtout un besoin de compensation et légèrement d'accroissement, ce que vous avez dit sur le nombre de place est juste : 420 qui deviendraient 700. Je crois qu'on peut admettre ce chiffre parce qu'il y a un déficit important à l'heure actuelle. Mais ces 420 places, il faut dire aussi qu'elles sont payantes et nous savons très bien que le parking en surface quand on met une pièce dans le distributeur est aussi cher que le parking souterrain. Faux arguments mon cher collègue. Je crois que c'est là dessus éventuellement que j'avais surtout à répondre, Madame le Maire vous a répondu sur les autres arguments. Ne parlez pas non plus d'une privatisation rampante de la ville, tout ça ce sont de beaux effets de manche. Ça fait bien dans une assemblée mais ce n'est pas crédible parce qu'au niveau des parkings, vous le savez très bien ou vous ne le savez pas et ça ne vous plaît pas, je n'en sais rien, toutes les villes de France, c'est la concession sur 20 à 30 ans qui est choisie. Regardez les parkings de la ville de Lyon c'est comme ça. Je crois qu'en réalité c'est une solution pragmatique, alors ne faites pas comme beaucoup de gens de votre groupe. C'est-à-dire quand vous êtes aux affaires, là, on a une attitude qui est pragmatique et axée sur la réalité et qui fait souvent une bonne gestion de la ville. Et puis quand on n'est pas aux affaires, on a un tout autre discours, une posture qui vous a mené finalement là où ça vous a mené.

Mme HOUSSIN : Très tranquillement, puisque nous sommes dans le cadre d'un débat, et pour préciser les choses sur le parking Clemenceau, je ne veux absolument pas entrer dans la polémique mais pour préciser les choses. Quand le parking Clémenceau a été mis en construction nous n'étions là ni lui, ni moi. On est arrivé après lorsque le parking était construit. En fait il a été construit sur une maîtrise d'ouvrage directe de la ville. Ensuite, il a été, non pas concédé parce qu'à l'époque ça ne s'appelait pas concéder, dans le cadre de ce qu'on appelait un marché de services à l'époque...

M. BOURGEOIS : Un affermage.

Mme HOUSSIN : Non, ce n'était même pas un affermage. Disons qu'il a été concédé à une entreprise à l'époque qui l'a géré au moment où il y avait une grosse difficulté d'imperméabilité qui avait été celle de ces constructions. Mais c'était toujours la maîtrise d'ouvrage ville. Ensuite quand vous êtes arrivés aux responsabilités, il a été délégué dans le cadre d'une délégation de service public à Vinci. Je ne vais pas faire la promotion de l'un ou l'autre ; mais ce que je sais aujourd'hui Madame le Maire, et je pense que vous pouvez en bénéficier, c'est que ce parking est toujours de la propriété de la ville et que vous êtes en capacité aujourd'hui – parce qu'il est propriété de la ville – de pouvoir négocier, infléchir la convention de délégation de service public qui est celle que vous avez avec Vinci. Quand on met en avant le mode de délégation ou autre, c'est ça qu'on met en avant, c'est le fait que ça reste ou pas la propriété de la ville. Là il l'est, on est toujours responsable de cet espace public et vous avez la capacité d'infléchir dessus. Ce qui ne sera pas le cas de la place Foch puisque pendant trente ans elle deviendra de fait un espace privé au moins pour le sous-sol. Voilà donc, ça c'est une première idée. Vous nous connaissez, on a toujours préconisé que la maîtrise publique reste aux mains de la collectivité le plus souvent possible et à chaque fois qu'on le peut. Vous avez raison, à certains moments, la majorité municipale de l'époque a bien sûr délégué des compétences ou des services qu'elle considérait ne pas pouvoir assurer elle-même ; et vous avez cité Elispac. Là, franchement, programmer une salle de spectacle telle qu'elle a été conçue ou telle qu'elle existe aujourd'hui, c'était un peu lointain par rapport aux compétences d'une collectivité locale. Donc ce débat avait eu lieu et on avait à l'époque choisi la délégation de service public. Ça, c'est pour les précisions. On n'a pas du tout parlé de la ville, Monsieur BOURGEOIS, on parlait bien de l'agglomération. Si Thierry l'a dit c'est que sa langue a fourché. Mais, au contraire, on n'imagine pas qu'un Plan de Déplacement Urbain aujourd'hui soit engagé en dehors du terrain de l'agglomération. Sinon, ça serait une aberration totale d'autant plus, mes chers collègues vous le savez autant que moi, que l'agglomération a besoin d'une réflexion globale et d'ensemble sur son territoire. Non seulement en termes de circulation et de déplacement mais aussi en termes de transport collectif. C'est un débat qui revient de façon redondante à l'agglomération. Nous, on a toujours pensé qu'il aurait été mieux de commencer avant et on l'a dit plusieurs fois dans le mandat. C'est un choix qui a été le vôtre, c'est peut-être ce qui fait qu'aujourd'hui on est un peu en discordance par rapport à ce qui se passe dans le centre. C'est parce que de fait on a pris du retard quand à l'élaboration de ce document. Sur le fait que l'on construise le parking Foch. Je crois qu'il y a une idée qu'il ne faut pas évacuer. Si vous avez besoin de construire le parking Foch aujourd'hui c'est parce que Foruminvest va s'installer place du Jeu de Paume et qu'il va aussi falloir compenser les places manquantes du Jeu de Paume, ne serait-ce que pendant la durée des travaux de deux à trois ans comme vous le prévoyez. Il va bien falloir mettre les voitures quelque part. Le projet de Foch, il vient aussi pour compenser ce qui n'existera plus en stationnement sur la place du Jeu de Paume. C'est de fait – et je sais bien que vous allez vous en défendre – la construction du centre commercial sur le Jeu de Paume qui vous oblige, et c'est normal quelque part, à trouver une réponse au cœur de Beauvais. Ça, vous permettez qu'on le conteste ; parce que ce qui nous semble plus fort que tout, ce n'est pas que Foruminvest s'installe et qu'une fois de plus on donne à un privé la main mise sur cette place du Jeu de Paume et qu'en plus par ricochet, comme l'a très bien dit Thierry, ça vous oblige forcément à compenser les places de stationnement ailleurs. Vous le comprendrez on ne peut pas être en accord avec ça. Tout simplement parce qu'on imagine, et c'est toujours ce qu'on a dit, que le Plan de Déplacement Urbain qui est une réflexion globale devait permettre de réfléchir de façon cohérente. Parce que ce n'est quand même pas une mince affaire que de mettre le parking Foch sur Foch. Vous le disiez, ce n'est pas du tout la même chose que de la mettre ou de l'imaginer derrière ou à proxi-

mité de la ceinture des boulevards. Je dis bien à proximité. Quand on a proposé dans notre programme municipal, vous vous rappelez que nous aussi on avait fait une proposition et elle reste valable, de déplacer ce parking souterrain parce qu'on était d'accord tous les deux qu'il fallait un parking souterrain d'importance. On parlait du nord de la rue Gambetta comme on en parlait d'ailleurs pour le centre commercial, vous reconnaîtrez qu'on l'avait nous aussi inscrit dans notre programme. Cette proposition est pour nous toujours valable. Je pense que prendre le pari, parce que c'est un pari qu'on remettra en cause dans les quinze prochaines années et vous le savez parce qu'en terme de développement durable ça va se poser. Prendre le pari aujourd'hui, et toutes les villes qui l'ont fait commencent à y réfléchir, de mettre un parking souterrain qui oblige des circulations supplémentaires à l'intérieur du centre-ville ; quoi que vous en pensiez, dans quinze ans ce seront des systèmes de circulation et de fonctionnement qui seront remis en cause. Parce qu'on aura tendance, comme vous le dites dans votre PDU à vouloir soulager les centres-villes du « tout automobile ». Et là, ce n'est pas moi qui le dis, c'est vous dans votre PDU. Donc c'est contraire, le fait de mettre un parking souterrain à cet endroit-là avec le fait de ne pas faire entrer de voiture. Les solutions qui sont préconisées y compris dans le Grenelle de l'environnement – je reprends là des références du Grenelle – c'est effectivement de construire ou de mettre ou de localiser les parkings souterrains à proximité de l'hyper centre et non dans l'hyper centre. Il y a deux arguments, cet argument-là est pour nous un argument fort. Je pense que c'est un argument qui au-delà des trente ans dans lesquels vous ne pourrez plus agir est valable et à mon sens mérite qu'on imagine une proposition à l'extérieur et je pense autour de la ceinture des boulevards. C'était celle qu'on faisait, ce n'est pas celle que vous faites. Excusez-nous, on peut effectivement avoir des idées différentes. Cette proposition est à mon sens contraire à ce que dira fondamentalement le Plan de Déplacement Urbain s'il est fait comme il doit être fait et s'il veut vraiment répondre au bout des choses avec une vision prospective. Parce qu'on ne fait pas un Plan de Déplacement Urbain pour cinq ans, on le fait pour trente ans. Il sera contraire à mon avis aux préconisations du Plan de Déplacement Urbain parce qu'elles-mêmes sont contraires aux préconisations du Grenelle. Pour ces raisons, je trouve qu'on a tort de ne pas attendre. Je sens bien la précipitation qui est la vôtre, mais on a tort de ne pas attendre la réflexion du Plan de Déplacement Urbain. Je trouve qu'avec le risque ou l'erreur que ça pourrait être, je serai réservée sur mon vote en ce qui concerne ce parking Foch.

M. BOURGEOIS : Je comprends bien ce que voulez dire par là. En réalité ce qu'il ne faut pas perdre de vue, c'est qu'il y a un déficit dans le cœur de Beauvais de stationnement pour les résidents. Et ça, on l'oublie trop vite. Lors de la reconstruction de la ville – ça, ça ne nous concerne pas bien entendu, c'est un passé lointain – on n'a pas conçu la ville moderne parce qu'il y a quand même des gens qui y habitent. Il n'y a peut-être pas assez de gens même qui y habitent pour faire vivre le cœur. Ça, c'est un débat qu'il faut avoir, et aujourd'hui évidemment comment voulez-vous concevoir un habitat sans qu'il n'y ait une voire deux places de stationnement. Les immeubles contemporains les ont, on le sait bien mais, en réalité, tout ce qui est construction ancienne n'en a pas. Si vous regardez ce qui pourrait être le statut de ce futur parking, il y aurait peut-être deux étages – je dis peut-être, on est dans le cas des hypothèses – qui seraient réservés aux abonnements. Ce qui veut dire en réalité des gens qui habitent dans le centre-ville et qui veulent garer leurs véhicules comme c'est le cas de Clémenceau. A Clémenceau, vous avez beaucoup d'abonnements pour les riverains. Mettons-nous à la place des gens, développement durable ou pas si vous habitez dans les cœurs de villes, vous êtes quand même obligé d'avoir votre voiture à proximité. Vous n'avez pas le métro comme à Paris ou vous pouvez habiter au cœur du 14^{ème} et avoir son parking ou sa voiture à la porte d'Orléans, ce n'est pas du tout

pareil. C'est pour ça que votre argument n'est, pour moi, pas convainquant du tout parce que c'est une grosse difficulté qu'on a pour développer le centre. Il n'y a pas uniquement sur le plan du stationnement, il y a le même problème sur les locaux poubelles. C'est pour ça qu'on a de grosses difficultés pour assurer une propreté du centre-ville : parce que pour le tri sélectif, au moins la moitié des habitations et des logements n'ont pas les locaux nécessaires pour mettre ces poubelles nécessaires au tri sélectif. Voilà quand même un argument qui est totalement hors PDU. Sans ça, nous sommes d'accord sur la finalité du PDU, il s'agit simplement de compenser un certain nombre de choses et je dirais même de prolonger la reconstruction de la ville de Beauvais pour donner davantage de confort à ceux qui habitent en ville. Là où je suis encore moins d'accord avec vous, c'est quand vous dites : « C'est Foruminvest qui a créé ça. » Mais nom d'un petit bonhomme ! Lisez la page cinq de notre plan pour les élections, il était marqué ! Il n'est pas question de Foruminvest à cette époque-là ! D'autre part, le problème de la compensation. Elle est fautive votre histoire de compensation parce que j'ai le détail. On supprime en gros 540 places de manière temporaire sur le Jeu de Paume. Il y a 156 places créées boulevard de Normandie. Il va y avoir des places provisoires créées sur le boulevard Loisel, sur le boulevard de Gaulle, sur la rue de Vignacourt : au total, on est à 255. Et puis, on va disposer de manière transitoire – par contrats ou conventions que l'on va signer – des terrains GDF où on pourrait loger 300 véhicules. Si vous faites le compte, ça fait 555 places en gros. Vous voyez que nous n'avons pas attendu le parking Foch pour compenser de manière transitoire le défaut de stationnement et que nous avons eu la volonté aussi de mettre d'autres places gratuites à la disposition des Beauvaisiens. Voilà les deux points sur lesquels je voulais un peu revenir.

M. LOCQUET : Madame le Maire, juste deux réflexions sur ce que disait notre collègue Jean-Luc tout à l'heure, c'est le côté un peu voyant. Vous dites toujours : « Nous, on savait. » Vous saviez avant nous que Foruminvest allait venir alors forcément on avait prévu. Je vous rappelle simplement que, nous, nous avons toujours dit, même pendant la réflexion sur le projet, que dans le projet de cœur de ville, il y avait ce projet de parking et qu'il avait été écrit dans notre programme, on l'a dit ici que la réflexion sur le projet Foruminvest n'a pas été facile et qu'on a douté, quoi qu'il arrive, on irait au bout de ça. Alors pourquoi a-t-on dit qu'on irait au bout du parking de la place Foch ? Tout simplement parce que dans le schéma de développement commercial, la première attente du consommateur Beauvaisien, c'est malheureusement de venir avec sa voiture quand il habite un peu en dehors du centre-ville s'installer à côté des commerces. 77 % des consommateurs aujourd'hui réclament, la première des choses, de pouvoir venir se garer en centre-ville de Beauvais. Après, c'est une réalité. Deuxième réflexion : est-ce que vous êtes contre le système de gestion ? Ou est-ce que vous allez pouvoir dire, chers collègues, à nos amis commerçants que vous êtes contre ce parking de centre-ville ? C'est quand même incroyable alors que comme nous vous consommez ici, on sait très bien et j'y ai encore eu droit il y a deux jours, on m'a dit : « On ne peut pas se garer. » Alors le consommateur il est devant vous. Qu'on ait Foruminvest ou pas, cette réponse, il faut qu'on puisse lui apporter. Je n'étais pas là au dernier mandat mais on a quand même créé 700 places supplémentaires de stationnement et ce n'est pas encore suffisant. Alors c'est vrai que le Grenelle nous demande des choix. Aujourd'hui malheureusement, le consommateur veut faire comme ça. On peut essayer de dire : « On va le mettre à l'extérieur. » Malheureusement, on souffre aussi de ça, les parkings extérieurs ne sont pas remplis et on veut s'installer là. C'est une philosophie, on est d'accord avec vous. Simplement, on sait que nos commerçants en centre-ville ont besoin de places de stationnement pour que les gens puissent venir s'y installer.

Mme HOUSSIN : Pour répondre à Monsieur LOCQUET, nous ne sommes pas contre ce parking souterrain, nous le pro-

positions. Je pense que les commerçants du centre-ville, et notamment ceux du nord de la rue Carnot-Gambetta, pour suite logique de l'hyper centre de Beauvais, seraient ravis d'avoir en haut de la rue nord Carnot un parking qui vienne drainer l'ensemble de la rue Gambetta. Et vous le savez.

M. VIGUIER : Madame le Maire, deux trois remarques dans le sens des échanges que l'on peut avoir en ce moment sur cette question. Ce qui nous pose problème : je l'ai dit et Thierry AURY l'a très bien évoqué tout à l'heure. C'est quand même le fait que nous souhaitons une réflexion plus globale dans cette ville et dans son agglomération sur les déplacements et donc, aussi, sur les stationnements. Au jour d'aujourd'hui, il nous semble que les premières pistes qui sont celles de réflexion de toutes les agglomérations urbaines et telles que vous semblez vouloir les énoncer à la presse au regard notamment de l'article de ce matin, c'est quand même d'essayer a priori de faire un petit peu reculer la place de la voiture dans le centre-ville ou dans l'hyper centre. Or ça nous semble extrêmement et terriblement contradictoire avec le fait d'attirer des voitures supplémentaires sur ce parking souterrain sur quatre niveaux qui n'existe pas au jour d'aujourd'hui. En ce sens, il nous semble que ça ne participe pas d'une réflexion plus générale sur ce que doit être la place de la voiture et des autres modes de transport dans notre ville et notamment dans la partie centrale d'une ville comme Beauvais. Je veux ajouter aussi qu'on ne peut pas balayer d'un revers de main la problématique et les interrogations liées à la proximité immédiate de ce site avec la cathédrale. Je crois très clairement, y compris quand votre prédécesseur, il y a une vingtaine d'années, a réfléchi à la réhabilitation de l'Espace Foch ; que plusieurs possibilités avaient été examinées notamment celle d'un parking en souterrain. Les élus à l'époque n'ont pas donné une suite favorable à ce projet parce qu'il y a pour le coup une vraie proximité avec ce vieux bâtiment, on le sait bien, très fragile. Jean-Luc BOURGEOIS n'a pas non plus fermé la porte sur cette question. Il a souhaité répondre à Thierry AURY mais finalement sans grande certitude. Il n'est pas plus ingénieur en hydrogéologie que nous tous. Mais on peut se poser la question si le fait de faire un parking en souterrain sur quatre niveaux à, je pense à vol d'oiseau, 100 ou 150 mètres de la cathédrale ne génère pas de vrais risques quant à la déstabilisation des fondations de cet édifice qui est déjà très fragile. Il y a une vraie réflexion quant à la localisation que nous souhaitons poursuivre par rapport à la cathédrale et plus globalement par rapport à ce que devrait être une réflexion générale sur un Plan de Déplacement Urbain. Et puis, parce que vous citez aussi la situation des habitants du centre-ville qui cherchent des stationnements, que le stationnement n'a pas été suffisamment prévu il y a soixante ou cinquante ans lors de la reconstruction de la ville de Beauvais. Tout cela est vrai mais, pour le coup, on peut se sentir collectivement assez peu responsables de la façon dont la reconstruction de la ville a pu être menée à ce moment-là. Et au-delà de ça, là aussi il faut avoir une réflexion sur ce que c'est que d'habiter en centre-ville aujourd'hui et l'utilité d'avoir un véhicule automobile quand on habite en centre-ville. Est-ce que quand on vit en centre-ville et qu'il y a des transports en commun, des circulations en bus qui ont été mûrement réfléchis, on a besoin nécessairement d'avoir son véhicule en centre-ville ? Est-ce qu'on a besoin au quotidien d'utiliser un véhicule automobile ? C'est une vraie réflexion qu'il faudrait avoir dans le cadre du PDU. Elle donnerait peut-être à penser que d'autres solutions seraient plus utiles, dans le cadre de ce PDU, que de construire dans l'hyper centre ce parking souterrain sur quatre niveaux en partie pour satisfaire un besoin sans doute réel au jour d'aujourd'hui parce que les transports en commun sont insuffisants et que les circulations de bus ne sont pas si aisées que ça. Ces besoins sont bien réels en effet pour le moment pour les habitants du centre-ville de places de parking pour leurs véhicules individuels. Je ne reviens pas sur ce qu'a dit Sylvie HOUSSIN sur les lettres de concession qui ont été la règle notamment pour la construction du parking

Clemenceau sous l'Hôtel de Ville et qui, cela a été précisé-ment rappelé, n'ont rien à voir avec ce que vous nous proposez ce soir. Parce que ce que vous nous proposez ce soir, c'est une délégation du service public sous forme de concession pour la construction et pour l'exploitation du parking. Nous, ça nous fait un peu tiquer. Parce que ce n'est pas la première proposition de ce genre et on sent bien que ce n'est pas la dernière. On a quand même quelque part le sentiment qu'il y a, qu'on le veuille ou non, une forme de privatisation de l'espace public. On concède la place du Jeu de Paume à un groupe privé. On va concéder la place Foch à un groupe privé. Et il y a d'autres exemples encore qui se multiplient. Il nous semble que ça ne garantit pas une très grande maîtrise par la ville de ce qui va se construire et de la façon dont ça va être conçu. Et puis une dernière remarque avant de vous poser deux questions par rapport au débat. Vous ne vous engagez pas financièrement. Alors peut-être que la solution que vous nous proposez, la concession dès la construction, est la meilleure parce que du point de vue de l'équilibre économique, c'est comme ça qu'on s'en sort le mieux. Sauf comment voulez-vous qu'on le sache ? Il n'y a pas un seul chiffre qui est évoqué dans le dossier. C'est-à-dire que l'on va opter ce soir pour une concession à la construction puis à l'exploitation pour trente ans, mais on ne sait rien de l'équilibre financier et des contraintes financières qui amènent à faire ce choix. Bien sûr, il restera à déterminer celui ou celle qui se le verra attribuer mais c'est quand même un peu embêtant. Troisième chose, vous voulez donc nous faire prendre cette décision ce soir et vous vous engagez sur des dates. C'est-à-dire une réalisation en gros sur 2010 et 2011 pour une mise à disposition de cet équipement, je crois l'avoir vu, début 2012. Ce qui ressemble plutôt beaucoup au calendrier que vous avez évoqué pour le futur centre commercial de la place du Jeu de Paume. Là, on s'interroge comme déjà beaucoup de commerçants du centre-ville. Je crois que Charles LOCQUET ne nous en a pas parlé à l'instant mais il y reviendra sans doute après. Comment gère-t-on les stationnements et les déplacements en centre-ville qui sont déjà très difficiles ? C'est souvent la première remarque que nous font les consommateurs. C'est moins, à mon avis, la diversité des enseignes que le fait qu'il est très difficile d'accéder et de se stationner en centre-ville. Comment fait-on pendant deux ans de travaux, alors qu'on ne peut plus se stationner place du Jeu de Paume où il y a environ 600 places en surface aujourd'hui ; qu'on ne peut pas stationner place Foch où il y a 200 ou 300 places en surface aujourd'hui ? Comment fait-on pour résoudre ces difficultés de stationnement liées encore plus à la concomitance des deux projets ? Et comment fait-on pour que les commerces existant à Beauvais s'en remettent ? Parce que c'est vrai que sinon vous nous aurez fait mentir, très clairement. Nous, nous leur avons dit que potentiellement le centre commercial de la place du Jeu de Paume pouvait faire périlcliter tout ou partie du commerce de centre-ville existant. Mais en l'occurrence, ce ne sera pas le centre commercial qui l'aura fait mais ce sera les travaux du centre commercial. Parce que je ne sais pas comment ils vont passer, dans le contexte actuel qui est très difficile pour le commerce, les deux années de chantier et place du Jeu de Paume et place Foch. Là à mon avis ils n'auront pas beaucoup de chalands même si notre zone de chalandise est immense, 249 000, pour venir au centre-ville et s'y garer. Je vous pose la question de la concomitance de ces deux chantiers et de la façon dont on va résoudre cette problématique. Et puis deux questions très précises. La première, j'ai entendu Monsieur BOURGEOIS nous dire qu'il y aurait des parkings même parfois créés temporairement dont des parkings de stationnement boulevard du Général de Gaulle. Est-ce que vous pouvez nous éclairer un peu sur les endroits où vous allez mettre des stationnements boulevard du Général de Gaulle ? C'est juste pour savoir parce que, pour l'instant, ça ne m'a pas sauté à l'esprit alors si vous pouvez nous en dire un peu plus à ce sujet. Et une question un peu technique parce que vous nous avez fait un rapport d'analyse très précis sur les avantages de la concession en disant que tous les risques étaient à la charge du

futur concessionnaire, etc. et puis dans les délibérations, vous nous proposez d'approuver le principe de procédure de délégation du service public sous forme de concession avec compensation forfaitaire. Comme il n'est nullement question de compensation forfaitaire dans le rapport d'analyse très fouillé, je voulais juste que vous nous indiquiez un peu plus précisément de quelle compensation forfaitaire il s'agissait, par qui et pour qui. Je vous remercie.

Mme LE MAIRE : Je voudrais juste poser une petite question à Monsieur VIGUIER. Vous avez une voiture, Monsieur VIGUIER ? Monsieur VIGUIER ! Je vous parle. Vous avez une voiture ? Je vous donne la parole.

M. VIGUIER : Vous souhaitez savoir si j'avais un véhicule. Si vous voulez, nous en parlerons à l'issue du Conseil. Je ne vois pas bien en quoi ça à faire.

Mme LE MAIRE : Si, parce que j'aurais une deuxième question. Vous en avez posé trois ou quatre, j'ai bien le droit. Où garez-vous votre voiture ?

M. VIGUIER : Mais, Madame le Maire, je pose des questions en tant qu' élu municipal. C'est quand même totalement fou, cette façon de procéder qui est la vôtre. Je pose des questions en tant qu' élu municipal aux autres élus municipaux de manière générale. C'est-à-dire que nous sommes concentrés ce soir sur la gestion d'une ville, nous préparons l'avenir de ses habitants et vous me répondez immédiatement en abordant ma situation personnelle. Mais qu'est-ce que c'est que cette façon de procéder, Madame le Maire ?

Mme LE MAIRE : Vous êtes un élu comme les autres.

M. VIGUIER : S'il vous plaît. J'ai fait un certain nombre de remarques, j'ai posé un certain nombre de questions qui ne visent pas votre situation personnelle, Madame le Maire, qui ne m'intéresse pas beaucoup, je vous l'avoue. Est-ce que vous pouvez apporter, vous ou un membre de votre équipe municipale, quelques éléments d'information ? Je vous remercie Madame le Maire.

Mme LE MAIRE : Vous êtes toujours aussi fin.

M. MARDYLA : Je voudrais aussi poser une question à Monsieur VIGUIER, ça va durer quelques secondes. Simplement, vous voulez supprimer les véhicules c'est très bien. Dans la journée, je suppose qu'on peut prendre le bus mais comment allez-vous faire le soir pour sortir entre une heure et deux heures du matin ? A moins de mettre un couvre-feu à partir de l'arrêt des bus, je ne vois pas comment on peut sortir si on veut aller quelque part, au cinéma ou à l'hôpital, etc.

M. VIGUIER : Peut-être qu'on y réfléchit.

Mme LE MAIRE : Il y a quand même une chose que je voudrais préciser, c'est que dans quelques années, mes chers collègues, vous conviendrez qu'il y aura des voitures électriques. Il faudra les garer. Alors les commerçants s'inquiètent peut-être mais figurez-vous qu'hier j'étais dans une réunion à la Chambre de Commerce et on m'a dit que quelques commerçants des plus contrariés par le projet avaient fait des démarches auprès de la Chambre de Commerce pour avoir des cellules commerciales. C'est le monde à l'envers dans cette ville. Dans le projet de Foruminvest. Ils ont souri à la Chambre de Commerce. Un peu plus sérieusement, je vais quand même répondre à quelques questions. Monsieur VIGUIER, il me semble que vous avez exercé des fonctions dans un mandat. Vous étiez Directeur de cabinet, je ne me trompe pas. C'est bien ça ?

M. VIGUIER : Ce n'était pas un mandat ? Madame le Maire, je vous le précise.

Mme LE MAIRE : Vous avez eu des fonctions, je n'ai pas dit que c'était un mandat. Vous devez quand même avoir eu l'occasion de consulter le Code Général des Collectivités Territoriales, page 140 : « Les assemblées délibérantes des collectivités territoriales de leurs groupements et de leurs établissements publics se prononcent sur le principe de toute délégation de service public local. » C'est tout ce qu'on demande ce soir : le principe. Ensuite, il y aura un débat auquel on vous propose de participer. Inscrivez-vous, vous ferez partie de la commission. Comme ça, vous poserez les questions en commission et, après, on statuera au vu d'un rapport. D'autre part, je n'ai jamais vu de concession sans redevance. C'est la raison pour laquelle, ce soir, il y a une redevance. C'est la loi. Je suis contente de vous avoir apporté quelques petites précisions.

Mme HOUSSIN : La compensation forfaitaire, Madame le Maire, correspond à quoi ?

Mme LE MAIRE : À la redevance, Madame HOUSSIN.

M. VIGUIER : De qui à qui ? Est-ce qu'on en connaît le montant puisqu'il y a manifestement une estimation du budget.

Mme LE MAIRE : C'est l'objet de la consultation.

Mme ABLA : Je n'avais pas préparé d'intervention proprement dite mais je constate une chose. A chaque fois qu'on aborde les questions de stationnement, de parking ; les deux groupes – la majorité et l'opposition – n'arrivent pas à trouver un consensus. J'ai écouté les propos de Thierry et de Sylvie. J'en partage la totalité. Je ne pense pas que l'emplacement de la place Foch soit un choix judicieux d'autant qu'en 2004 son aménagement nous a quand même coûté 380 000 euros. Vous aviez, dans votre programme, prévu un parking au cœur de ville, je pense que parfois il faut savoir puiser des projets intéressants dans le camp adverse. Je pense que l'actuel parking des Maréchaux, tel qu'il est conçu actuellement, gagnerait à être valorisé. D'autant plus qu'il pourra bénéficier de l'aménagement dont vont bénéficier le boulevard de l'Assaut, le boulevard Saint André et évitera les problèmes techniques liés au sol, à la proximité de la cathédrale. Et je pense que la circulation autour de la cathédrale et autour de la place Foch pose déjà problème puisque pour rejoindre la rue Saint Laurent – actuellement j'ai vérifié, on a abordé la question lors d'un précédent Conseil Municipal – on est obligé de traverser le parking. Alors je ne sais pas, je pense qu'à un moment donné, il faut savoir puiser des idées, des propositions du camp adverse et l'améliorer pour le bien général. Et je pense que si vous prenez notre projet et que vous puissiez donc installer un parking souterrain ou en surface place des Maréchaux, il pourra être pertinent. Puisque la place du Jeu de Paume est le cœur de ville pour l'installation d'un centre commercial, il peut être aussi le cœur de ville pour la construction d'un parking. Merci.

M. BOURGEOIS : Je voudrais donner quelques précisions en réponse à notre collègue VIGUIER aussi. Je crois que là, on a des conceptions qui sont un peu paradoxales parce que vous confondez quand même circulation et stationnement. Il ne faut pas confondre les deux. Si vous allez dans toutes les villes qui se sont fait remarquer les premières pour les dépôts durables. Vous voyez dans tous les cas, il n'y a pas des quantités de parking dans le cœur de ville mais au moins un. Je vous donne des exemples. Vous allez à Chartres, vous trouvez un parking dans le cœur de la ville. Je m'en vais dans Aix-la-Chapelle qui est une ville autour du ring, l'anneau des boulevards, la circulation se fait à l'intérieur de la ville, il y a juste un itinéraire. Pour aller où ? A un parking actuellement en ouvrage au cœur de ville, je dirais à 200 mètres de la cathédrale et du baptistère. Je pourrais multiplier les exemples, par exemple aux Pays-Bas dans une ville assez importante. En réalité, dans les immeubles mêmes aujourd'hui que l'on conçoit ;

vous avez évidemment des stationnements pour véhicules par des systèmes élévateurs, ascenseurs, etc. Tout ça pour dire qu'en réalité ce n'est pas parce que c'est un cœur de ville qu'il ne doit y avoir aucun, parce que là on parle d'aucun, parking souterrain. Moi je crois que dans une ville même ancienne, qui est touristique, qui doit se développer, il faut qu'il y en ait au moins un et un seul. Et un seul, en plus parce qu'on sait qu'il est insuffisant. Après, le reste, on est d'accord sur toute la ligne. Dans la réflexion, évidemment qu'on va avoir sur les plans des placements urbains, on va certainement en poser ailleurs. Ce ne sera pas la même échéance mais il y en a au moins un qui est urgent. Parce que comment voulez-vous aussi que l'on rende des espaces publics aux piétons ? Parce que, dans ces villes, même dans les cœurs de ville, les voies sont surdimensionnées si on ne fait pas disparaître les voitures quelque part. Donc il y a aussi cette opération en quelque sorte de prestidigitation pour libérer des espaces publics de la promenade. C'est exactement ce que nous voulons faire. Et je pense que là, tout le monde doit le partager puisque dans un certain temps, il y aura beaucoup plus de voies piétonnes, il y aura des esplanades plus larges pour que l'on puisse flâner paisiblement ou avec simplement certains véhicules plus modernes : des véhicules électriques pour faire les achats etc. Aujourd'hui, je ne sais pas par cœur le nombre de voitures inventoriées dans le centre-ville en surface mais il est excessivement important. C'est plusieurs milliers. Il faut donc qu'on ait aussi une action là-dessus. C'est pour ça, on a l'impression dans ce débat que vous voulez réduire le futur parc de placements urbains auquel nous allons tous participer et auquel toutes les idées, évidemment, vont être prises. Parce que je crois qu'aujourd'hui en matière de transport, en matière de circulation, c'est toutes les idées qu'il faut prendre. Bien entendu. Mais on a, disons, un besoin un petit peu particulier. Là, on propose 700 places. Est-ce que ce sera 700 places ? Je ne sais pas trop non plus, mais il y a un besoin. Mais je crois qu'il faut mettre ça absolument en dehors d'une réflexion qui va être beaucoup plus importante et qui mènera peut-être à des conclusions je l'espère très innovantes de parkings relais, de navettes, etc. qui ne manqueront pas de se faire. Donc qu'on ne nous fasse pas dire : « Votre PDU se réduit à votre parking Foch. » C'est totalement faux, il y a un besoin immédiat. J'aurai aussi un argument pour répondre sur l'instabilité. Pour la Tour Eiffel, est-ce que les conditions de... Ça vous dérange ? Moi je ne vous ai pas interrompu du tout. J'ai été courtois comme c'est normal avec vous. Ne ricaniez pas même si je dis des bêtises. Ça peut m'arriver, j'ai cette modestie de le dire. Donc, au moment où l'on a construit la Tour Eiffel ça a été tout un débat parce qu'à un moment il y a un pilier qui est dans l'eau. Il a fallu que les ingénieurs de l'époque mettent au point de nouvelles techniques de construction. A ce que je sache aujourd'hui, la Tour Eiffel n'a jamais été déstabilisée au cours de sa longue histoire. Deuxième élément sur la cathédrale de Beauvais : son plus grand ennemi, ça a été le vent. A une certaine époque, on a attaché par des chaînes les pinacles. La stabilité d'un édifice comme ça, c'est vraiment un édifice d'avant-garde, c'est une stabilité aérodynamique, avoir une certaine souplesse. C'est cette souplesse qu'on lui a rendue aujourd'hui qui fait qu'elle est parfaitement stable et qu'elle a résisté aux dramatiques bombardements de juin 40. Elle ne s'est pas effondrée. Donc soyons très prudents quand on veut parler de la stabilité des constructions. Je vous ai donné deux exemples d'une époque différente où finalement tout s'était très bien passé.

Mme HOUSSIN : Le débat est très intéressant. Alors j'aimerais bien, pour reprendre un peu les choses de façon différente parce que, Monsieur BOURGEOIS, vous avez un certain nombre de certitudes. En même temps, on peut se lancer des certitudes comme ça les uns les autres, ce n'est pas ce qui fera trancher entre une position et une autre. Parce que cette proposition que vous cherchez, ce qui vous ferait affirmer une volonté, des arguments qui vous aideraient à prendre une décision, c'est précisément ceux dont on aurait dû discuter

dans le cadre du PDU. Parce que là chers collègues, on a dans notre débat de Conseil Municipal, pour la première fois, qu'on aurait s'il y avait eu un PDU qui s'était engagé. Vous voyez ce que je veux dire ? On est exactement en train de faire ça. C'est intéressant par essence. Donc bravo pour l'engagement d'un PDU. On peut regretter – Monsieur BOURGEOIS, là, vous n'allez pas me la faire, on l'a dit beaucoup de fois – que ça n'ait pas été engagé avant. Ce que je veux dire, c'est qu'on ne peut pas s'envoyer des certitudes comme ça. Mais pourquoi aujourd'hui on pense que ce serait mieux situé là-haut plutôt que là ? Je vous l'ai dit, il y a une différence de localisation entre un centre et puis cette périphérie immédiate qu'est là-haut et, en plus, on a une opportunité dans cette ville qui est quand même terrible. Il y a eu la déviation de la RN 31 quoi qu'on dise et il va bien falloir que tout cet espace qui est là-haut qui est quand même un espace qui draine deux pénétrantes importantes de Beauvais : celle qui arrive de Compiègne et celle qui arrive d'Amiens. Vous êtes d'accord avec moi ? Plus que la rue de Clermont quand même ou plus que le boulevard Loisel. C'est quand même autre chose comme desserte et comme pénétrante dans la ville de Beauvais. Parce que les trafics arrivent par là et parce que quand on arrive sur une ville – et Dieu sait si dans les centres-villes vous faites souvent comme moi vos courses – ce qui est intéressant c'est qu'avant d'y entrer, on trouve presque à la porte le parking dans lequel on a envie d'aller se garer parce qu'on y arrive naturellement. Vous allez à Rouen par exemple. Vous verrez que l'hyper-centre, le centre-ville, est drainé par toute une série de parkings dans lesquels vous arrivez naturellement quand vous allez faire vos courses parce qu'ils tombent forcément sur votre route. Que vous arriviez de Beauvais, d'Amiens, du Havre ou de Caen, vous avez toujours un parking sur la route dans lequel vous pouvez vous garer avant d'arriver au centre-ville. Mais le centre-ville, il est piéton. Je vous ai dit : « Dans trente ans, on aura sûrement une autre réflexion et il faut se méfier parce que ça va vite et parce qu'effectivement il y a des exigences en matière d'environnement aujourd'hui qui vont bousculer les choses dans les années qui viennent. » Ce que je veux dire par là, c'est que nous ne sommes pas les seuls à réfléchir sur terre au Conseil Municipal de Beauvais. Et ce que nous préconisons là, bien des villes et bien des pays – Allez-vous promener, vous l'avez certainement fait comme moi, dans les pays de l'Est, en Allemagne ou à Prague ou ailleurs : vous verrez que ce que l'on dit là – historiquement, ils l'ont fait depuis trente ans. Allez en Italie. Quand vous arrivez en Italie, vous ne vous baladez pas dans le cœur historique en voiture. Vous vous baladez à pied. Ce qui est vrai pour les autres et ce qui a été réfléchi par d'autres à un moment peut l'être pour nous. Nous ne sommes pas complètement dans le projet utopiste de vouloir à tout prix faire lâcher son automobile au conducteur. Un, ça va devenir une obligation et là ce sera un problème d'environnement et non de mode de vie et de consommation. Et deux, nous avons tout intérêt à ce que ça se produise au fil du temps.

M. AURY : Madame le Maire, trois points. Le premier : vous nous dites sur le « principe » de la délibération. On vote bien sur le principe de la délégation du service public donc nous agissons le fait que ce soit à cet endroit-là. Je reviens sur ce point. Il me semble que disposer d'éléments chiffrés, que vous le vouliez ou non, c'est un élément en lui-même pour décider du mode de réalisation et de gestion de l'équipement. C'est un élément qui peut permettre de décider. Ensuite, vous nous demandez d'approuver le principe d'une délégation sous la forme d'une concession. Là, c'est déjà un choix. Pour faire ce choix, nous avons forcément besoin d'avoir des éléments chiffrés au moins estimatifs sur le coût et sur l'économie d'un tel équipement. Ça me semble indispensable. Ça, c'est le premier point. Le deuxième point : je réagis mais il n'est plus là malheureusement, peut-être provisoirement, à ce que disait Charles LOCQUET. Parce que je ne sais pas si vous partagez ce point de vue ou s'il est le seul à le défendre. S'appuyer sur l'idée que 77 % des consommateurs veulent venir en voiture

jusque devant leurs commerces, d'accord, c'est bien la réalité. Et, tous pris individuellement, effectivement, on souhaiterait dans l'absolu pouvoir venir avec sa voiture jusque devant le commerce. Sauf que c'est peut-être une volonté individuelle mais on voit bien qu'elle téléscopie la réalité d'une vie collective dans un centre-ville. C'est-à-dire que quand on fait cela, ça aboutit qu'on est au volant de sa voiture et qu'on fait une fois, deux fois, trois fois, quatre fois les mêmes circuits en se disant : « Je vais peut-être avoir une chance cette fois-ci de trouver une place parce que... »

Mme HOUSSIN : C'est pour cela qu'il faut faire évoluer les choses, Monsieur LOCQUET.

M. AURY : Donc on voit bien que ce n'est pas une solution. Non mais Monsieur LOCQUET, écoutez-moi. Je vous ai écouté attentivement. On est vraiment au cœur de ce que devraient être les débats du Plan de Déplacement Urbain, comment répondre à la fois à cette demande de pouvoir venir facilement dans l'hyper centre-ville, de pouvoir en repartir facilement, de pouvoir venir y faire des courses et, en même temps, de ne pas inciter les gens à y venir avec leur voiture. Il n'y a pas une réponse à ça, il y a un ensemble de réponses auquel doit s'atteler un Plan de Déplacement Urbain. Et le reproche que l'on vous fait c'est que d'ores et déjà avec la décision que vous nous demandez de prendre aujourd'hui, vous actez qu'il faut un parking dans l'hyper centre. C'est-à-dire qu'on ne pose pas la question d'autres modes, d'autres alternatives à cela. Elle n'est pas posée ce soir. Nous, nous l'avons amenée dans le débat et ça vient dans le débat. Mais on nous demandait de décider sans avoir ce débat et, de fait, on voit bien que ce n'est pas un débat qui peut être épuisé même si on passe une heure, même si on passe deux heures ce soir. Enfin... Ce n'est pas un débat important ? Je vous entends... Il y a plein d'autres dossiers ce soir, on va passer très vite... enfin, bon. Je ne sais pas, je suis assez étonné. Nous sommes une assemblée délibérante d'élus.

Mme LE MAIRE : Ce n'est pas une plaisanterie sur vous Monsieur AURY. Monsieur AURY, je voudrais quand même faire juste un petit mot d'humour. Ça n'est absolument pas à vos dépens, je ne fais pas comme ça. J'ai dit que : « Oui, il y a un débat. Oui, il est intéressant. » Et mon collègue me dit : « Eh ben, dis donc, ce n'est pas comme à la Région où on nous coupe la parole et où il n'y a jamais de débat. Il devrait être content ici. »

M. AURY : Je ne suis pas à la Région mais en tout cas je suis pour les débats.

Mme LE MAIRE : Profitez.

M. AURY : En tout cas, je trouve que le sens d'une assemblée comme la nôtre, c'est de pouvoir avoir des échanges, c'est du vrai débat. C'est quand même un projet très important, qu'on le partage ou pas ; ça mérite que ça ne soit pas expédié en deux coups de cuillère à pot et sans qu'au moins on ait pu émettre ce que l'on pensait dessus. Même si vous pensez qu'il faut absolument l'adopter ce soir. Je trouve, en tout état de cause, qu'il est prématuré par rapport à l'adoption du Plan de Déplacement Urbain. En tout état de cause, je souhaite vraiment que ce débat-là, on l'ait vraiment le plus large concernant le Plan de Déplacement Urbain. Qu'on prenne cette décision, je terminerai là-dessus, de fait, force un peu la main. Je ne dis pas à la totalité du Plan de Déplacement Urbain, bien sûr, mais malgré tout, je trouve que vous le ramenez à peu de chose. Ce n'est quand même pas une petite bricole qu'un parking de 4 niveaux de 700 places sur l'hyper centre-ville. Certes, ce n'est pas la totalité de la question des déplacements, des transports et des stationnements dans notre ville ; ce n'est pas non plus un élément mineur. Et je trouve que si nous adoptions ça ce soir, de fait, nous forçons la main sur un point important du Plan de Déplacement Urbain. Donc on limite

ensuite les possibilités de débat au moins sur une partie du débat qui devrait être celui du projet de Déplacement Urbain. Quant à la dernière appréciation, je suis un peu comme Sylvie HOUSSIN, je suis admiratif devant vos certitudes Monsieur BOURGEOIS. J'ai entendu, vous avez raison, je ne suis pas ingénieur hydrologue. Ceci étant, je m'en voudrais de ne pas avoir amené dans le débat cet élément-là qui à mon avis doit être quand même posé. Je ne suis pas de ceux qui pensent que par principe on ne doit rien faire en termes d'aménagement au nom du principe de précaution. Je ne suis pas de ceux-là mais en même temps je pense que parfois quand il y a plusieurs possibilités, plusieurs opportunités avec peut-être une dont on est un peu plus certain qu'elle n'aura pas ce risque d'inconvénient. Peut-être il faut aussi savoir adopter une prudence et se dire que peut-être un projet de parking souterrain s'il doit se faire mais un petit peu plus haut sur les côtés, moins enfoncé dans la nappe phréatique, peut-être peut être intéressant. Mais si vous avez une certitude absolue là-dessus, tant mieux. Et je souhaite qu'elle ne soit pas...

Mme HOUSSIN : Ou tant pis.

M. AURY : Je ne sais pas, tant mieux pour vous. Je l'espère, tant mieux pour notre ville mais je trouve que vous la balayez un petit peu facilement d'un revers de main.

M. JULLIEN : Cher collègue, je vous ai entendu avec beaucoup de plaisir et beaucoup d'attention mais vous avez dit plusieurs fois qu'on vous forçait la main. Au moins deux fois voire trois fois et vous vous êtes plaint au début de votre exposé qu'il n'y a pas d'éléments chiffrés, il n'y a pas de précisions, il n'y a pas d'informations, etc. Or l'objet même de la délibération, c'est de vous permettre de participer au sein d'une commission de travail qui va siéger dans nos rangs de nombreuses semaines ; et qui va permettre également d'échanger les arguments, de pouvoir affiner les chiffres et mettre les éléments en place pour qu'une décision correcte puisse être prise en toute connaissance de cause par le Conseil Municipal ici présent. Alors compte tenu des délais normaux de fonctionnement de cette commission qui démarre à partir de cette réunion d'aujourd'hui où nous lançons la procédure de délégation de service public, tous les arguments peuvent être mis sur la table. Par ailleurs, nous aurons les précisions complémentaires qui vont nous être données par les spécialistes et également, au vu des propositions des concessionnaires. C'est là que le débat sera véritablement éclairé et que nous nous retrouverons dans les prochains mois pour une décision définitive en toute connaissance de cause sur le parking Foch et sur le principe de délégation et de concession qui vous est proposé aujourd'hui. Donc vous voyez que ce n'est pas fermé à ce niveau-là. Ce n'est que le début d'une concertation. Alors que vous nous auriez dit si jamais effectivement nous étions venus avec un projet avec des chiffres. Je suis désolé. Nous avons un processus parfaitement démocratique. Nous ouvrons cette possibilité à travers la délibération que l'on vous propose aujourd'hui. Il y a une commission qui va être désignée tout à l'heure dans laquelle vous aurez votre place. Vous aurez un siège de titulaire et un siège de suppléant. Les éléments se mettront en place. Les éléments d'information se mettront en place. Et à ce moment-là, le véritable débat pourra réellement s'engager pour qu'on ait une bonne décision à ce niveau-là. Mais en tout état de cause, il est bien évident que vos criaileries, vos réclamations et vos récriminations n'ont plus leur place aujourd'hui.

Mme NYABEN : Je voudrais intervenir parce qu'il n'y a pas que les spécialistes qui habitent dans le centre de Beauvais. Parce que moi, j'habite dans le centre de Beauvais et je crois que ce n'est pas dans le même centre que nous habitons. Je travaille à la Soie Vauban, j'ai trente minutes à peu près pour revenir manger avant de repartir. Nous sommes très nombreux à nous battre pour trouver des places de parking. Après avoir tourné plusieurs fois nous y arrivons. Donc pour moi, il

faut des places de parking. Pour moi c'est un classique-basique qui vous parle. Merci.

M. LOCQUET : Pour vous répondre, Monsieur AURY ; je crois qu'on peut toujours imaginer faire un parking en extérieur mais je vous croise souvent sur le marché le samedi matin. Comme moi, vous croisez des gens qui ne sont pas des Beauvaisiens. Mais ces gens qui viennent de Breteuil, de Crèvecœur, sur le marché beauvaisien, qui viennent consommer place Jeanne Hachette, place des Halles, rue Gambetta... il faut bien les garer quelque part. Est-ce que vous imaginez que cette femme avec ses deux sacs va pouvoir remonter la rue Gambetta ? Vous préjugez de l'avenir, je veux bien qu'on l'entende. Et de dire que : « Mais oui, forcément, la fin du XXI^{ème} siècle sera comme ça et on pourra tous prendre des voitures simplement pour des petits déplacements. » Mais lorsqu'on va, ne serait-ce qu'à Amiens, aujourd'hui on se gare au centre-ville d'Amiens les jours de marché. Parce qu'évidemment, certes, c'est très individualiste de dire « Je veux me garer à côté de mon commerçant » mais c'est une réalité. Aujourd'hui, quand les personnes âgées viennent sur le marché le samedi, elles viennent tôt le matin pour pouvoir être garées à côté du marché, parce qu'elles doivent porter leurs sacs. Alors on peut imaginer avoir des déplacements qui sont adaptés le mieux possible, j'espère que le progrès technique va permettre d'avoir des véhicules qui ne polluent pas mais ces véhicules qui ne pollueront pas, il faudra bien les mettre quelque part parce qu'il faudra continuer à ce que le cœur de ville puisse continuer à accueillir des consommateurs sinon on aura tout en extérieur. C'est une question philosophique c'est vrai.

M. VIGUIER : Il me semble que tout le débat tournait autour de ça et que ça ne s'inscrivait pas tellement dans ce qu'a dit notre collègue BOURGEOIS tout à l'heure, en réponse à mes propos, disait-il, qu'il ne fallait pas confondre stationnement et déplacement. Moi je crois qu'au contraire c'est extrêmement lié. Ce n'est bien sûr pas la même chose, on a bien tous compris que le stationnement est une chose et que le déplacement en est une autre mais les deux sont quand même très liés quant à la réflexion que l'on doit avoir sur l'organisation urbaine de notre cité et de son agglomération. Donc je crois véritablement Monsieur BOURGEOIS que ce n'est pas raisonnable de dire qu'il ne faut pas lier les deux. Au contraire, il faut étroitement lier la problématique du stationnement et la problématique du déplacement. Toutes les interventions sur tous les bancs ont montré que les deux étaient liés ce soir, donc je crois vraiment qu'il faut les lier. Je voulais dire par ailleurs que je vous ai donc entendu parler tout à l'heure d'un certain nombre de parkings en réfection, etc. temporaires ou définitifs. Je vous ai entendu parler d'espaces de stationnement sur le boulevard du Général de Gaulle, donc je reviens un petit peu à la charge pour que vous nous éclairiez davantage sur ce projet qui semble être le vôtre. Je reviens aussi un petit peu à la charge sur la question du commerce pendant les longs mois de travaux qui se dérouleraient et sur le parking Foch, et sur la place du Jeu de Paume. Et je voudrais que nous soyons un peu plus éclairés sur la façon dont, pendant les travaux, la vente continuera pour utiliser un vocabulaire connu. Parce que je pense que c'est quand même très risqué pour les commerçants du centre-ville que de voir les conditions de déplacement et de stationnement, déjà difficiles dans notre ville on en convient tous, terriblement aggravées pendant 12, 18 ou 24 mois ; c'est-à-dire pendant la durée de ces travaux, de ces chantiers concomitants. Je repose donc la question de savoir si vous avez d'ores et déjà, puisque vous avez des idées assez arrêtées sur la localisation et le sur mode de construction, prévu pour limiter autant que faire se peut les dégâts en direction des commerçants ? Et je crois quand même, Madame le Maire, qu'on peut difficilement s'étonner que des enseignes présentes dans notre ville se posent déjà la question de savoir si elles iront ou pas et expriment le souhait d'aller sur un futur centre commercial que vous présentez comme l'alpha et l'oméga du commerce moderne dans une grande métropole

régionale comme Beauvais. De fait, il est bien naturel que ces enseignes, nationales ou internationales, s'inscrivent dans cette problématique d'un futur centre commercial. Ça pose d'ailleurs à nouveau le problème de savoir si, dans cette problématique-là, ils créeront une deuxième boutique dans le futur centre commercial ou s'ils transféreront l'existant de l'hyper centre-ville vers le futur centre commercial. Avec toutes les difficultés que ça ne manquera pas de générer et que nous avions à l'époque, Madame le Maire, évoquées. J'avais deux questions précises sur le stationnement et sur ce qui se passe pendant les travaux, comment est-ce que la vente continue ? Et puis une question un petit peu de méthode ensuite. Parce que vous nous dites – pour faire suite aux propos toujours responsables de notre collègue Fatima ABLA – qu'il faut prendre les idées partout où elles sont et même dans l'opposition, nous avons fait un certain nombre de propositions en matière de stationnement dans notre ville. Et vous nous dites : « Mais oui, toutes les idées seront prises. Il y aura des échanges. Il y aura des débats. » Mais je vous pose la question : cette commission qui va être créée, est-ce que vous garantissez cette fois-ci une vraie concertation ? Ce que je veux dire, c'est que moi, comme élu municipal et sans doute un certain nombre de mes collègues, je suis interpellé individuellement ou collectivement par des habitants riverains de la rue de Clermont au sujet des projets de notre ville en matière de réaménagement de l'ancienne EPS de la RN 31. Et ils nous disent « On a eu une première rencontre. On a eu un premier échange, on nous a donné une esquisse. » Madame THIEBLIN le sait bien. Au Conseil d'Administration de Félix Faure où nous siégeons ensemble la semaine dernière, on nous a un petit peu posé des questions là-dessus. Je n'ai pas pu dire autrement que le fait que je n'étais pas en capacité d'éclairer le Conseil d'Administration. Et c'est ce que je dis aussi aux riverains qui m'interpellent sur cette question ; puisque ni au Conseil Municipal, ni au Conseil d'Urbanisme, ni en Commission des Travaux, nous n'avons jamais eu la moindre information sur les premières esquisses d'un projet de réaménagement de la RN 31. Donc après, il nous est difficile dans notre tâche d'élu de pouvoir répondre aux interrogations qui nous sont posées. Je souhaiterais que vous puissiez vous engager ce soir à ce que la concertation sur ce futur aménagement de la place Foch se fasse véritablement plus en concertation au sein de notre assemblée que ce n'est le cas aujourd'hui avec le projet d'aménagement de l'ex RN 31.

M. BOURGEOIS : Je vais vous répondre à deux niveaux mon cher collègue. Il y a des réponses techniques. Sur les places : en réalité, je crois qu'il ne vous a pas échappé que boulevard de Normandie, boulevard sud de Beauvais – boulevard de l'Île de France, on avait aménagé des alvéoles pour le stationnement des véhicules. Ça fait 156 places gratuites qui, évidemment, resteront plus un petit emplacement d'une quinzaine de places sur un terrain qu'on avait à cet endroit-là. Ça fait 150. Il y aura la possibilité évidemment de faire un marquage provisoire. J'insiste évidemment là-dessus puisqu'il n'échappe à personne que certaines chaussées beauvaisiennes sont très larges par rapport au trafic qu'elles suscitent. Et c'est justement parce qu'elles sont trop larges que ça permet des excès de vitesse. En réalité, des pincements de chaussée peuvent être tout à fait favorables à la réduction de la vitesse dans les zones d'habitat. C'est pour ça que les services techniques ont identifié une possibilité à titre transitoire, temporaire de faire 40 places boulevard Loisel en réduisant un petit peu la partie circulation et en prenant un petit peu sur le trottoir actuel, 20 places boulevard du Général de Gaulle qui est assez large, vous en conviendrez. Il y a tout à fait la place. Moi, je me fie et nous nous fions à leur savoir-faire en la matière et de l'autre, 37 places rue de Vignacourt. Ce qui fait un premier total de 255 places dont ces 156 qui resteront. Après nous sommes en discussion pour l'acquisition de terrains GDF. Un terrain, de mémoire je ne me rappelle plus la surface, mais qui est quand même très vaste et on va chiffrer à la louche une possibilité de 300 places qui seront temporaires. Après, nous

en discuterons ici, ce sera une zone qui sera certainement à urbaniser, etc. et dont nous aurons la maîtrise totale puisque la ville va l'acheter. Ça devrait vous convenir tout à fait. En réalité, ce sera irrigué par la navette de Saint Quentin. Le parking de Saint Quentin qui est de plus en plus plein si on regarde et qu'on y passe régulièrement, il continuera certainement à se remplir et elle s'arrêtera au passage pour prendre les gens qui seraient garés sur ces terrains-là. Voilà donc la réponse technique à vos interrogations. Sur le dossier de la RN 31, je suis un petit peu surpris. Comme nous sommes entre nous, je vais vous dire, mais ne le prenez pas mal – sur le plan un petit peu de l'humour et je sais que vous en avez beaucoup – que vous avez une ou plusieurs démocraties de retard. En effet aujourd'hui, il arrive dans pas mal de cas que l'on consulte des habitants ou des associations avant que le débat n'entre au Conseil Municipal et même que le maire soit au courant. Je crois que votre championne à la précédente élection, qui a déployé, Dieu sait, son talent dans toutes les régions de France avait, préconisé cette démocratie directe. Je pense que c'est un très bon exemple et nous le suivons. On n'a pas osé dire qu'on était en avance mais je pense que Madame le Maire avait une petite longueur d'avance sur cette belle dame. En réalité, que s'est-il passé cher Monsieur VIGUIER ? Il y a quand même des riverains et une association qui s'est postée depuis de très nombreuses années contre ce trafic insupportable qu'il y avait rue de Clermont, nous pouvons tous en témoigner. C'était un scandale d'avoir encore en l'an 2000 des camions, des kyrielles de camions tous plus rapides et plus polluants les uns que les autres raser les façades. Nous avons fait un choix. Je reviens sur l'histoire. L'État, en délaissant cette nationale à la ville, avait fait un beau cadeau, c'est-à-dire de payer une étude par le cabinet Egis. Un excellent cabinet que le département utilise mais peu importe. Une étude donc, payée et commanditée par l'État ainsi qu'un financement pour la remise en état. Un comité de pilotage est né, bien entendu, à ce moment-là. Il y a eu les riverains qui étaient, tout naturellement de droit, dans ce comité pour avoir la primauté de l'esquisse. Il s'agit bien évidemment d'une esquisse. Quand on l'a présentée le 12 juin 2009 en Comité de Pilotage où il y avait bien évidemment des représentants de l'État, c'est eux qui payaient l'étude, des associations de riverains et une représentante du lycée Félix Faure. C'est-à-dire finalement les gens ou les représentants des gens directement concernés par l'amélioration. C'était une volonté, vous pouvez la contester mais c'était une volonté. Nous souhaitions avoir dans un premier temps leur avis pour pouvoir rectifier le projet et voir si ça convenait à leurs ambitions. Ça ne voulait pas dire non plus que toutes leurs demandes allaient être prises en compte. Là, c'est le Conseil Municipal qui est souverain en la matière, voilà l'histoire. Et c'est pour ça que le proviseur du lycée Félix Faure soucieux de la sécurité de ses élèves a demandé à l'observatrice du Comité de Pilotage de dire quelques mots sur cette esquisse. A ce moment-là, je le précise, Madame le Maire n'était pas au courant. Elle n'avait pas vu le projet. Je vous donne la suite, là-dessus une totale transparence, nous avons présenté le projet dans le dernier bureau municipal sachant bien qu'en réalité ce serait la ville de Beauvais qui aurait la maîtrise de l'ouvrage. Ça veut dire que nous allions orienter cette esquisse comme nous le souhaiterions, comme vous le souhaiterez par vos remarques certainement nombreuses en la matière. Après il nous reste, à la rentrée au mois de septembre, une réunion plus générale à faire dans le cadre de la démocratie de proximité avec les habitants du quartier de Marissel, ça n'a pas été fait. Nous avons pris date. Le cabinet Egis viendra représenter le projet aux habitants de Marissel qui s'exprimeront. Après, nous présenterons, ce doit être vers le 15 septembre à peu près je ne sais plus par cœur, à la première Commission d'Urbanisme à la rentrée ce même projet et là, vous pourrez vous exprimer. Après il va falloir, ce n'est pas simple, déterminer des choix. Il n'y a aucun choix qui est fait aujourd'hui, simplement une vue de l'esprit. Un beau rêve je dirais, fort coûteux du reste. C'est pour ça qu'il faudra, évidemment, entrer dans le vif du sujet. Vous allez donc avoir tout loisir de déployer vos talents, votre esprit

de participation dans ce projet. Il n'y a qu'une chose qui est prévue cet été, c'est l'enfouissement des réseaux parce qu'évidemment, nous avons la manne qui est disponible maintenant. Les gens qui font ça ont dit : « Ça doit être au mois d'août. Point. » On ne va pas passer à côté de cette possibilité de financement. Le reste, c'est une manière peut-être différente de d'habitude mais qui va se généraliser, je crois, de plus en plus et que je pense, vous n'allez pas contredire. Dans ce cas, nous avons travaillé avec les associations dans un premier temps, les riverains dans un deuxième, l'exécutif dans un troisième temps et puis tous ensemble pour faire le projet final, parce qu'il n'est pas du tout arrêté. Je compte donc sur vous avec toutes vos bonnes idées pour l'améliorer pour qu'il soit tout à fait excellent.

Mme LE MAIRE : Jean-Luc, tu es royal. Écoutez, je crois que c'est l'heure de conclure ce débat. Tout le monde a pu s'exprimer fort longuement. Alors nous allons voter pour la première partie de la délibération et, ensuite, sur l'appel à candidature.

M. AURY : Par rapport au vote, compte tenu de ce que nous avons développé et du souhait que nous aurions eu que ce dossier soit débattu en même temps que le projet de Plan de Déplacement Urbain, et du fait que, par ailleurs, nous n'avons pas les éléments chiffrés, nous nous proposons de ne pas prendre part au vote pour ces raisons.

Mme LE MAIRE : Mes chers collègues, puisque l'opposition ne prend pas part au vote, est-ce qu'il y a d'autres abstentions ? Il y a donc unanimité moins 9 refus de vote. Quels sont les candidats pour faire partie de la Commission ? J'imagine que vous n'en présentez pas alors. Si ?

M. AURY : Bien sûr que si Madame le Maire.

Mme LE MAIRE : C'est toujours d'une cohérence extraordinaire. On est contre mais on va voir ce qui se passe. Allez.

M. AURY : Attendez Madame le Maire, je ne comprends pas très bien votre réaction.

Mme LE MAIRE : Je plaisante.

M. AURY : Je ne comprends pas bien votre réaction. Nous refusons de prendre part au vote parce que nous aurions souhaité que ce débat sur ce projet s'inscrive dans la réflexion globale sur les déplacements de la ville. Ensuite le Conseil Municipal, majoritairement, ne suit pas cette proposition. Donc, vous retenez le principe de ce projet et le principe d'une délégation de service public. La loi impose qu'il y ait une commission. Une commission dont, par ailleurs, Monsieur JULLIEN nous dit qu'elle va être un lieu de débat démocratique extraordinaire à ne manquer sous aucun prétexte. Nous proposons donc, comme la loi le permet, une candidature de titulaire et une candidature de suppléant. Point final. La candidature titulaire, ce sera la mienne ; et la candidature du suppléant, ce sera celle de Thibaud VIGUIER.

Mme LE MAIRE : Alors en qualité de titulaire, Thierry AURY et en qualité de suppléant Monsieur VIGUIER. Mes chers collègues, à « Beauvais pour tous », il y a Jean-Marie JULLIEN, Jean-Luc BOURGEOIS, Pierre MICHELINO, Nicole WISSOTZKY, en qualité de titulaires. En qualité de suppléants : Lucienne BERTIN, José HIBERTY, Odette BLEIN. Jean-Marie JULLIEN qui doit présider la commission ne peut pas être dedans. Donc en titulaire, nous allons prendre Charles LOCQUET. J'ai noté en suppléants Odette BLEIN, Lucienne BERTIN, José HIBERTY et Catherine THIEBLIN. On est d'accord, et puis Thibault VIGUIER.

M. VIGUIER : C'est très bien comme ça. Avec Madame THIEBLIN nous aurons des éléments à apporter au prochain Conseil d'Administration du Lycée Félix Faure.

Mme LE MAIRE : Oui, sous réserve, Monsieur VIGUIER, que vous lui parliez correctement dans les conseils d'école, c'est tout ; dans le Conseil d'Administration, pardon.

M. VIGUIER : Je suis toujours très correct avec notre collègue Catherine THIEBLIN qui est une collègue absolument charmante. Je ne sais pas de quoi vous voulez parler.

Mme LE MAIRE : Ecoutez, je préside et je ne vous ai pas donné la parole.

M. VIGUIER : Non mais comme vous me mettez en cause, je ne comprends pas. Je me retourne vers votre collègue Catherine THIEBLIN.

Mme LE MAIRE : On vote. Mes chers collègues. Est-ce qu'il y a des votes contre pour les titulaires ? Pas de vote contre, ils sont élus à l'unanimité. Est-ce qu'il y a des votes contre pour les suppléants ? Des abstentions ? Vous êtes donc élus à l'unanimité.

Mme HOUSSIN : Juste avant de passer au dossier 3, est-ce que l'on peut émettre un vœu ? Le Comité de pilotage du PDU, quand vous allez le mettre en place, puisque là il en faut un, vous y inviterez des représentants de l'opposition municipale ?

M. BOURGEOIS : Non mais c'est un Comité de pilotage, donc ce n'est pas réglé par le moindre texte sauf si je me trompe. On a déjà un petit peu entre nous évoqué mais nous n'en sommes que tout au début. Pour ma part, je serais tout à fait favorable, avec quelque prudence quand même, à ce que, pas nécessairement en tant qu'opposition mais Madame HOUSSIN, Monsieur VIGUIER, Monsieur AURY, etc. en tant que citoyens de l'agglomération, vous en faisiez partie et vous y preniez une partie active.

Mme HOUSSIN : On verra si dans les faits nous irons.

RECLASSEMENT DE LA RD 1001 EN VOIES COMMUNALES EN TRAVERSÉE DE BEAUVAIS

MONSIEUR BOURGEOIS, MAIRE ADJOINT

Par délibération en date du 5 Novembre 2004, le Conseil Municipal s'est prononcé pour le déclassement de certaines routes départementales en voies communales sur le territoire de la Ville de Beauvais.

Ces dispositions ont été confirmées par décision de la Commission Permanente du Conseil Général en date du 25 avril 2005 et actées par arrêtés du Maire de Beauvais et du Président du Conseil Général.

Du fait de la mise en service de la déviation de la RN31 et de l'option prise pour l'utilisation du tronçon de l'autoroute A16 en continuité jusqu'à l'entrée Nord-Est de Beauvais, d'une part, et d'autre part de l'aménagement en deux fois deux voies de la Rocade Nord, le transit des véhicules ne se fait plus naturellement par la RD 1001 (ex RN 1) en traversée de Beauvais.

De plus, certains aménagements sont envisagés sur cet axe (requalification du boulevard de l'Assaut devant le lycée Félix Faure, modification des carrefours Saint André/Jeanne d'Arc

et Amiens/8 mai 1945) qui devraient lui donner un caractère plus urbain et justifier ce déclassement de la RD 1001 – partie comprise entre la RD 139 au Sud et l'échangeur de la Rocade Nord (soit avenues JF Kennedy et Gay Lussac pour partie, boulevard Saint André, rue d'Amiens et avenue Marcel Dassault) - ainsi que le tronçon de la RD 149 (rue de Crèvecoeur) situé entre la rue de Notre Dame du Thil et l'échangeur de la Rocade Nord qui avait été omis lors de l'échange précédent, avec reclassement dans la voirie communale (conformément au plan ci-joint).

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de bien vouloir se prononcer sur ces transferts de voiries qui devront également être validés par la Commission Permanente du Conseil Général, étant précisé que ces transferts ne deviendront effectifs qu'après remise en état préalable des revêtements dégradés.

La Commission « Administration Générale, Travaux et Vie Associative », réunie le 25/06/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

TABLEAU DES EFFECTIFS AVANCEMENTS DE GRADE

MADAME CAROLINE CAYEUX, MAIRE

Afin de promouvoir deux cadres titulaires de l'examen professionnel d'attaché principal, je vous propose la création des emplois suivants :

- 2 attachés principaux à temps complet

La création de ces emplois interviendra à compter du 15 juillet 2009.

La Commission Administrative Paritaire se prononcera le 7 juillet 2009.

La Commission « Administration Générale, Travaux et Vie Associative », réunie le 25/06/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

AFFECTATION DES CRÉDITS INSCRITS AU BUDGET PRIMITIF 2009

6574 - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS

MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Chaque année, la Ville de Beauvais souhaite soutenir des projets associatifs à destination des Beauvaisiens, notamment en apportant son concours financier à leur réalisation.

Plusieurs demandes de financement pour l'année 2009 n'ont pu être instruites dans le cadre de la préparation du budget primitif et sont donc étudiées de manière exceptionnelle en cours d'année.

À ce titre, le Conseil municipal s'est prononcé favorablement sur l'inscription au Budget primitif 2009 de crédits non répartis au compte 6574 «subventions aux associations et autres organismes de droit privé» ventilés selon la codification fonctionnelle de l'inscription budgétaire M 14.

Il est proposé au Conseil Municipal de donner son accord pour l'attribution d'une subvention à la mise en oeuvre des projets des associations suivantes :

- Union Nationale des Combattants : 435 €
- UNACITA : 350 € : Organisation d'un congrès départemental
- Société d'entraide des membres de la Légion d'honneur : 800 € : Achat d'un drapeau
- Les Diabes bleus : 800 € : Organisation d'une exposition à l'Hôtel-de-Ville
- Club Féminin Argentine-Loisirs : 200 € : Contribution à l'achat d'une plaque commémorative

Les dépenses seront prélevées sur les crédits prévus à cet effet.

SOUS-FONCTION /RUBRIQUE	ASSOCIATIONS BÉNÉFICIAIRES	MONTANT DE LA SUBVENTION AFFECTÉE
----------------------------	-------------------------------	---

O25 - AIDES AUX ASSOCIATIONS - Vue 530

Union Nationale des Combattants	435 €
UNACITA Organisation d'un congrès départemental	350 €
Société d'entraide des membres de la Légion d'honneur Achat d'un drapeau	800 €
Les Diabes bleus Organisation d'une exposition à l'Hôtel-de-Ville	800 €

O25 - AIDES AUX ASSOCIATIONS - 1040

Club féminin Argentine Loisirs Contribution à l'achat d'une plaque commémorative	200 €
---	-------

La Commission « Administration Générale, Travaux et Vie Associative », réunie le 25/06/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

La programmation 2009 du CUCS intègre un Fonds de Soutien aux Initiatives Locales, outil au service des forces vives des quartiers, devant susciter l'émergence de projets individuels ou collectif dans les territoires prioritaires, afin de répondre à des besoins spécifiques recensés en cours d'année.

Le Comité d'attribution associant les partenaires du Contrat Urbain de Cohésion Sociale et des représentants locaux (centres sociaux et associations d'animation), s'est tenu le 8 juin 2009 et a émis un avis favorable concernant les projets suivants :

Fiche action n° 1	« Des gestes utiles pour la planète » Association Utile
Pour ce projet, le montant de la subvention s'élève à 1 000€	
Fiche action n° 2	« Initiation aux arts du cirque » Association Caisse à Outils
Pour ce projet, le montant de la subvention s'élève à 1 000€	
Fiche action n° 3	« Sorties familiales » Association Ascao
Pour ce projet, le montant de la subvention s'élève à 750€	
Fiche action n° 4	« Fête de fin d'année scolaire » Association Culture sans frontières
Pour ce projet, le montant de la subvention s'élève à 840€	

L'ensemble de ces projets représente un financement de 3 590€.

La Commission « Administration Générale, Travaux et Vie Associative », réunie le 25/06/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

En annexe, les dispositifs «Fonds de soutien aux initiatives locales»

CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE

PROGRAMMATION 2009

FONDS DE SOUTIEN AUX INITIATIVES LOCALES

MONSIEUR PIA, MAIRE ADJOINT

Le Conseil municipal du 30 janvier 2009 a adopté la programmation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale(CUCS).

TRANSFORMATION DE LA SÉMOISE EN SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE D'AMÉNAGEMENT

CESSION D'ACTIONNAIRES AU PROFIT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BEAUVAISIS

MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

La Ville de Beauvais est actuellement actionnaire de la SEMOISE en détenant 200 actions à 2,15€, représentant un capital de 430€.

Par délibération en date du 18 décembre 2008, le Département de l'Oise a décidé de transformer la SEMOISE en Société Publique Locale d'Aménagement (SPLA), dénommée la Société d'Aménagement de l'Oise.

Cette SPLA, qui aura la forme d'une Société Anonyme, ne comprendra dans son actionnariat que des actionnaires publics dont la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

Afin que la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis puisse constituer sa participation au capital de la SPLA, il est nécessaire qu'elle acquiert les actions que la Ville détient à la SEMOISE.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal :

- de céder à la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis les 200 actions que la Ville détient à la SEMOISE pour un montant de 430 € (200 actions à 2,15 €). Les recettes correspondantes seront imputées sur les lignes prévues à cet effet ;

- d'autoriser Madame le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

La Commission « Administration Générale, Travaux et Vie Associative », réunie le 25/06/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

CONVENTION AVEC LE DÉPARTEMENT DE L'OISE

PUBLICATION « FERNAND WATTEEUW - PHOTOGRAPHE 1913-2003 »

MADAME THIÉBLIN, MAIRE ADJOINT

Le Conseil Général de l'Oise avec le concours de la Ville et le soutien des Archives de France (ministère de la culture), a acquis le fonds photographique de Fernand Watteeuw à la suite de son décès en 2003.

Ce fonds, conservé et étudié par les Archives départementales de l'Oise, est mis gratuitement à la disposition de la recherche historique et présenté au public à l'occasion de manifestations culturelles et scientifiques, rendant ainsi hommage au travail historique réalisé pendant près de 60 ans par Fernand Watteeuw.

Suivant un souhait commun des deux collectivités, un projet de valorisation globale du fonds donnera lieu à compter de septembre 2009, à diverses expositions et à l'édition d'un ouvrage intitulé « Fernand Watteeuw, photographe, 1913-2003 ».

La Ville souhaitant apporter son concours à la réalisation de cette publication, il est proposé d'allouer une subvention de 10 000€ au Conseil Général de l'Oise. En contrepartie, la Ville recevra à titre gracieux, 200 exemplaires du livre.

À cet effet, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention annexée ;
- d'attribuer au Conseil Général la subvention indiquée qui sera prélevée sur les crédits inscrits au Budget primitif 2009.

La Commission « Culture, Francophonie, Patrimoine, Label Ville d'Art et d'Histoire », réunie le 02/07/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE DÉPARTEMENT DE L'OISE ET LA VILLE DE BEAUVAIS relative à la publication de l'ouvrage «Fernand Watteeuw photographe, 1913-2003»

ENTRE :

Le Département de l'Oise, représenté par Yves ROME, Président du Conseil général de l'Oise, habilité par décision de la Commission permanente du 3 juillet 2009,

D'une part,

ET :

La Ville de Beauvais, représentée par Caroline CAYEUX, Maire de Beauvais, habilitée par délibération du Conseil Municipal en date du...

D'autre part,

IL EST PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT :

Le Département de l'Oise a acquis en 2003, pour 50 000 €, le fonds du photographe Beauvaisien Fernand Watteeuw avec le concours de la Ville de Beauvais (12 500 €) et du Ministère de la Culture et de la Communication (25 000 €). Cette collection photographique aujourd'hui conservée aux Archives Départementales, compte près de 40 000 négatifs et tirages, et constitue un remarquable reportage sur la Ville de Beauvais, le Beauvaisis et plus largement l'Oise, des années 1930 aux années 1990. Ces photographies ont été classées et inventoriées par une équipe composée notamment d'un agent contractuel rémunéré pendant trois ans à parts égales par le Conseil général de l'Oise et la Ville de Beauvais. À l'issue de ce travail d'inventaire, le Conseil général et la Ville de Beauvais souhaitent, chacun en ce qui le concerne, présenter cette collection photographique au public.

Dans ce contexte, le Conseil général prépare la publication d'un ouvrage sur Fernand Watteeuw, à paraître en septembre 2009, en coédition avec Somogy Editions d'Art. Le marché passé par le Conseil général avec cette maison d'édition, pour 35 000 € HT prévoit la livraison au Conseil général de 1 500 exemplaires de l'ouvrage, dont 750 seront mis en vente au prix public de 20€.

Dans le prolongement du partenariat initié en 2003, la Ville de Beauvais souhaite s'associer à ce projet.

CECI EXPOSÉ, IL EST CONVENU ENTRE LES PARTIES :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités et contreparties du concours de la Ville de Beauvais à la publication, par le Conseil général, de l'ouvrage Fernand Watteeuw photographe, 1913-2003.

Article 2 : Condition du partenariat

La Ville de Beauvais apporte un concours sous forme d'une subvention de 10 000 € au Conseil général pour la réalisation de ce projet. En contrepartie de cette aide :

- Le Conseil général lui cédera gratuitement 200 exemplaires de cet ouvrage, prélevés sur le stock gratuit des Archives départementales ;

- Une préface de Madame le Maire de Beauvais figurera après celle de Monsieur le Président du Conseil général ;

- Le logo de la Ville de Beauvais figurera en quatrième de couverture.

Article 3 : Promotion et communication

La promotion de l'ouvrage auprès des libraires, des bibliothèques, des établissements et associations culturels, et plus largement de tous les organismes publics, sera assurée par le Conseil général de l'Oise et par Somogy Editions d'Art, coéditeurs de l'ouvrage.

D'une façon générale, les deux parties conviennent d'utiliser leurs moyens respectifs (ex : site internet, magazine...) pour contribuer à la promotion de la publication auprès du plus grand nombre. Dans leurs magazines, sites internet et sur leurs autres supports de communication, les articles consacrés à cet ouvrage mentionneront le présent partenariat.

La présentation de la publication à la presse et au public sera envisagée conjointement dans le cadre de l'inauguration des expositions consacrées à ce photographe aux Archives Départementales en septembre 2009.

Article 4 : Règlement des litiges

En cas de différend portant sur l'application de la présente convention, un accord sera recherché entre les deux parties. Si le différend persiste, le litige sera porté devant le tribunal administratif compétent.

Article 5 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour la durée de 12 mois à compter de sa date de signature.

Fait en deux originaux. À Beauvais, le

Pour le Département de l'Oise,
Le Président du Conseil général

Pour la Ville de Beauvais,
Le Maire

Yves ROME

Caroline CAYEUX

M. VIGUIER : C'est juste pour remercier Catherine THIEBLIN de la qualité de cette convention qui va lier la Ville et le Conseil Général de l'Oise. Merci chère collègue.

Mme LE MAIRE : Pas de questions ? Même vote. Unanimité. Oui, il est content.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**Mme FIZET-GORIN, MAIRE ADJOINT****COMPAGNIE LA YOLE – aide sur projet**

Implantée à Beauvais depuis dix ans, la Compagnie La Yole y poursuit une vraie démarche artistique de recherche et

de création et réalise également un travail d'action culturelle auprès de différents publics.

L'association sollicite une subvention exceptionnelle pour mener un projet théâtral et sonore autour de l'œuvre de Shakespeare intitulé « Hamlet-Affirmations » dont la création est prévue en novembre 2009.

Cette compagnie est soutenue par la Ville au titre du fonctionnement (6000 € alloués en 2009) ainsi que par la DRAC Picardie, la Région Picardie et le Département de l'Oise.

Le budget prévisionnel de cette création s'élève pour l'exercice 2009 à 35 500 €.

Subvention proposée : 3 500 €**L'OCTUOR DE VIOLONCELLES – subvention exceptionnelle**

En janvier 2009, la ville a renouvelé son soutien auprès de l'Octuor de Violoncelles avec la signature d'une nouvelle convention et l'attribution d'une subvention de 95 000 € pour la 17^{ème} édition du « Festival international de Violoncelle de Beauvais ».

Considérant la décision du Conseil Régional de suspendre en 2009 son soutien à cette manifestation, que celle-ci est intervenue trop tardivement pour adapter la programmation, il est proposé d'allouer à l'association une subvention exceptionnelle de 27 000 €.

ARGOS – subvention exceptionnelle

L'association Argos a organisé Le Mix Up festival en mai dernier à l'Élispac et a bénéficié à ce titre du soutien de la Ville de Beauvais à hauteur de 10 000 €.

Ce festival de musiques actuelles a réuni sur 2 jours près de 2 000 personnes. Cette fréquentation bien que satisfaisante pour une 2^{ème} édition s'avère insuffisante pour faire face au déficit d'exploitation. Il est donc proposé d'allouer une aide complémentaire de 4 500 €.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter les termes de ce rapport ;
- d'attribuer à ces associations les subventions indiquées qui seront prélevées sur les crédits inscrits au budget 2009.

La Commission « Culture, Francophonie, Patrimoine, Label Ville d'Art et d'Histoire », réunie le 02/07/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'attribuer les subventions à la Compagnie La Yole et à Argos, et à l'Unanimité des Suffrages Exprimés, avec un refus de vote, à l'Octuor des Violoncelles.

M. AURY : Oui Madame le Maire, je souhaitais simplement dire quelques mots concernant la subvention exceptionnelle à l'Octuor de Violoncelles. Il me semblait qu'il y avait un certain paradoxe à accorder ici une subvention à l'association L'Octuor de violoncelles comme ça nous est indiqué ici ? puisque l'association qui va recevoir cette subvention et qui a décidé de ne plus porter ce nom a décidé de couper tout lien avec cette formation unique qu'est L'Octuor de violoncelles, créé et toujours animé par Jacques BERNAERT et qui continue de se produire avec succès. Cette association a aussi, dans le même état d'esprit malheureusement, décidé de tourner définitivement la page des rencontres internationales d'ensembles de violoncelles qui avaient été créées et animées de 1993 à l'an passé par Jacques BERNAERT. Ces rencontres internationales d'ensembles de violoncelles qui furent, je parle au passé, un événement unique internationalement, avec une dimension très forte de soutien à la création contemporaine tant du point de vue musical que plastique – je pense aux créa-

tions de nombreux plasticiens – et instrumental, et qui a vu venir à Beauvais les plus grands noms du violoncelle mondial. On se souvient de la venue de Rostropovitch mais aussi de bien d'autres moins connus du grand public mais tout aussi importants. Et puis ces rencontres qui avaient également une dimension très forte et originale d'un projet social et éducatif avec un travail mené dans la durée avec les écoles, la prison, l'hôpital. Ou encore ce formidable événement qu'a été pendant des années le concert préparé en lien avec l'association Réactif qui a permis certainement à des milliers d'habitants notamment du quartier Saint Jean qui n'étaient jamais allés auparavant à un concert de découvrir des concerts de très grande qualité. Donc je suis, je l'avoue, assez triste de voir, comme l'a dit malheureusement assez clairement un communiqué de la nouvelle association, la fin de cette époque. Pour ces raisons, personnellement, je ne prendrai pas part au vote. Si vous acceptez de dissocier le vote sur les deux subventions, je n'ai rien contre l'autre subvention. Mais concernant celle-ci, pour ces raisons-là, personnellement, je ne prendrai pas part au vote.

Mme LE MAIRE : On va dissocier pour vous être agréable. Alors sur la première partie de la délibération la Compagnie la Yole et Argos, on peut peut-être grouper ces deux-là ? Voilà. Pas de vote contraire, unanimité. Pour la subvention à L'Octuor, qui d'ailleurs va s'appeler en fait Association pour le rayonnement du violoncelle, qui s'abstient ? Qui vote contre ? Qui refuse de voter ? Un refus de vote. Je vous remercie.

PROJET DE RÉNOVATION URBAINE DU QUARTIER SAINT-JEAN

ÉCHANGES FONCIERS

MONSIEUR PIA, MAIRE ADJOINT

Dans le cadre du projet de rénovation urbaine du quartier Saint-Jean, la Ville de Beauvais et l'OPAC de l'Oise prévoient un programme de travaux de démolition, réhabilitation, reconstruction et résidentialisation sur les quatre secteurs suivants :

- Cité Agel, Rue Jean-Jacques Rousseau,
- Cité Verlaine, Rue Verlaine,
- Bas de Plateau, Allées Montesquieu et Voltaire
- Cœur de plateau, Rues Zola, Balzac, Flaubert et Colette

Dans cette optique, une redéfinition des espaces est prévue et des régularisations cadastrales s'avèreront nécessaires sur l'ensemble de ces secteurs. Ainsi, plusieurs actes d'échange devront intervenir afin de clarifier les emprises foncières revenant respectivement à la Ville et à l'OPAC de l'Oise.

Afin de ne pas retarder ces projets, il est proposé au Conseil Municipal de donner une autorisation de principe à l'OPAC pour :

- le dépôt de permis de construire, déclarations de travaux ou toute autre démarche administrative devant survenir dans cette affaire, sachant que la régularisation des différents échanges à intervenir entre la Ville et l'OPAC de l'Oise fera l'objet d'une délibération ultérieure par opération,
- la signature par Madame le Maire ou l'Adjoint délégué de toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 24/06/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

CESSION DÉLAISSE DOMAINE PUBLIC

ALLÉE DE LA BORNE TROUÉE

Mme DIKONGUE NYABEN, MAIRE ADJOINT

Afin de régulariser leur situation cadastrale, Monsieur et Madame GHEWY Patrice demeurant 6 allée de la Borne Trouée à Beauvais sollicitent l'acquisition d'une emprise de 19 m², incorporée à tort au domaine public lors de la rétrocession de la voie de desserte du lotissement en 1985.

Cette parcelle est en effet incluse de fait, depuis cette époque, dans leur propriété cadastrée section BH n° 170.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de constater le déclassement de fait de cette parcelle du domaine public,
- de la céder à Monsieur et Madame GHEWY au prix de 680,00 euros, au vu de l'avis des domaines,
- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 04/06/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

RÉTROCESSION VRD RUE DE L'HERMITAGE

MONSIEUR BOURGEOIS, MAIRE ADJOINT

L'association des copropriétaires du lotissement le Bois Brûlet a sollicité la Ville de Beauvais en vue de l'incorporation de la parcelle BG n° 527, consistant en une voirie, des réseaux divers et des espaces verts communs, dans le domaine public communal

Il est en effet d'usage que la collectivité récupère dans son domaine public les voiries (et réseaux divers) utiles à la circulation générale qui respectent des normes techniques minimales.

La parcelle comportant également des banquettes d'espaces verts, il sera toutefois demandé, dans un premier temps, à la copropriété de bien vouloir continuer à les entretenir moyennant une convention d'une durée de 5 ans.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'accepter la rétrocession de la parcelle BG n° 527 de 3 947 m² consistant en des VRD, espaces verts et bassin d'orage du lotissement « le Bois Brûlet » rue de l'hermitage,

- de conclure avec l'association des copropriétaires du lotissement le Bois Brûlet une convention d'une durée de cinq années par laquelle elle s'engage à entretenir les espaces verts existants,

- de conclure, pour des raisons pratiques, avec les propriétaires de la parcelle BG n° 504 (Monsieur et Madame BOURET) une convention par laquelle ils s'engagent à entretenir la parcelle d'espace vert, dépendant également de parcelle BG n° 427, mais clôturée dans leur propriété et qui supporte l'ouvrage de bassin d'orage,

- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 24/06/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus. Madame Jacqueline MÉNOUBÉ ne prend pas part au vote.

CONVENTION D'OCCUPATION PRÉCAIRE D'UNE PARCELLE À USAGE DE JARDIN

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

La Ville de Beauvais représentée par Mme Caroline CAYEUX, Maire de Beauvais, spécialement habilitée aux fins des présentes par une délibération du Conseil Municipal en date du

D'une part,

ET :

Monsieur et Madame BOURET Christophe demeurant 4 rue de l'Hermitage à Beauvais (Oise)

D'autre part,

EXPOSÉ PRÉALABLE :

L'association syndicale du lotissement du Bois Brûlet a rétrocédé à la Ville de Beauvais les VRD et espaces verts du lotissement, cadastrés section BG n° 527.

Cependant, une parcelle engazonnée de 245 m² dépendant de la parcelle BG n° 527 avait été clôturée par les propriétaires riverains (parcelle BG 504).

Cette parcelle supporte un bassin d'orage enterré et devait donc être englobée dans la rétrocession des VRD.

Pour des raisons de facilités d'entretien, il est néanmoins proposé de la laisser à la disposition des propriétaires de la parcelle BG n° 504.

CECI EXPOSÉ, IL EST CONVENU ENTRE LES PARTIES :

Location

La Ville de Beauvais, représentée par son Maire, met à disposition, à titre précaire et révocable, à Monsieur et Madame BOURET, une parcelle sise à BEAUVAIS, cadastrée section BG n° 527p d'une contenance de 245 m² environ sise rue de l'Hermitage (le long de la parcelle BG n° 504) en vue de l'entretenir et d'en jouir comme espace engazonné uniquement. Toute autre utilisation du terrain est interdite.

En conséquence, la Ville de Beauvais se réserve le droit de retirer à toute époque l'autorisation d'occupation pour tout motif d'intérêt général.

Durée - Renouvellement - Fin de la convention

La présente location est faite pour une durée de cinq années à compter du

Cette convention pourra être reconduite sur demande expresse à la Ville de Beauvais par Monsieur et Madame BOURET deux mois au moins avant son expiration. À défaut, elle sera éteinte de plein droit.

Charges et conditions

La présente location est faite sous les charges et conditions de droit en pareille matière et notamment, Monsieur et Madame BOURET s'engagent à :

- prendre les biens loués dans leur état actuel sans pouvoir exercer aucune réclamation contre le propriétaire pour quelque cause que ce soit,

- conserver le terrain loué en bon état d'entretien et n'y apporter aucun changement, ni aucune plantations, ou installations mêmes temporaires,

- faire son affaire personnelle du gardiennage de la propriété de manière à ne causer aucun trouble dans le voisinage,

- faire son affaire personnelle de l'entretien des clôtures,

- laisser libre accès à la parcelle pour les services de la Ville ou de ses concessionnaires, notamment en raison du bassin d'orage.

En contrepartie des charges d'entretien, la mise à disposition du terrain par la Ville de Beauvais est consentie à titre gratuit.

Résiliation anticipée

Tout manquement à l'une ou l'autre des charges et conditions entraînera la résiliation immédiate de ladite convention.

Fait en double exemplaires. À Beauvais, le

PROJET CONVENTION

ENTRE :

La Ville de Beauvais (60), dont le siège est à la mairie, représentée par son Maire, Madame Caroline CAYEUX, dûment habilitée à cet effet en vertu d'une délibération en date du

ET :

L'Association syndicale du lotissement Le Bois Brûlet, dont le siège social est 11 rue de l'Hermitage à Beauvais, représentée par sa présidente,

EXPOSE :

Ceci exposé d'un commun accord entre les parties,

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : La présente convention a pour effet de préciser les charges et obligations de chaque partie pendant la mise à disposition du terrain ci-après désigné.

Article 2 : Les terrains concernés dépendent de la parcelle cadastrée section BG n° 527. Ils sont situés face aux parcelles BG n° 559 à 561 ; 555 à 557 et 524 tels qu'indiqués sur le plan. Ils sont constitués d'espaces engazonnés et plantés.

Article 3 : L'association assurera l'entretien régulier de ces espaces de façon à ce que la Ville de Beauvais ne soit jamais inquiétée à ce sujet.

Cet entretien consiste notamment à tondre régulièrement la pelouse, tailler les arbres et arbustes, ramasser les papiers et débris, semer si nécessaire du gazon...

Article 4 : l'association prendra les biens loués dans leur état actuel et n'y apportera aucun changement, laissera libre accès à la parcelle pour les services de la ville ou de ses concessionnaires.

Article 5 : La Ville de Beauvais ne pourra être tenue pour responsable ou poursuivie pour tous événements, accidents, désordres, conséquences liées à l'utilisation de ces espaces dans le périmètre décrit à l'article 2 des présentes.

Article 6 : En contrepartie des charges d'entretien, la mise à disposition du terrain par la Ville de Beauvais est consentie à titre gratuit.

Article 7 : La présente convention prend effet à compter de l'acquisition par la Ville de Beauvais de la parcelle BG n° 527 et ce pour une durée de 5 ans.

Article 8 : En cas de défaillance de l'association, la Ville réalisera à la place mais aux frais de l'association les travaux nécessaires à l'entretien de la parcelle.

Fait en deux originaux. À Beauvais, le

L'Association

Le Maire de Beauvais

Caroline CAYEUX

Mme MÉNOUBÉ : Madame le Maire, j'ai lu le projet de convention, je vois que l'association syndicale est représentée par sa Présidente et il n'y a pas de nom. Je voulais juste faire cette précision et vous indiquer que je ne pouvais pas être juge et partie, et que je ne prendrai pas part au vote puisque je suis la Présidente de cette association.

Mme LE MAIRE : Je vous remercie, donc vous ne prenez pas part au vote. Pas de vote contre ? Le dossier est adopté à l'unanimité.

ACQUISITION IMMEUBLE

31 RUE DU GÉNÉRAL LECLERC

MONSIEUR BOURGEOIS, MAIRE ADJOINT

L'État est propriétaire de l'immeuble situé 31 rue du Général Leclerc cadastré section AR n° 70 sur une parcelle de 1 622 m². Cet immeuble qui accueillait les services de la Direction du Travail est actuellement libre de toute occupation.

L'Etat a donc sollicité la Ville en vue d'une éventuelle cession pour y réaliser un programme de logements de préférence.

La Ville s'est ainsi rapprochée de divers organismes de logements et la société HLM SAPI HABITAT s'est déclarée intéressée pour réaliser un programme locatif de 13 logements collectifs de type financement PLUS/PLAI.

Le bâtiment en façade de brique rouge serait conservé, tandis que le bâtiment arrière sans intérêt architectural serait démoli.

Ainsi, la Ville achèterait l'immeuble au pris de 285.000,00 euros (en accord avec les domaines), le revendrait à la Sté SAPI au même prix, après démolition du bâtiment arrière.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'acquérir l'immeuble appartenant à l'Etat cadastré section AR n° 70 de 1 622 m² au prix de 285.000,00 euros,
- de procéder à la démolition du bâtiment arrière,
- de revendre à la Sté HLM SAPI HABITAT la parcelle AR n° 70 au prix de 285.000,00 euros en vue de la réalisation d'un programme de logements locatifs sociaux,
- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 02/12/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

FRAIS DE SCOLARITÉ

Mme WISSOTZKY, CONSEILLÈRE MUNICIPALE

L'article 23 de la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 intégré dans le code de l'Éducation a fixé le principe d'une répartition

intercommunale de charges de fonctionnement des écoles publiques accueillant des enfants de plusieurs communes.

Ainsi, la commune de résidence est tenue de participer financièrement à la scolarisation d'enfants dans une autre commune si l'état de santé le nécessite.

Le Regroupement Pédagogique Concentré de Froissy-Noiremont-Sainte-Eusoye a permis la scolarisation de plusieurs enfants dans cette situation depuis 2005. La CLIS de type 1 (handicap mental) a accueilli des Beauvaisiens selon les modalités suivantes :

- 2 enfants en 2005/2006 (610€ / enfant) ;
- 5 enfants en 2007/2008 (610€ / enfant) ;
- 6 enfants en 2008/2009 (881,88€ / enfant).

La CLIS 3 de Clermont-de-l'Oise (handicap visuel) a également accueilli un enfant en 2007/2008 (792€ / enfant).

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser :

- la prise en charge des frais de scolarité pour les enfants beauvaisiens en faveur du R.P.C. de Froissy-Noiremont-Sainte-Eusoye pour un montant total de 9 561,28 euros sur les crédits prévus à cet effet ;

- la prise en charge des frais de scolarité pour l'enfant beauvaisien en faveur de la commune de Clermont-de-l'Oise pour un montant total de 792 euros sur les crédits prévus à cet effet ;

- la prise en charge des frais de scolarité des enfants beauvaisiens scolarisés en CLIS à l'extérieur (en cas d'accord préalable) ;

- Madame le Maire ou l'Adjoint délégué de signer toute pièce relative à ce dossier.

La Commission « Éducation, NTIC, Affaires Périscolaires, Conseil Consultatif de la Jeunesse », réunie le 04/06/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

M. CHENU : Je voulais profiter de ce dossier, qui je l'espère sera voté à l'unanimité, pour attirer votre attention mes chers collègues sur quelques difficultés auxquelles le collège Fauqueux se trouve confronté. C'est une situation bien connue des élus du quartier et je pense que Ali DJENADI qui a l'occasion d'en parler partage mon point de vue, et qui me tient particulièrement à cœur. J'avais déjà lors du précédent Conseil Municipal relayé l'inquiétude des familles du quartier Saint Jean sur la baisse des participations financières du Conseil Général pour les cantines sans être entendu par la représentante du département qui siège a priori ici. Je regrette qu'elle ne m'entende pas en ce moment mais ce sera consigné au procès-verbal. Je voudrais aujourd'hui m'inquiéter de l'avancement des travaux qui sont demandés par le collège Fauqueux au Conseil Général depuis parfois sept ou huit ans : des travaux de gros entretiens ou des travaux d'électricité. Et je voulais interpeller Sylvie HOUSSIN vraiment sans esprit polémique sur ces difficultés, de façon très concrète et sur des sujets qui me tiennent à cœur. Peut-être que tu trouves que c'est léger ou que cela n'a pas d'intérêt, moi je trouve que c'est important. Et je regrette en outre, bien entendu, que le rythme très lent d'intervention du Conseil Général sur ce sujet ne corresponde pas bien au rythme que nous avons impulsé, nous la ville de Beauvais, dans le cadre de l'ANRU tant en ce qui concerne la requalification du site Agel que la rénovation de l'ensemble des bâtiments publics du quartier. Alors certes, comme l'écrivait Xavier CNOCKAERT, et comme l'écrivait André GIDE : « *La promesse de la chenille n'engage pas le papillon.* » Et je ne doute pas que le Département aura à cœur de se transformer à un moment en papillon parce que, chers

collègues, il faut bien admettre qu'entre ce type de retard – les retards de travaux, l'OPAC sur certains bâtiments au cœur du quartier – j'ai le sentiment parfois qu'il nous faut mettre une pression politique sur le Conseil Général pour faire avancer ce dossier. Ce que nous assurons d'ailleurs tout à fait puisque Sylvie HOUSSIN nous avait dit : « Il y a un pilote dans cette affaire, et le pilote c'est vous. » Alors oui, le pilote c'est nous, très bien ; mais j'ai le regret de dire que nous ne pouvons croire à certains engagements de nos partenaires qu'en revenant hélas systématiquement à la charge, un peu comme l'âne qui ne croit qu'au fouet, pour paraphraser Victor HUGO. J'espère donc que la situation du collège Fauqueux sera prise en considération. D'avance, je remercie mes collègues de l'opposition de transmettre le message à notre Conseillère Générale de quartier, parce que c'est un problème récurrent qui importe toute la communauté du collège Fauqueux.

M. RAHOUI : Juste une petite réponse. Tout d'abord par rapport à la cantine. Je voudrais juste rappeler à mon collègue Sébastien CHENU qu'il existe en France un Fonds Social Cantine attribué à tous les établissements scolaires et que c'est le Ministère de l'Éducation Nationale qui répartit ces fonds entre chacun des établissements. Le Conseil Général n'a rien à voir avec cette histoire d'aide pour payer la cantine. Pour Le Fonds Social Cantine, il faut s'adresser à Monsieur CHATEL ... Je termine, ne me coupez pas la parole. Pour aider à payer la cantine justement, il existe ce fonds et c'est le ministère qui sera en mesure de vous aider. Par rapport aux travaux, en effet, il y a des travaux qui ont été impulsés par le Département au sein de cet établissement scolaire auquel je siège régulièrement au Conseil d'Administration avec Ali DJENADI, c'est vrai. Je peux vous dire, Sébastien CHENU, que les professeurs et l'équipe de Direction se félicitent d'avoir été associés à la réalisation de ce futur gymnase puisqu'ils ont pu aller jusqu'à l'élaboration des plans. On ne peut pas mieux faire en termes d'association des équipes qui travaillent au quotidien pour réaliser une nouvelle structure de ce type-là. Donc je pense qu'il faut reconnaître un certain nombre de choses et arrêter de taper sur le Conseil Général et Sylvie HOUSSIN juste pour taper sur le Conseil Général et sa représentante au Conseil Municipal.

M. CHENU : Mehdi RAHOUI, on ne parle pas du même sujet, la reconstruction du nouveau gymnase, on est d'accord et moi je trouve ça très bien. Ça me semble une évidence de trouver ça très bien. Je dis qu'il y a des travaux importants depuis sept ou huit ans, des travaux de gros entretien : par exemple, il y a l'autocom qui est sur l'ensemble du réseau téléphonique du collège. Quelque chose de très précis qui m'échappe un peu techniquement, peut-être que tu es plus doué que moi de ce côté-là mais je sais que ça fait sept ou huit ans que le principal - en tout cas l'équipe éducative et de direction du collège Fauqueux - les demande au Conseil Général. Il y a des travaux d'électricité... Non mais ce n'est pas le problème. Il y a des travaux qui sont demandés régulièrement chaque année et qui sont répétés au Conseil Général. Je pense que ce n'est pas un crime quand on est un élu du quartier de relayer à la Conseillère Générale du quartier cette préoccupation en lui demandant si elle peut essayer d'intervenir pour faire avancer ces sujets-là. Je ne suis pas Conseiller Général du quartier à regret mais je pense qu'il y a des problèmes objectifs sur lesquels il faut se pencher. Je ne condamne pas l'action du Conseil Général quand il reconstruit le gymnase du collège Fauqueux. Je dis : attention, il y a d'autres domaines sur lesquels il faudrait être attentif parce que ça pose des problèmes au quotidien à l'ensemble des collégiens et des personnels de l'établissement Fauqueux, j'en profite pour le dire ce soir.

M. RAHOUI : Oui, en effet il ne faut pas entrer dans une polémique stérile. C'est important de pointer ce qui ne va pas et les interrogations de Monsieur FLOREZ-GARCIA et pas que de lui, c'est vrai. Toutefois, en contrepartie, je souhaite signaler que dans cet établissement scolaire des efforts et des choses pertinentes et novatrices ont été engagées par le Conseil

Général en terme d'accès et de contrôle des sorties des élèves. Vous avez un système unique dans le Département qui a été créé et réfléchi par le collège, par les équipes de direction du collège et qui a été mis en application par le Conseil Général. Ça a permis de lutter, oui, tout simplement, contre une partie de l'absentéisme et une partie aussi des problèmes disciplinaires. Le Conseil Général a fait un effort de ce côté-là et il faut aussi le reconnaître. C'est vrai que peut-être sur le téléphone il y a un problème mais il y a en contrepartie un certain nombre de choses qui ont été faites : novatrices je le répète et qui ont permis d'améliorer le quotidien de ce collège.

Mme ABLA : Je rebondis justement sur l'interpellation de Sébastien. Dimanche dernier, nous étions ensemble à la fête de quartier Saint Jean et j'ai été interpellée par des mamans qui ont des problèmes pour la poursuite de la scolarité de leurs enfants. Je ne me souvenais plus qui était membre au Conseil d'Administration au collège Fauqueux donc j'ai pris la Commission du Conseil Municipal et je voulais justement vous interpellier Sébastien, Ali et Medhi, de manière à ce que vous vous saisissiez de ce problème. Ils sont, il semblerait, au nombre de 35 ; des élèves qu'on envoie poursuivre leur scolarité à Grandvilliers ou à Méru. Parmi ces élèves, il y a des jeunes filles. Les parents ne veulent absolument pas les envoyer à Grandvilliers et à Méru. Ils sollicitent des places notamment aux Jacobins et on leur a dit : « De toute façon, il n'y a pas de places. Vous n'avez qu'à aller à Saint Vincent ». Les parents n'ont pas les moyens de payer la scolarité. Alors est-ce que c'est une manière détournée de supprimer des postes dans l'éducation publique ? Je pose la question et j'aimerais bien que les élus qui représentent la municipalité au sein de ce Conseil Municipal s'occupent de ce problème. Et pour terminer, j'ai demandé aux parents de prendre contact avec l'association Au-devant de la scène puisque cette association est sur le quartier Saint Jean.

M. CHENU : Oui, je veux bien me pencher sur ce dossier. On était ensemble dimanche mais je n'étais pas là quand tu as rencontré ces gens, donc je prends l'engagement de me pencher sur ce dossier. C'est aussi comme ça que je conçois ma fonction d'élu. Et je redis, puisque Sylvie HOUSSIN vient d'entrer, mon propos qui interpellait très clairement sur une absence de réactivité du Conseil Général pour des travaux au collège Fauqueux. Je le maintiens évidemment. Je ne nie pas ce qui a été fait évidemment et on peut tous valoriser nos politiques publiques dans les quartiers. Nous, on rénove bien l'ensemble des écoles du quartier Saint Jean, c'est très bien aussi et je pense que tu trouves ça très bien, Medhi. Ce qui n'empêche que quand il y a des problèmes très concrets, très précis et que l'on peut saisir l'élu qui peut les faire avancer, c'est notre rôle. C'est mon rôle en tout cas de le faire. Et je rebondis effectivement sur ce qu'a dit Fatima ABLA, ce sera aussi mon rôle de me pencher sur le dossier que tu soulèves.

Mme HOUSSIN : Les preuves de travaux concernant cette fois-ci le Conseil Général, c'est bien ça ? Puisque je n'étais effectivement pas là quand l'intervention a eu lieu. J'ai été au Conseil d'Administration du dernier collège Charles Fauqueux, auquel tu n'étais d'ailleurs pas Sébastien, et nous avons effectivement listé l'ensemble des travaux qui restaient à faire. Notamment des travaux qui sont plus de l'ordre des travaux d'entretien qui effectivement sont faits régulièrement mais pas au rythme où ça devrait être bien sûr, parce qu'on est tous dans les mêmes contraintes budgétaires. On a donc listé l'ensemble de ces travaux et nous sommes tombés d'accord avec le principal qui n'était d'ailleurs pas franchement demandeur mais qui disait qu'effectivement, il y a un certain nombre de travaux qui devraient être faits. J'ai donc fait remonter au Service Éducation du Conseil Général pour que ce qui était de l'urgence soit fait au plus vite. Ce sont des petits travaux, des travaux d'entretien mais qui pénalisent un peu la vie quotidienne des enseignants. Ceci dit, j'ai de nombreux collègues dans le département et donc je ne vous apprends pas chers collègues qu'il y a des choix qui sont faits dans les travaux en question et que ce n'est pas toujours ce qu'attendent

chacun dans son collège. Alors, j'en profite aussi pour dire quand même qu'on a aussi discuté des travaux en cours sur le collège Charles Fauqueux et notamment la construction du gymnase et que les gens étaient particulièrement contents de ce qui se passait et de l'association de l'ensemble des équipes qu'elles soient administratives ou des professeurs. Ali, tu étais là, ne mens pas. Tu es témoin. Ils étaient particulièrement contents de la façon dont ça se déroulait. Mais effectivement, il faut être attentif aux petits travaux qui génèrent parfois des contrariétés, idiotes d'ailleurs, dans la vie quotidienne des gens qui travaillent dans les collèges.

M. DJENADI : Le problème qui s'est soulevé à Fauqueux, les travaux qui ont été énumérés par le Principal sont a priori des travaux qui auraient dû être faits depuis très longtemps. Ils ressortent à plusieurs reprises dans les procès-verbaux des différentes réunions du Conseil d'Administration et c'était le problème récurrent. Et donc le Principal n'a fait que rappeler tous ces travaux au souvenir du représentant du Conseil Général. Et puis a priori c'était quand même des travaux assez importants.

Mme HOUSSIN : C'est une procédure un peu...

Mme LE MAIRE : Sébastien CHENU pour conclure.

M. CHENU : L'important, je crois chers collègues, c'est d'être actif et efficace là où on l'est. Je n'étais pas au Conseil d'Administration du collège Fauqueux, j'essaye d'être actif et efficace ce soir. Au-delà de ce que vous dites, je considère que sept ou huit ans pour des travaux listés chaque année ne sont pas des délais raisonnables. Il y a beaucoup de priorités dans le département, je l'entends. Mais je considère que ce ne sont pas des délais raisonnables pour la Communauté Educative et pour les gens qui fréquentent le collège Fauqueux. Enfin, comme le disait tout à l'heure André GIDE par ma voix : « La promesse de la chenille n'engage que le papillon. » Je suis sûr, chère Sylvie HOUSSIN, que tu vas pouvoir nous montrer que tu peux devenir un très joli papillon malgré des promesses de chenilles.

M. AURY : Par rapport à la question de Fatima ABLA sur les difficultés à trouver des places pour un certain nombre de jeunes. Je me posais une question toute simple, je me demandais si ça pouvait avoir un rapport avec les 16 000 postes supprimés dans l'Education Nationale à la prochaine rentrée. Peut-être que ça n'en a aucun mais je ne voulais pas passer l'occasion de soulever l'interrogation. Je crois d'ailleurs que ça s'ajoutait à 16 000 encore l'année d'avant et ainsi de suite. Ça en fait pas mal et, finalement, peut-être on s'aperçoit au-delà de la formule qui comme ça ne paraît pas manger de pain : « *On ne remplace pas un fonctionnaire sur deux qui part en retraite* » et qu'ensuite, ça a des traductions tout à fait concrètes. Je me disais que peut-être Sébastien CHENU ou vous Madame CAYEUX qui, apparemment, avez de très bonnes relations au plus haut niveau de l'Etat, vous pourriez peut-être, je ne redirai pas interpellé apparemment c'est malpoli mais, intervenir pour montrer les conséquences concrètes de certains choix politiques. Voilà.

Mme FIZET-GORIN : Je serai beaucoup plus brève que toi. Je pense que ces jeunes filles ont fait des demandes. Effectivement, le lycée des Jacobins a ses classes très pleines. Il ne peut pas ouvrir d'autres classes non pas par manque de poste mais parce que les murs ne sont pas assez grands pour contenir toutes les classes que pourrait contenir un tel lycée et que ses formations, en particulier celles qui concernent la coiffure et l'esthétique, sont extrêmement demandées. Simplement les élèves sont choisis par rapport à leur dossier et qu'il y a beaucoup trop de dossiers par rapport aux places disponibles précisément au lycée des Jacobins. C'est pour ça qu'on leur propose des places ailleurs. Ça veut dire aussi que des places ailleurs existent dans des lycées qui ne sont pas très loin. Alors évidemment je comprends très bien les filles de Saint Jean mais ces formations existent de toute façon.

Mme LE MAIRE : Allez on passe au vote. Qui est-ce qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le dossier est donc adopté à l'unanimité.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ASSOCIATION PRÉVENTION ROUTIÈRE

M. MICHELINO, CONSEILLER MUNICIPAL

Depuis 2002, le nombre d'accidents et de blessés sur les routes de l'Oise a décliné de moitié et le nombre de décès est passé de près de 120 à 82 décès en 2008. Ces chiffres, s'ils sont globalement bons, ne doivent pas faire oublier qu'il est indispensable de rester mobilisé et d'agir en direction du public et notamment des plus jeunes qui constituent un axe prioritaire du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière de l'Oise.

L'association Prévention Routière s'inscrit pleinement dans cette démarche. Sur le territoire de la ville, l'association organise et participe à de nombreuses actions en direction du public jeune :

- mise en place, chaque année, en lien avec la Police Municipale, d'une action de prévention routière en direction des élèves de grande section, CP, CE1 et CM2 sur les comportements à adopter en tant que piéton, cycliste, passager d'un véhicule à moteur ;

- organisation et participation à des journées « prévention routière » au sein de collèges et lycées, en lien avec des partenaires institutionnels (Direction Départementale de l'Équipement, Gendarmerie Nationale, Ville de Beauvais) et associatifs, (ANPAA, APF, Association Marilou, etc) ;

- organisation d'un concours interclasses des écoles maternelles et élémentaires de Beauvais et d'un challenge départemental de prévention routière qui conclut de manière ludique l'ensemble des actions de sensibilisation mené au sein des établissements scolaires au cours de l'année. Près de 2500 élèves scolarisés sur Beauvais participent à ces deux concours ;

- organisation de manifestations spécifiques à l'occasion de la semaine de la sécurité routière.

Au vu de la richesse de ces actions qui ont permis de sensibiliser de nombreux enfants et adolescents, scolarisés ou résidant sur Beauvais, et indirectement leurs parents (grâce aux messages portés par les enfants), la ville de Beauvais souhaite accorder son soutien à cette association en lui accordant une subvention exceptionnelle au titre de l'activité prévue en 2009.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de ce rapport ;
- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 2500 euros à l'association Prévention Routière ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce complémentaire afférente à ce dossier.

La Commission « Sécurité, Prévention de la Délinquance », réunie le 25/06/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

BEAUVAIS XV RUGBY CLUB ORGANISATION DE LA SAISON SPORTIVE 2009 - 2010

Mme CORILLION, MAIRE ADJOINT

Le BEAUVAIS XV RUGBY CLUB a évolué durant le championnat 2008-2009 en Fédérale III.

À l'issue d'une excellente saison son équipe première accède au niveau Fédérale II.

Outre la constante progression tant au niveau des résultats qu'au niveau des effectifs avec près de 400 licenciés, ce club comporte une école de Rugby labellisée par la Fédération Française de Rugby, école qui connaît un très fort développement en s'adressant à près de 200 enfants licenciés. De plus ce club développe sa politique de formation en direction de nouveaux éducateurs.

Afin de soutenir son développement, il est proposé de contractualiser nos relations avec le BEAUVAIS XV RUGBY CLUB pour la saison 2009-2010.

À cette fin, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de la convention annexée à la présente ;
- d'attribuer au B.R.C XV une subvention de 90.000 Euros ;
- d'imputer cette dépense sur la ligne de crédit prévue à cet effet de la façon suivante : 34.240 Euros sur le budget 2009 et 55.760 Euros lors du vote du budget 2010 ;

La subvention sera versée selon le calendrier suivant :

- Juillet 2009 : 34.240 Euros
- Janvier 2010 : 27.880 Euros
- Mars 2010 : 27.880 Euros

- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout acte nécessaire à la poursuite de cette opération.

La Commission « Sport, Jeunesse », réunie le 02/07/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

La Ville de Beauvais, représentée par Madame Caroline CAYEUX, en qualité de Maire, dûment habilitée à cet effet en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2009.

Ci-après dénommée «**La Ville de Beauvais**»

D'une part,

Et :

L'Association «**Beauvais XV Rugby Club**» dont le siège est situé au Club House, rue Roger Couderc BP790, 60000 Beauvais, représentée par Monsieur Gérard JULIEN, son président.

Ci-après dénommée «**Le Club**»

D'autre part,

IL A ÉTÉ CONVENU ENTRE LES PARTIES CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet de définir les relations partenariales entre le Club et la Ville de Beauvais qui après instruction de la demande, octroie à l'Association une subvention montant de 90 000 euros pour la saison sportive 2009/2010.

Une convention différente est conclue avec le Club concernant l'utilisation des équipements sportifs municipaux qui ne peut être en aucun cas exclusive.

Article 2 : Modalité de versement de la subvention

La subvention sera versée selon l'échéancier suivant :

- Juillet 2009 : 34 240 euros
- Janvier 2010 : 27 880 euros
- Mars 2010 : 27 880 euros

Pour l'année 2010, l'échéancier sera respecté sous réserve du vote du budget primitif de la ville. **L'ensemble des versements sera lié au respect des conditions de la présente convention.**

Article 3 : Contrôle financier

Alinéa 1 - Cadre général

Aux fins de permettre le suivi de la gestion ainsi que l'établissement de documents comptables et statistiques concernant les associations évoluant en championnat professionnel ou national et éventuellement les sociétés qu'elles ont constituées, il est fait obligation à ceux-ci :

- de respecter le plan comptable général applicable et la présentation analytique et spécifique des comptes annuels et prévisionnels édités par la D.N.C.G. de la F.F.R ;
- de procéder à la comptabilisation régulière de toutes opérations ;
- de faciliter les contrôles sur pièces et sur place de la collectivité et de ses représentants habilités à cet effet en permettant notamment à ces derniers d'avoir accès aux renseignements comptables, financiers et juridiques nécessaires à l'accomplissement de leur mission de contrôle ;
- de communiquer les renseignements ou documents comptables, financiers et juridiques demandés par la collectivité (y compris concernant les entités juridiques directement ou indirectement intéressées au club) ;
- d'informer la Collectivité dans les meilleurs délais, de tout évènement significatif intervenant dans la gestion du club (procédures disciplinaires ou comptables menées par une instance fédérale...)

Alinéa 2 - Production de documents

Il est fait obligation au club de produire, par lettre recommandée avec avis de réception (cachet de la poste faisant foi) à l'attention de :

Monsieur le Directeur Général des Services
Hôtel de Ville - 1^{er} étage
1, rue Desgroux - BP 60330
60021 Beauvais Cedex

Au plus tard le 15 mai.

- Le compte de résultat prévisionnel estimé au 30 juin de la saison en cours présenté sous la forme normalisée.
- Le compte de résultat prévisionnel initial au 30 juin de la saison à venir présenté sous la forme normalisée et ses annexes.
- Il est fait obligatoirement à l'association de présenter sa demande de financement pour la saison à venir en utilisant le dossier de subvention édité par la collectivité (à retirer au service de la Vie Associative) assorti de toutes pièces justificatives permettant à la collectivité d'instruire cette demande. À défaut la Ville reportera l'instruction du dossier jusqu'à présentation complète des pièces.

Au plus tard le 15 janvier.

- Les états financiers clos (bilan, compte de résultat et annexe) et la balance générale arrêtés au 30 juin de la saison précédente, accompagnés du procès-verbal de l'assemblée générale du club mentionnant l'approbation de ces comptes pour la saison écoulée.
- Le compte d'emploi de la subvention de la saison précédente ainsi que le rapport d'activité mentionnant notamment, les actions d'entreprises sur le territoire de la collectivité ainsi que les aides obtenues telles que définies à l'article 4.
- La proposition d'un engagement éco-responsable.

Le non-respect de l'une de ces obligations, tant sur la forme que le fond ou des échéances liées, entraînera de plein

droit la suspension du versement des concours financiers conventionnellement prévus.

Article 4 : Engagement aux actions et objectifs

L'association devra -

- Maintenir à minima son équipe première au niveau Fédérale II du championnat ;
- Assurer le développement et la pérennisation du niveau national ;
- Assurer la formation des jeunes, des équipes d'encadrement, des dirigeants et arbitres ;
- Assurer la promotion la plus large possible de la pratique sportive sur le territoire beauvaisien ;
- Permettre aux titulaires de la «Carte Beauvais Jeunesse» de pouvoir assister à tous les matchs à titre gratuit ;
- Fournir 20 places par match à la Ville de Beauvais.

En concertation avec la Ville, l'Association :

- s'engage à développer ou promouvoir la discipline du rugby notamment à travers des actions d'animation sportive en direction des quartiers, des établissements scolaires et des manifestations locales ;
- l'Association justifiera de son engagement local à minima dans DEUX événements différents parmi lesquels s'inscrivent : l'Été s'anime, Sport en Fête, les animations de fin d'année, les fêtes de quartiers ou autres actions organisées par la Ville et au moins UNE action de soutien à la recherche ou à la lutte contre la maladie (Téléthon, Mucoviscidose, etc...) ou caritative.
- proposera la ou les actions de son choix qu'il mènera dans le cadre de l'Agenda 21, démontrant ainsi son engagement éco-responsable.

Article 5 : Obligations morales et communication

L'association s'engage à ne pas porter atteinte à l'image de marque de la Ville lors de ses représentations publiques et dans le cadre de ses relations avec la presse et les médias.

Dans cet esprit, elle s'engage à obtenir les meilleurs résultats sportifs dans le respect des règlements en vigueur et de l'éthique sportive.

L'Association s'engage à assurer la promotion de la participation de la Ville de Beauvais, dans les conditions suivantes :

- faire apparaître le nom et le logo de la Ville de Beauvais, de façon lisible et identifiable sur tous les documents informatifs et promotionnels édités par elle durant la saison (plquette, carton d'invitation, affiches programmes, dossiers de presse, site internet, cédérom...).

- apposer sur tous ses supports de communication ainsi que sur les équipements sportifs utilisés, le logo de la Ville de Beauvais. Dans tous les cas, cette mention devra avoir un rang au moins égal aux mentions des autres partenaires de l'Association tant par la taille que par la surface et devra être soumise à la validation du Service Communication de la Ville de Beauvais quant à son positionnement. Cette disposition vaut pour tous les nouveaux supports.

- respecter un délai de deux mois pour adresser des éléments destinés à être diffusés par le Service Communication de la Ville de Beauvais dans les supports institutionnels.

- se concerter avec le Service Communication de la Ville de Beauvais pour définir les modalités de mise en œuvre de la disposition, et veiller au respect de la charte graphique.

- soumettre un bon à tirer au Service Communication avant l'impression des documents.

- réserver dans l'ensemble des documents, lorsque leur forme le permet, un espace rédactionnel où pourra être inséré un texte émanant de la Ville de Beauvais ou un visuel formaté (programmes de match et autres documents pré-cités).

- mentionner systématiquement la participation financière de la Ville de Beauvais dans les documents y compris ceux adressés à la presse.

Article 6 : Obligations d'information

Le club informera la Ville de toute modification survenue dans ses statuts, son adresse ou la composition du conseil d'administration et adressera la copie des statuts modifiés, et récépissé de la Préfecture.

Article 7 : Assurances - Responsabilité

Les activités de l'Association sont placées sous sa responsabilité exclusive. L'Association devra souscrire tout contrat d'assurances couvrant tout dommage corporel et matériel lié à ses activités, de façon à ce que la Ville ne puisse être recherchée ou inquiétée.

Article 8 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour la période de la saison sportive 2009/2010.

Article 9 : Résiliation

La Ville de Beauvais se réserve la possibilité de résilier de plein droit la présente convention sans préavis ni indemnité en cas de procédures collectives ouvertes à l'encontre de l'Association.

Cette résiliation s'appliquera également immédiatement et de plein droit si un mois après un commandement demeuré infructueux de la Ville, l'Association ne remplit pas les obligations lui incombant aux termes de la présente convention.

Article 10 : Litiges

Tout litige fera l'objet d'une recherche de solution amiable avant d'être porté, le cas échéant, devant le tribunal administratif d'Amiens.

Fait à Beauvais, le

Pour la Ville de Beauvais,
Caroline CAYEUX
Maire de Beauvais

Pour BEAUVAIS XV RUGBY CLUB
Gérard JULIEN
Président

B.O.U.C. VOLLEY

ORGANISATION DE LA SAISON SPORTIVE 2009 - 2010

Mme CORILLION, MAIRE ADJOINT

L'équipe première masculine du B.O.U.C VOLLEY, à l'issue d'une excellente saison 2008-2009, s'est maintenue à son niveau en se classant 8^e du championnat de PRO A, et de plus a participé à la Coupe de France et a disputé les quarts de finale de la Coupe d'Europe.

Cette équipe compte tenu de son classement continuera donc au titre de la saison 2009/2010 à évoluer en Championnat de PRO A.

Ce club possède en outre une équipe masculine en Nationale 2 et une équipe féminine en Nationale 3, elles continueront à évoluer au même niveau durant la saison 2009-2010.

La situation de ces équipes nous conduit, afin de respecter les textes législatifs et réglementaires qui encadrent les relations entre les clubs sportifs et les collectivités territoriales, à contractualiser nos rapports avec ce club.

Il est proposé au Conseil Municipal, dans le cadre du déroulement de la saison 2009-2010 :

- d'approuver les termes de la convention annexée à la présente ;
- d'attribuer au B.O.U.C VOLLEY une subvention de 500 000 Euros, versée selon le calendrier ci-après :

JUILLET 2009 : 112 000 Euros

JANVIER 2010 : 194 000 Euros

MARS 2010 : 194 000 Euros

- de prélever les dépenses correspondantes sur les crédits prévues à cet effet, et ce de la façon suivante : 112.000 Euros sur le budget 2009 et 388.000 Euros lors du vote du budget 2010 ;

- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

La Commission « Sport, Jeunesse », réunie le 02/07/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

La Ville de Beauvais, représentée par Madame Caroline CAYEUX, en qualité de Maire, dûment habilitée à cet effet en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2009.

Ci-après dénommée «**La Ville de Beauvais**»

D'une part,

ET :

L'Association «**Beauvais Oise Université Club Volley**» dont le siège est situé 39 place de l'Hôtel Dieu, 60000 Beauvais, représentée par Monsieur Joël THIEBAUT, son président.

Ci-après dénommée «**Le Club**»

D'autre part,

IL A ÉTÉ CONVENU ENTRE LES PARTIES CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet de définir les relations partenariales entre le Club et la Ville de Beauvais qui après instruction de la demande, octroie à l'Association une subvention montant de 500 000 euros pour la saison sportive 2009/2010.

Une convention différente est conclue avec le Club concernant l'utilisation des équipements sportifs municipaux qui ne peut être en aucun cas exclusive.

Article 2 : Modalité de versement de la subvention

La subvention sera versée selon l'échéancier suivant :

- Juillet 2009 : 112 000 euros
- Janvier 2010 : 194 000 euros
- Mars 2010 : 194 000 euros

Pour l'année 2010, l'échéancier sera respecté sous réserve du vote du budget primitif de la ville. **L'ensemble des versements sera lié au respect des conditions de la présente convention.**

La valorisation des aides indirectes accordées au club au titre de la saison sportive écoulée (2008/2009) est annexée.

Article 3 : Contrôle financier

Alinéa 1 - Cadre général

Aux fins de permettre le suivi de la gestion ainsi que l'éta-

blissement de documents comptables et statistiques concernant les associations évoluant en championnat professionnel ou national et éventuellement les sociétés qu'elles ont constituées, il est fait obligation à ceux-ci :

- de respecter le plan comptable général applicable et la présentation analytique et spécifique des comptes annuels et prévisionnels édités par la D.N.C.G. de la LNV ;
- de procéder à la comptabilisation régulière de toutes opérations ;
- de faciliter les contrôles sur pièces et sur place de la collectivité et de ses représentants habilités à cet effet en permettant notamment à ces derniers d'avoir accès aux renseignements comptables, financiers et juridiques nécessaires à l'accomplissement de leur mission de contrôle ;
- de communiquer les renseignements ou documents comptables, financiers et juridiques demandés par la collectivité (y compris concernant les entités juridiques directement ou indirectement intéressées au club) ;
- d'informer la Collectivité dans les meilleurs délais, de tout événement significatif intervenant dans la gestion du club (procédures disciplinaires ou comptables menées par une instance fédérale...)

Alinéa 2 - Production de documents

Il est fait obligation au club de produire, par lettre recommandée avec avis de réception (cachet de la poste faisant foi) à l'attention de :

Monsieur le Directeur Général des Services
Hôtel de Ville - 1^{er} étage
1, rue Desgroux - BP 60330
60021 Beauvais Cedex

Au plus tard le 15 mai

- Les états financiers intermédiaires (bilan, compte de résultat et annexe) et la balance générale arrêtés au 31 décembre de la saison en cours, accompagnés de l'attestation de l'expert-comptable.

- Le compte de résultat prévisionnel initial au 30 juin de la saison à en cours présenté sous la forme normalisée accompagné de l'attestation de l'expert-comptable.

- Le compte de résultat prévisionnel initial au 30 juin de la saison à venir présenté sous la forme normalisée et ses annexes, accompagné de l'attestation de l'expert-comptable.

- Il est fait obligatoirement à l'association de présenter sa demande de financement pour la saison à venir en utilisant le dossier de subvention édité par la collectivité (à retirer au service de la Vie Associative) assorti de toutes pièces justificatives permettant à la collectivité d'instruire cette demande. À défaut la Ville reportera l'instruction du dossier jusqu'à présentation complète des pièces.

Au plus tard le 31 décembre

- Les états financiers clos (bilan, compte de résultat et annexe) et la balance générale arrêtés au 30 juin de la saison précédente, accompagnés du rapport du commissaire aux comptes.

- Le compte d'emploi de la subvention au 30 juin de la saison précédente présenté sous la forme normalisée, accompagné de l'attestation de l'expert-comptable.

- Le compte de résultat prévisionnel révisé au 30 juin de la saison en cours présent sous la forme normalisée.

Au plus tard le 15 janvier

- Le procès-verbal de l'assemblée générale du club mentionnant l'approbation des comptes ainsi que le rapport du commissaire aux comptes pour la saison écoulée.

- Le rapport d'activité de la saison écoulée comportant, d'une part, une analyse quantitative (la fréquentation aux matches, l'origine géographique des abonnés, les tranches d'âge...), d'autre part une analyse qualitative notamment sur

les actions entreprises sur le territoire de la collectivité telles que définies à l'article 4.

- La proposition d'un engagement éco-responsable.

Le non-respect de l'une de ces obligations, tant sur la forme que le fond ou des échéances liées, entraînera de plein droit la suspension du versement des concours financiers conventionnellement prévus.

Article 4 : Engagement aux actions et objectifs

L'association devra :

- Maintenir à minima l'équipe première masculine au niveau Pro A du championnat ;
- Assurer le développement et la pérennisation du niveau National des équipes masculines et féminines engagées à ce niveau ;
- Assurer la formation des jeunes, des équipes d'encadrement, des dirigeants et arbitres ;
- Assurer la promotion la plus large possible de la pratique sportive sur le territoire beauvaisien ;
- Permettre aux titulaires de la «Carte Beauvais Jeunesse» de pouvoir assister à tous les matchs à titre gratuit ;
- Fournir par match 80 places destinées à des jeunes âgés de 18 à 25 ans. Les billets devront être revêtus de la mention "exonéré" ;
- Fournir 20 places par match à la Ville de Beauvais.

En concertation avec la Ville, l'Association :

- s'engage à développer ou promouvoir la discipline du volley ball notamment à travers des actions d'animation sportive en direction des quartiers et des manifestations locales ;
- justifiera de son engagement local à minima dans TROIS événements différents parmi lesquels s'inscrivent : l'Été s'anime, Sport en Fête, les animations de fin d'année, les fêtes de quartiers ou autres actions organisées par la Ville et au moins UNE action de soutien à la recherche ou à la lutte contre la maladie (Téléthon, Mucoviscidose, etc...) ou caritative.
- proposera la ou les actions de son choix qu'il mènera dans le cadre de l'Agenda 21, démontrant ainsi son engagement éco-responsable.

Article 5 : Obligations morales et communication

L'association s'engage à ne pas porter atteinte à l'image de marque de la Ville lors de ses représentations publiques et dans le cadre de ses relations avec la presse et les médias.

Dans cet esprit, elle s'engage à obtenir les meilleurs résultats sportifs dans le respect des règlements en vigueur et de l'éthique sportive.

L'Association s'engage à assurer la promotion de la participation de la Ville de Beauvais, dans les conditions suivantes :

- faire apparaître le nom et le logo de la Ville de Beauvais, de façon lisible et identifiable sur tous les documents informatifs et promotionnels édités par elle durant la saison (plaque, carton d'invitation, affiches programmes, dossiers de presse, site internet, cédérom...).
- apposer sur tous ses supports de communication ainsi que sur les équipements sportifs utilisés, le logo de la Ville de Beauvais. Dans tous les cas, cette mention devra avoir un rang au moins égal aux mentions des autres partenaires de l'Association tant par la taille que par la surface et devra être soumise à la validation du Service Communication de la Ville de Beauvais quant à son positionnement. Cette disposition vaut pour tous les nouveaux supports.
- respecter un délai de deux mois pour adresser des éléments destinés à être diffusés par le Service Communication de la Ville de Beauvais dans les supports institutionnels.
- se concerter avec le Service Communication de la Ville de Beauvais pour définir les modalités de mise en œuvre de la disposition, et veiller au respect de la charte graphique.

- soumettre un bon à tirer au Service Communication avant l'impression des documents.

- réserver dans l'ensemble des documents, lorsque leur forme le permet, un espace rédactionnel où pourra être inséré un texte émanant de la Ville de Beauvais ou un visuel formaté (programmes de match et autres documents pré-cités).

- mentionner systématiquement la participation financière de la Ville de Beauvais dans les documents y compris ceux adressés à la presse.

Article 6 : Obligations d'information

Le club informera la Ville de toute modification survenue dans ses statuts, son adresse ou la composition du conseil d'administration et adressera la copie des statuts modifiés, et récépissé de la Préfecture.

Article 7 : Assurances - Responsabilité

Les activités de l'Association sont placées sous sa responsabilité exclusive. L'Association devra souscrire tout contrat d'assurances couvrant tout dommage corporel et matériel lié à ses activités, de façon à ce que la Ville ne puisse être recherchée ou inquiétée.

Article 8 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour la période de la saison sportive 2009/2010.

Article 9 : Résiliation

La Ville de Beauvais se réserve la possibilité de résilier de plein droit la présente convention sans préavis ni indemnité en cas de procédures collectives ouvertes à l'encontre de l'Association.

Cette résiliation s'appliquera également immédiatement et de plein droit si un mois après un commandement demeuré infructueux de la Ville, l'Association ne remplit pas les obligations lui incombant aux termes de la présente convention.

Article 10 : Litiges

Tout litige fera l'objet d'une recherche de solution amiable avant d'être porté, le cas échéant, devant le tribunal administratif d'Amiens.

Fait à Beauvais, le

Pour la Ville de Beauvais,	Pour BEAUVAIS OISE UNIVERSITÉ CLUB VOLLEY
Caroline CAYEUX <i>Maire de Beauvais</i>	Joël THIEBAUT <i>Président</i>

B.O.U.C. HANDBALL

ORGANISATION DE LA SAISON SPORTIVE 2009 - 2010

MADAME CORILLION, MAIRE ADJOINT

Le BOUC HAND BALL avec son équipe seniors masculins a évolué pour la quatrième année durant la saison 2009-2010 en National 3. Son équipe féminine s'est maintenue également en National 3. Compte tenu de ses résultats, ce club engagera donc durant la saison 2009-2010 deux équipes au niveau national.

Cela nous conduit, afin de respecter les textes législatifs et réglementaires qui encadrent les relations entre les clubs sportifs et les collectivités territoriales, à contractualiser nos rapports avec ce club.

Il est proposé au Conseil Municipal, dans le cadre du déroulement de la saison 2009-2010 :

– d'approuver les termes de la convention annexée à la présente ;

– d'attribuer au B.O.U.C HAND BALL une subvention de 80 000 Euros au titre du fonctionnement pour la saison 2009-2010, versée selon le calendrier ci-après :

Juillet 2009 : 25 000 Euros
Janvier 2010 : 27 500 Euros
Mars 2010 : 27 500 Euros

– de prélever les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet et ce de la façon suivante : 25 000 Euros sur le budget 2009 et 55 000 Euros lors du vote du budget 2010 ;
– d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

La Commission « Sport, Jeunesse », réunie le 02/07/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

La Ville de Beauvais, représentée par Madame Caroline CAYEUX, en qualité de Maire, dûment habilitée à cet effet en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2009.

Ci-après dénommée «**La Ville de Beauvais**»

D'une part,

ET :

Le **BOUC HAND BALL** représenté par Monsieur Jackie PENISSON, Président en exercice, dûment autorisé par le Conseil d'Administration en date du 22 juin 2009 ci-après désigné "l'Association".

D'autre part,

IL A ÉTÉ CONVENU ENTRE LES PARTIES CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet de définir les relations partenariales entre le Club et la Ville de Beauvais qui après instruction de la demande, octroie à l'Association une subvention montant de 80 000 euros pour la saison sportive 2009/2010.

Une convention différente est conclue avec le Club concernant l'utilisation des équipements sportifs municipaux qui ne peut être en aucun cas exclusive.

Article 2 : Modalité de versement de la subvention

La subvention sera versée selon l'échéancier suivant :

- Juillet 2009 : 25 000 euros
- Janvier 2010 : 27 500 euros
- Mars 2010 : 27 500 euros

Pour l'année 2010, l'échéancier sera respecté sous réserve du vote du budget primitif de la ville. **L'ensemble des versements sera lié au respect des conditions de la présente convention.**

Article 3 : Contrôle financier

Alinéa 1 - Cadre général

Aux fins de permettre le suivi de la gestion ainsi que l'établissement de documents comptables et statistiques concernant les associations évoluant en championnat professionnel ou national et éventuellement les sociétés qu'elles ont constituées, il est fait obligation à ceux-ci :

- de respecter le plan comptable général applicable et la présentation analytique et spécifique des comptes annuels et prévisionnels ;

- de procéder à la comptabilisation régulière de toutes opérations ;

- de faciliter les contrôles sur pièces et sur place de la collectivité et de ses représentants habilités à cet effet en permettant notamment à ces derniers d'avoir accès aux renseignements comptables, financiers et juridiques nécessaires à l'accomplissement de leur mission de contrôle ;

- de communiquer les renseignements ou documents comptables, financiers et juridiques demandés par la collectivité (y compris concernant les entités juridiques directement ou indirectement intéressées au club) ;

- d'informer la Collectivité dans les meilleurs délais, de tout évènement significatif intervenant dans la gestion du club (procédures disciplinaires ou comptables menées par une instance fédérale...)

Alinéa 2 - Production de documents

Il est fait obligation au club de produire, par lettre recommandée avec avis de réception (cachet de la poste faisant foi) à l'attention de :

Monsieur le Directeur Général des Services
Hôtel de Ville - 1^{er} étage
1, rue Desgroux - BP 60330
60021 Beauvais Cedex

Au plus tard le 15 mai

- Le compte de résultat prévisionnel estimé au 30 juin de la saison à en cours présenté sous la forme normalisée.

- Le compte de résultat prévisionnel initial au 30 juin de la saison à venir présenté sous la forme normalisée et ses annexes.

- Il est fait obligation à l'association de présenter sa demande de financement pour la saison à venir en utilisant le dossier de subvention édité par la collectivité (à retirer au service de la Vie Associative) assorti de toutes pièces justificatives permettant à la collectivité d'instruire cette demande. À défaut la Ville reportera l'instruction du dossier jusqu'à présentation complète des pièces.

Au plus tard le 15 janvier

- Les états financiers clos (bilan, compte de résultat et annexe) et la balance générale arrêtés au 30 juin de la saison précédente, accompagnés du procès-verbal de l'assemblée générale du club mentionnant l'approbation de ces comptes pour la saison écoulée.

- Le compte d'emploi de la subvention de la saison précédente ainsi que le rapport d'activité mentionnant notamment, les actions entreprises sur le territoire de la collectivité ainsi que les aides obtenues telles que définies à l'article 4.

- La proposition d'un engagement éco-responsable.

Le non-respect de l'une de ces obligations, tant sur la forme que le fond ou des échéances liées, entraînera de plein droit la suspension du versement des concours financiers conventionnellement prévus.

Article 4 : Engagement aux actions et objectifs

L'association devra :

- Maintenir à minima ses deux équipes masculine et féminine en Championnat de France de 3^e Division ;

- Assurer la formation des jeunes, des équipes d'encadrement, des dirigeants et arbitres ;

- Assurer la promotion la plus large possible de la pratique sportive sur le territoire beauvaisien ;

- Permettre aux titulaires de la «Carte Beauvais Jeunesse» de pouvoir assister à tous les matchs à titre gratuit ;

- Fournir 20 places par match à la Ville de Beauvais.

En concertation avec la Ville, l'Association :

- s'engage à développer ou promouvoir la discipline du hand ball notamment à travers des actions d'animation sportive des quartiers et des manifestations locales ;

- l'Association justifiera de son engagement local au minima dans DEUX évènements différents parmi lesquels s'inscrivent : l'Été s'anime, Sport en Fête, les animations de fin d'année, les fêtes de quartiers ou autres actions organisées par la Ville et au moins UNE action de soutien à la recherche ou à la lutte contre la maladie (Téléthon, Mucoviscidose, etc...) ou caritative.

- proposera la ou les actions de son choix qu'il mènera dans le cadre de l'Agenda 21, démontrant ainsi son engagement éco-responsable.

Article 5 : Obligations morales et communication

L'association s'engage à ne pas porter atteinte à l'image de marque de la Ville lors de ses représentations publiques et dans le cadre de ses relations avec la presse et les médias.

Dans cet esprit, elle s'engage à obtenir les meilleurs résultats sportifs dans le respect des règlements en vigueur et de l'éthique sportive.

L'Association s'engage à assurer la promotion de la participation de la Ville de Beauvais, dans les conditions suivantes :

- faire apparaître le nom et le logo de la Ville de Beauvais, de façon lisible et identifiable sur tous les documents informatifs et promotionnels édités par elle durant la saison (plaque, carton d'invitation, affiches programmes, dossiers de presse, site internet, cédérom...).

- apposer sur tous ses supports de communication ainsi que sur les équipements sportifs utilisés, le logo de la Ville de Beauvais. Dans tous les cas, cette mention devra avoir un rang au moins égal aux mentions des autres partenaires de l'Association tant par la taille que par la surface et devra être soumise à la validation du Service Communication de la Ville de Beauvais quant à son positionnement. Cette disposition vaut pour tous les nouveaux supports.

- respecter un délai de deux mois pour adresser des éléments destinés à être diffusés par le Service Communication de la Ville de Beauvais dans les supports institutionnels.

- se concerter avec le Service Communication de la Ville de Beauvais pour définir les modalités de mise en œuvre de la disposition, et veiller au respect de la charte graphique.

- soumettre un bon à tirer au Service Communication avant l'impression des documents.

- réserver dans l'ensemble des documents, lorsque leur forme le permet, un espace rédactionnel où pourra être inséré un texte émanant de la Ville de Beauvais ou un visuel formaté (programmes de match et autres documents pré-cités).

- mentionner systématiquement la participation financière de la Ville de Beauvais dans les documents y compris ceux adressés à la presse.

Article 6 : Obligations d'information

Le club informera la Ville de toute modification survenue dans ses statuts, son adresse ou la composition du conseil d'administration et adressera la copie des statuts modifiés, et récépissé de la Préfecture.

Article 7 : Assurances - Responsabilité

Les activités de l'Association sont placées sous sa responsabilité exclusive. L'Association devra souscrire tout contrat d'assurances couvrant tout dommage corporel et matériel lié à ses activités, de façon à ce que la Ville ne puisse être recherchée ou inquiétée.

Article 8 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour la période de la saison sportive 2009/2010.

Article 9 : Résiliation

La Ville de Beauvais se réserve la possibilité de résilier de plein droit la présente convention sans préavis ni indemnité en cas de procédures collectives ouvertes à l'encontre de l'Association.

Cette résiliation s'appliquera également immédiatement et de plein droit si un mois après un commandement demeuré infructueux de la Ville, l'Association ne remplit pas les obligations lui incombant aux termes de la présente convention.

Article 10 : Litiges

Tout litige fera l'objet d'une recherche de solution amiable avant d'être porté, le cas échéant, devant le tribunal administratif d'Amiens.

Fait à Beauvais, le

Pour la Ville de Beauvais,
Caroline CAYEUX
Maire de Beauvais

Pour le BOUC HAND BALL
Jackie PÉNISSON
Président

BEAUVAIS BASKET CLUB OISE

ORGANISATION DE LA SAISON SPORTIVE 2009 - 2010

MADAME CORILLION, MAIRE ADJOINT

Le BEAUVAIS BASKET CLUB OISE (B.B.C.O.) possède outre son équipe séniors masculins qui évoluera en 2009-2010 en Honneur Région, de nombreuses équipes de jeunes engagées dans différents championnats tant régionaux que départementaux.

De plus l'équipe séniors féminines 3è du championnat Promotion Excellence Féminin accède, au titre de la saison 2009-2010, à la Pré Nationale.

Vainqueur de la Coupe de l'Oise avec son équipe Minime Masculin Régional et vainqueur de la Coupe de l'Oise Consolante avec son équipe Promotion Excellence Féminin, ce club affiche d'excellents résultats et est en constante progression tant au niveau des résultats que des effectifs.

Le B.B.C.O. anime également une école de basket et prend en charge des formations d'arbitres et d'entraîneurs.

Ceci nous conduit, afin de respecter les textes législatifs et réglementaires qui encadrent les relations entre les clubs sportifs et les collectivités territoriales, à contractualiser nos rapports avec ce club.

Il est proposé au Conseil Municipal, dans le cadre du déroulement de la saison 2009/2010 :

- d'approuver les termes de la convention annexée à la présente ;

- d'attribuer au BEAUVAIS BASKET CLUB OISE (B.B.C.O) une subvention de 18 000€ au titre du fonctionnement pour la saison 2009-2010, versée selon le calendrier ci-après :

- Juillet 2009 : 6 000 Euros
- Janvier 2010 : 6 000 Euros
- Mars 2010 : 6 000 Euros

- de prélever les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet et ce de la façon suivante : 6 000 Euros sur le budget 2009 et 12 000 Euros lors du vote du budget 2010 ;

– d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

La Commission « Sport, Jeunesse », réunie le 02/07/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

La Ville de Beauvais, représentée par Madame Caroline CAYEUX, en qualité de Maire, dûment habilitée à cet effet en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2009.

Ci-après dénommée «**la Ville de Beauvais**»

D'une part,

ET :

L'Association «**BEAUVAIS BASKET CLUB OISE**» dont le siège social est situé 3 rue du Béarn, 60000 Beauvais, représenté par Madame Nathalie LEFEUVRE, sa Présidente.

Ci-après dénommée «**le Club**»

D'autre part,

IL A ÉTÉ CONVENU ENTRE LES PARTIES CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet de définir les relations partenariales entre le Club et la Ville de Beauvais qui après instruction de la demande, octroie à l'Association une subvention montant de 18 000 euros pour la saison sportive 2009/2010.

Une convention différente est conclue avec le Club concernant l'utilisation des équipements sportifs municipaux qui ne peut être en aucun cas exclusive.

Article 2 : Modalité de versement de la subvention

La subvention sera versée selon l'échéancier suivant :

- Juillet 2009 : 25 000 euros
- Janvier 2010 : 27 500 euros
- Mars 2010 : 27 500 euros

Pour l'année 2010, l'échéancier sera respecté sous réserve du vote du budget primitif de la ville. L'ensemble des versements sera lié au respect des conditions de la présente convention.

Article 3 : Contrôle financier

Alinéa 1 - Cadre général

Aux fins de permettre le suivi de la gestion ainsi que l'établissement de documents comptables et statistiques concernant les associations évoluant en championnat professionnel ou national et éventuellement les sociétés qu'elles ont constituées, il est fait obligation à ceux-ci :

- de respecter le plan comptable général applicable et la présentation analytique et spécifique des comptes annuels et prévisionnels ;
- de procéder à la comptabilisation régulière de toutes opérations ;
- de faciliter les contrôles sur pièces et sur place de la collectivité et de ses représentants habilités à cet effet en permettant notamment à ces derniers d'avoir accès aux renseignements comptables, financiers et juridiques nécessaires à l'accomplissement de leur mission de contrôle ;
- de communiquer les renseignements ou documents comptables, financiers et juridiques demandés par la collectivité (y compris concernant les entités juridiques directement ou indirectement intéressées au club) ;

- d'informer la Collectivité dans les meilleurs délais, de tout évènement significatif intervenant dans la gestion du club (procédures disciplinaires ou comptables menées par une instance fédérale...)

Alinéa 2 - Production de documents

Il est fait obligation au club de produire, par lettre recommandée avec avis de réception (cachet de la poste faisant foi) à l'attention de :

Monsieur le Directeur Général des Services
Hôtel de Ville - 1^{er} étage
1, rue Desgroux - BP 60330
60021 Beauvais Cedex

Au plus tard le 15 mai

- Le compte de résultat prévisionnel estimé au 30 juin de la saison à en cours présenté sous la forme normalisée.
- Le compte de résultat prévisionnel initial au 30 juin de la saison à venir présenté sous la forme normalisée et ses annexes.
- Il est fait obligation à l'association de présenter sa demande de financement pour la saison à venir en utilisant le dossier de subvention édité par la collectivité (à retirer au service de la Vie Associative) assorti de toutes pièces justificatives permettant à la collectivité d'instruire cette demande. À défaut la Ville reportera l'instruction du dossier jusqu'à présentation complète des pièces.

Au plus tard le 15 janvier

- Les états financiers clos (bilan, compte de résultat et annexe) et la balance générale arrêtés au 30 juin de la saison précédente, accompagnés du procès-verbal de l'assemblée générale du club mentionnant l'approbation de ces comptes pour la saison écoulée.
- Le compte d'emploi de la subvention de la saison précédente ainsi que le rapport d'activité mentionnant notamment, les actions entreprises sur le territoire de la collectivité ainsi que les aides obtenues telles que définies à l'article 4.
- La proposition d'un engagement éco-responsable.

Le non-respect de l'une de ces obligations, tant sur la forme que le fond ou des échéances liées, entraînera de plein droit la suspension du versement des concours financiers conventionnellement prévus.

Article 4 : Engagement aux actions et objectifs

L'association devra :

- À minima pérenniser son niveau en Honneur Région et Départemental, mettre en œuvre les moyens nécessaires à l'évolution de ce niveau ;
- Assurer la formation des jeunes, des équipes d'encadrement, des dirigeants et arbitres ;
- Assurer la promotion la plus large possible de la pratique sportive sur le territoire beauvaisien ;

En concertation avec la Ville, l'Association :

- s'engage à développer ou promouvoir la discipline du hand ball notamment à travers des actions d'animation sportive des quartiers et des manifestations locales ;
- justifiera de son engagement local au minima dans DEUX évènements différents parmi lesquels s'inscrivent : l'Été s'anime, Sport en Fête, les animations de fin d'année, les fêtes de quartiers ou autres actions organisées par la Ville et au moins UNE action de soutien à la recherche ou à la lutte contre la maladie (Téléthon, Mucoviscidose, etc...) ou caritative.
- proposera la ou les actions de son choix qu'il mènera dans le cadre de l'Agenda 21, démontrant ainsi son engagement éco-responsable.

Article 5 : Obligations morales et communication

L'association s'engage à ne pas porter atteinte à l'image de marque de la Ville lors de ses représentations publiques et dans le cadre de ses relations avec la presse et les médias.

Dans cet esprit, elle s'engage à obtenir les meilleurs résultats sportifs dans le respect des règlements en vigueur et de l'éthique sportive.

L'Association s'engage à assurer la promotion de la participation de la Ville de Beauvais, dans les conditions suivantes :

- faire apparaître le nom et le logo de la Ville de Beauvais, de façon lisible et identifiable sur tous les documents informatifs et promotionnels édités par elle durant la saison (plaque, carton d'invitation, affiches programmes, dossiers de presse, site internet, cédérom...).

- apposer sur tous ses supports de communication ainsi que sur les équipements sportifs utilisés, le logo de la Ville de Beauvais. Dans tous les cas, cette mention devra avoir un rang au moins égal aux mentions des autres partenaires de l'Association tant par la taille que par la surface et devra être soumise à la validation du Service Communication de la Ville de Beauvais quant à son positionnement. Cette disposition vaut pour tous les nouveaux supports.

- respecter un délai de deux mois pour adresser des éléments destinés à être diffusés par le Service Communication de la Ville de Beauvais dans les supports institutionnels.

- se concerter avec le Service Communication de la Ville de Beauvais pour définir les modalités de mise en œuvre de la disposition, et veiller au respect de la charte graphique.

- soumettre un bon à tirer au Service Communication avant l'impression des documents.

- réserver dans l'ensemble des documents, lorsque leur forme le permet, un espace rédactionnel où pourra être inséré un texte émanant de la Ville de Beauvais ou un visuel formaté (programmes de match et autres documents pré-cités).

- mentionner systématiquement la participation financière de la Ville de Beauvais dans les documents y compris ceux adressés à la presse.

Article 6 : Obligations d'information

Le club informera la Ville de toute modification survenue dans ses statuts, son adresse ou la composition du conseil d'administration et adressera la copie des statuts modifiés, et récépissé de la Préfecture.

Article 7 : Assurances - Responsabilité

Les activités de l'Association sont placées sous sa responsabilité exclusive. L'Association devra souscrire tout contrat d'assurances couvrant tout dommage corporel et matériel lié à ses activités, de façon à ce que la Ville ne puisse être recherchée ou inquiétée.

Article 8 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour la période de la saison sportive 2009/2010.

Article 9 : Résiliation

La Ville de Beauvais se réserve la possibilité de résilier de plein droit la présente convention sans préavis ni indemnité en cas de procédures collectives ouvertes à l'encontre de l'Association.

Cette résiliation s'appliquera également immédiatement et de plein droit si un mois après un commandement demeuré infructueux de la Ville, l'Association ne remplit pas les obligations lui incombant aux termes de la présente convention.

Article 10 : Litiges

Tout litige fera l'objet d'une recherche de solution amiable avant d'être porté, le cas échéant, devant le tribunal administratif d'Amiens.

Fait à Beauvais, le

Pour la Ville de Beauvais,
Caroline CAYEUX
Maire de Beauvais

Pour le BEAUVAIS BASKET CLUB OISE
Nathalie LEFEUVRE
Président

ASSOCIATION SPORTIVE BEAUVAIS OISE

ORGANISATION DE LA SAISON SPORTIVE 2009 - 2010

MADAME CORILLION, MAIRE ADJOINT

L'Association Sportive Beauvais Oise (A.S.B.O) avec son équipe séniors masculins continuera à évoluer en Championnat National durant la saison 2009-2010.

De plus cette association, qui accueille près de 300 amateurs au sein de son club de football, possède une équipe réserve qui accède au titre de la saison 2009-2010 au niveau CFA 2 et plusieurs équipes de jeunes au niveau National et au plus haut niveau Régional.

Son équipe féminine à l'issue d'une excellente saison continuera à évoluer en Division d'Honneur.

L'A.S.B.O. assure en outre le fonctionnement d'un centre de formation servant d'école de football pour les jeunes footballeurs de l'oise.

Cela nous conduit, afin de respecter les textes législatifs et réglementaires qui encadrent les relations avec les clubs sportifs et les collectivités territoriales, à contractualiser nos rapports avec ce club.

Il est proposé au Conseil Municipal, dans le cadre du déroulement de la saison 2009-2010 :

- d'approuver les termes de la convention annexée à la présente ;

- d'attribuer à l'ASBO une subvention de 395 000 Euros, versée selon le calendrier ci-après :

Juillet 2009 : 82 500 Euros

Octobre 2009 : 82 500 Euros

Janvier 2010 : 150 000 Euros

(3^e acompte 80.000 € + subvention de fonctionnement du Centre de formation 70.000 €)

Mars 2010 : 80 000 Euros

- de prélever les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet et ce de la façon suivante : 165 000 Euros sur le budget 2009 et 230 000 Euros sur le budget 2010 ;

- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout acte nécessaire à la poursuite de ce dossier.

La Commission « Sport, Jeunesse », réunie le 02/07/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

La Ville de Beauvais, représentée par Madame Caroline CAYEUX, en qualité de Maire, dûment habilitée à cet effet en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2009.

Ci-après dénommée «**la Ville de Beauvais**»

D'une part,

Et :

L'Association Sportive Beauvais Oise dont le siège social

est situé 171 avenue Marcel Dassault, 60000 Beauvais, représenté par Monsieur Alain PIQUANT, son Président.

Ci-après dénommée «**le Club**»

D'autre part,

IL A ÉTÉ CONVENU ENTRE LES PARTIES CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet de définir les relations partenariales entre le Club et la Ville de Beauvais qui après instruction de la demande, octroie à l'Association une subvention montant de 395 000 euros pour la saison sportive 2009/2010 comprenant 325 000 euros au titre du fonctionnement du Club et 70 000 euros au titre du fonctionnement du Centre de Formation.

Une convention différente est conclue avec le Club concernant l'utilisation des équipements sportifs municipaux qui ne peut être en aucun cas exclusive.

Article 2 : Modalité de versement de la subvention

La subvention sera versée selon l'échéancier suivant :

- Juillet 2009 : 82 500 euros
- Octobre 2009 : 82 500 euros
- Janvier 2010 : 150 000 euros
(3^e acompte 80 000 € + Centre de formation 70 000 €)
- Mars 2010 : 80 000 euros

Pour l'année 2010, l'échéancier sera respecté sous réserve du vote du budget primitif de la ville. **L'ensemble des versements sera lié au respect des conditions de la présente convention.**

La valorisation des aides indirectes accordées au club au titre de la saison sportive écoulée (2008/2009) est annexée.

Article 3 : Contrôle financier

Alinéa 1 - Cadre général

Aux fins de permettre le suivi de la gestion ainsi que l'établissement de documents comptables et statistiques concernant les associations évoluant en championnat professionnel ou national et éventuellement les sociétés qu'elles ont constituées, il est fait obligation à ceux-ci :

- de respecter le plan comptable général applicable et la présentation analytique et spécifique des comptes annuels et prévisionnels édités par la DNCG de la LNF ;
- de procéder à la comptabilisation régulière de toutes opérations ;
- de faciliter les contrôles sur pièces et sur place de la collectivité et de ses représentants habilités à cet effet en permettant notamment à ces derniers d'avoir accès aux renseignements comptables, financiers et juridiques nécessaires à l'accomplissement de leur mission de contrôle ;
- de communiquer les renseignements ou documents comptables, financiers et juridiques demandés par la collectivité (y compris concernant les entités juridiques directement ou indirectement intéressées au club) ;
- d'informer la Collectivité dans les meilleurs délais, de tout évènement significatif intervenant dans la gestion du club (notifications du Commissaire aux Comptes, procédures disciplinaires ou comptables menées par une instance fédérale...)

Alinéa 2 - Production de documents

Il est fait obligation au club de produire, par lettre recommandée avec avis de réception (cachet de la poste faisant foi) à l'attention de :

Monsieur le Directeur Général des Services
Hôtel de Ville - 1^{er} étage
1, rue Desgroux - BP 60330
60021 Beauvais Cedex

Tous les documents relatifs au Centre de Formation feront l'objet d'une présentation spécifique.

Au plus tard le 15 octobre

- Les états financiers clos (bilan, compte de résultat et annexe) et la balance générale arrêtés au 30 juin de la saison précédente, accompagnés du rapport du Commissaire aux comptes.

- Le compte d'emploi de la subvention au 30 juin de la saison précédente sous la forme normalisée, accompagné de l'attestation de l'expert-comptable.

- Le compte de résultat prévisionnel révisé au 30 juin de la saison en cours présenté sous la forme normalisée et ses annexes, accompagné de l'attestation de l'expert-comptable.

Au plus tard le 15 janvier

- Le procès-verbal de l'assemblée générale du club mentionnant l'approbation des comptes ainsi que le rapport du commissaire aux comptes pour la saison écoulée.

- Le rapport d'activité de la saison écoulée comportant, d'une part, une analyse quantitative (la fréquentation aux matchs, l'origine géographique des abonnés, les tranches d'âge...), d'autre part une analyse qualitative notamment sur les actions entreprises sur le territoire de la collectivité telles que définies à l'article 4.

- La proposition d'un engagement éco-responsable.

Le non-respect de l'une de ces obligations, tant sur la forme que le fond ou des échéances liées, entraînera de plein droit la suspension du versement des concours financiers conventionnellement prévus.

Article 4 : Engagement aux actions et objectifs

L'association devra :

- À minima maintenir l'équipe première au niveau du Championnat National ;
- Maintenir son équipe réserve au meilleur niveau mais également maintenir à minima ses équipes des 18 ans en Division d'Honneur et Promotion d'Honneur et ses 16 ans en National, ses 15 ans en Division d'Honneur ;
- Assurer le développement et la pérennisation du niveau national ;
- Assurer la formation des jeunes, des équipes d'encadrement, des dirigeants et arbitres ;
- Assurer la promotion la plus large possible de la pratique sportive sur le territoire beauvaisien ;
- Assurer le fonctionnement du Centre de Formation, école des jeunes footballeurs. Le club précisera les résultats obtenus, assiduité des stagiaires, résultats professionnels et sportifs de chacun dans le rapport d'activités de la saison ;
- Promouvoir son équipe Féminine afin de la maintenir à minima en Division d'Honneur ;
- Développer son école du football en direction des très jeunes âgés de 6 à 12 ans ;
- Permettre aux titulaires de la "Carte Beauvais Jeunesse" de pouvoir assister à tous les matchs à titre gratuit ;
- Fournir par match 80 places destinées à des jeunes âgés de 18 à 25 ans. Les billets devront être revêtus de la mention "exonéré" ;
- Fournir 20 places par match à la Ville de Beauvais.

En concertation avec la Ville, l'Association :

- s'engage à développer ou promouvoir la discipline du football notamment à travers des actions d'animation sportive des quartiers et des manifestations locales ;
- justifiera de son engagement local au minima dans TROIS évènements différents parmi lesquels s'inscrivent : l'Été s'anime, Sport en Fête, les animations de fin d'année, les fêtes de quartiers ou autres actions organisées par la Ville et au moins UNE action de soutien à la recherche ou à la lutte contre la maladie (Téléthon, Mucoviscidose, etc...) ou caritative.
- proposera la ou les actions de son choix qu'il mènera dans le cadre de l'Agenda 21, démontrant ainsi son engagement éco-responsable.

Article 5 : Obligations morales et communication

L'association s'engage à ne pas porter atteinte à l'image de marque de la Ville lors de ses représentations publiques et dans le cadre de ses relations avec la presse et les médias.

Dans cet esprit, elle s'engage à obtenir les meilleurs résultats sportifs dans le respect des règlements en vigueur et de l'éthique sportive.

L'Association s'engage à assurer la promotion de la participation de la Ville de Beauvais, dans les conditions suivantes :

- faire apparaître le nom et le logo de la Ville de Beauvais, de façon lisible et identifiable sur tous les documents informatifs et promotionnels édités par elle durant la saison (plaque, carton d'invitation, affiches programmes, dossiers de presse, site internet, cédérom...).

- apposer sur tous ses supports de communication ainsi que sur les équipements sportifs utilisés, le logo de la Ville de Beauvais. Dans tous les cas, cette mention devra avoir un rang au moins égal aux mentions des autres partenaires de l'Association tant par la taille que par la surface et devra être soumise à la validation du Service Communication de la Ville de Beauvais quant à son positionnement. Cette disposition vaut pour tous les nouveaux supports.

- respecter un délai de deux mois pour adresser des éléments destinés à être diffusés par le Service Communication de la Ville de Beauvais dans les supports institutionnels.

- se concerter avec le Service Communication de la Ville de Beauvais pour définir les modalités de mise en œuvre de la disposition, et veiller au respect de la charte graphique.

- soumettre un bon à tirer au Service Communication avant l'impression des documents.

- réserver dans l'ensemble des documents, lorsque leur forme le permet, un espace rédactionnel où pourra être inséré un texte émanant de la Ville de Beauvais ou un visuel formaté (programmes de match et autres documents pré-cités).

- mentionner systématiquement la participation financière de la Ville de Beauvais dans les documents y compris ceux adressés à la presse.

Article 6 : Obligations d'information

Le club informera la Ville de toute modification survenue dans ses statuts, son adresse ou la composition du conseil d'administration et adressera la copie des statuts modifiés, et réceptionné de la Préfecture.

Article 7 : Assurances - Responsabilité

Les activités de l'Association sont placées sous sa responsabilité exclusive. L'Association devra souscrire tout contrat d'assurances couvrant tout dommage corporel et matériel lié à ses activités, de façon à ce que la Ville ne puisse être recherchée ou inquiétée.

Article 8 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour la période de la saison sportive 2009/2010.

Article 9 : Résiliation

La Ville de Beauvais se réserve la possibilité de résilier de plein droit la présente convention sans préavis ni indemnité en cas de procédures collectives ouvertes à l'encontre de l'Association.

Cette résiliation s'appliquera également immédiatement et de plein droit si un mois après un commandement demeure infructueux de la Ville, l'Association ne remplit pas les obligations lui incombant aux termes de la présente convention.

Article 10 : Litiges

Tout litige fera l'objet d'une recherche de solution amiable avant d'être porté, le cas échéant, devant le tribunal administratif d'Amiens.

Fait à Beauvais, le

Pour la Ville de Beauvais,
Caroline CAYEUX
Maire de Beauvais

Pour l'A.S.B.O
Alain PIQUANT
Président

Mme CORILLION : Merci Madame le Maire. Effectivement, ces délibérations ont pour objet l'organisation sportive de cinq clubs pour la saison 2009-2010. Il est donc proposé au Conseil Municipal dans le cadre du déroulement de cette saison d'approuver les termes de chacune des conventions annexées qui définissent les relations partenariales entre le club et la ville et d'attribuer pour chaque club les subventions suivantes.

- Beauvais Rugby XV : 90 000 euros ;
- le BOUC Volley : 500 000 euros ;
- le BOUC Hand : 80 000 euros ;
- le BBCO : 18 000 euros ;
- l'ASBO : 395 000 euros.

Juste une toute petite précision, une erreur s'est glissée dans la délibération du BOUC Volley, ils n'ont pas terminé leur saison huitième mais septième. Je tenais à le rectifier, merci.

M. RAHOUI : J'allais dire justement qu'ils ont terminé à un autre niveau. C'est l'occasion peut-être ce soir de faire un petit bilan par rapport à ce qui s'est passé dans nos clubs. Alors au-delà aussi de ce qui s'est passé sur les terrains pour nos grandes équipes phares qui malheureusement ne progresseront pas cette année, peut-être par manque de soutien et d'ambitions sportives pour notre ville. Dans des perspectives futures, je pense qu'il serait nécessaire et important de donner des garanties aux clubs sous la forme d'engagements pluriannuels par un contrat qui pourrait par exemple s'établir sur trois ans, pour que la ville puisse savoir ce qu'elle va engager financièrement et pour que les clubs, eux aussi de leur côté, puissent savoir sur quoi compter. Ces contrats pluriannuels, c'est une proposition que nous avons déjà faite auparavant au sein de ce Conseil, que nous avons également fait au travers de notre programme électoral et que nous renouvelons ce soir dans l'intérêt des clubs ; d'une part dans l'intérêt de leurs grandes équipes, c'est sûr, mais d'autre part pour les activités parallèles qui ont été mises en place dans chacun de ces organismes.

Mme CORILLION : Vous savez quand même combien il est difficile pour un club de dire trois ans à l'avance qu'il va se maintenir dans la division dans laquelle il joue l'année en cours. Ces prévisions sont donc très difficiles à tenir. Maintenant je pense qu'on peut dire quand même ce soir que la ville a soutenu tous ses clubs, continue de les soutenir à hauteur des subventions qu'elle avait engagées antérieurement, on ne peut donc que se féliciter de cela. Ce n'est pas partout pareil, on sait quand même que certaines subventions ont été baissées dans d'autres collectivités.

Mme LE MAIRE : Et d'ailleurs, Monsieur RAHOUI, pour compléter ce que dit Corinne CORILLION, nous étions engagés sur trois ans s'ils restaient sur le même niveau à garder le même niveau de subvention. Nous avons dit que sur trois ans, les subventions ne bougeraient pas à moins d'un effondrement du club. Donc ils savent, trois ans à l'avance, quelle va être leur subvention à performance équivalente.

M. RAHOUI : Oui, c'est bien de le dire mais il est nécessaire aussi de le contractualiser. C'est important d'avoir un contrat où sont posées par écrit les choses qui sont dites.

Mme LE MAIRE : Monsieur RAHOUI, nous leur disons. La seule chose, c'est que ce n'est pas légal puisqu'il y a dans les collectivités le principe de la contractualisation annuelle budgétaire. Nous avons avec eux des engagements moraux, nous ne pouvons pas les écrire.

Mme HOUSSIN : La contractualisation tri annuelle existe puisque, vous-même en tant que membre de l'agglomération, vous avez signé avec le Conseil Général une convention tri annuelle.

Mme LE MAIRE : Ce n'est pas la même chose une subvention aux associations et une subvention à une collectivité. On a un contrat d'objectifs et de moyens pour les associations. On passe au vote. Qui est-ce qui vote ?

- pour le Rugby Club, unanimité ;
- pour le BOUC Volley, unanimité ;
- pour le BOUC, Handball, unanimité ;
- pour le basket, unanimité ;
- pour l'ASBO, unanimité.

Mme ROUBI-GEFFROY : Je voulais juste faire une remarque, peut-être un petit sourire avant de partir, sur les délégations données au Maire. La délégation n°30 a attiré mon attention parce que je me suis demandée si on avait du pétrole à Voisinlieu parce qu'il y a une convention de location avec l'OPEP de l'Oise pour la mise à disposition des locaux sis 102 rue de Paris.

LA SEANCE EST LEVÉE A 21H40

DÉLÉGATION DONNÉE AU MAIRE

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES

Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous rends compte des décisions que j'ai prises dans le cadre de la délégation que le Conseil Municipal m'a donnée par délibération en date du 4 Avril 2008.

28 février 2009 : Passation d'une convention de mise à disposition des locaux situés à l'angle de la rue de la Bauve et de la Thiérache quartier Argentine, au profit de l'association « Crèche de la Parentine ». Le montant annuel de la location est de 1 370,08 euros.

21 avril 2009 : Passation d'une convention de formation avec le CNFPT, concernant la participation de 4 agents à la formation « Maîtriser son stress lors de situations professionnelles difficiles ». Les frais correspondants s'élèvent à 801,00 euros TTC.

6 mai 2009 : Passation d'un contrat d'entretien et de maintenance avec la société BODET, dans le cadre de l'entretien et de la mise aux normes du panneau de chronométrage installé au sein du complexe sportif Pierre de COURBERTIN. Les frais correspondants s'élèvent à 1 109,89 euros TTC.

15 mai 2009 : Passation d'une convention avec le CNFPT, concernant la participation de 6 agents à la formation « remise à niveau en français ». Les frais correspondants s'élèvent à 1 602,50 euros TTC.

22 mai 2009 : Passation d'une convention avec le Centre de Formation Professionnelle d'Agent Conducteur de Chien de Sécurité, concernant la participation d'un agent à la formation « Conducteur de chien de sécurité ». Les frais correspondants s'élèvent à 1 400,00 euros TTC.

22 mai 2009 : Passation d'une convention avec la société Ponts Formation Edition, concernant la participation d'un agent à la formation « Monter une opération d'aménagement ». Les frais correspondants s'élèvent à 1 157,73 euros TTC.

22 mai 2009 : Passation d'une convention avec les sociétés TICKETNET et la FNAC, pour une distribution via internet de la billetterie des concerts, et l'institution d'une régie de recettes pour permettre l'encaissement des recettes

liées à la billetterie des concerts organisés dans le cadre du Pianoscope, événement musical annuel organisé par la Ville de Beauvais.

22 mai 2009 : Passation d'un contrat de prestation avec la société TOPSEC EQUIPEMENT, concernant l'exploitation de distributeurs d'accessoires de natation à usage public, pour les piscines municipales Marcel DASSAULT et Aldebert BELLIER.

27 mai 2009 : Passation d'un marché avec la société LABERINE ENERGIE, concernant la prestation d'éclairage et de distribution électrique pour le spectacle pyro symphonique à l'occasion de la fête nationale du 13 juillet. Les frais correspondants s'élèvent à 8 891,70 euros HT.

28 mai 2009 : Passation d'une convention avec l'Association Le Comptoir Magique pour la mise à disposition à titre gracieux d'un stand au sein de l'Espace Culturel François-Mitterrand, dans le cadre des scènes d'été 2009.

29 mai 2009 : Passation d'une convention de mise à disposition de locaux sis espace Argentine, au profit de l'association SNIUPP OISE, afin qu'elle réalise ses missions. Cette mise à disposition est consentie moyennant le versement d'un loyer symbolique de 7,62 euros.

29 mai 2009 : Passation d'une convention de mise à disposition à titre gratuit d'un local de stockage sis Maison de quartier Saint Lucien au profit de l'association « Secours Populaire Comité de Beauvais ».

29 mai 2009 : Passation d'une convention de mise à disposition d'un local sis Tour 17 avenue Jean Moulin à Beauvais, au profit de l'association « Photo Club Beauvaisien ». Cette mise à disposition est consentie moyennant le versement d'un loyer symbolique de 7,62 euros, afin de lui permettre de réaliser ses missions.

29 mai 2009 : Passation d'une convention de mise à disposition à titre gratuit d'un bureau de permanence sis Espace Argentine au profit de l'association « PMJB », afin de lui permettre de réaliser ses missions.

29 mai 2009 : Passation d'une convention de mise à disposition d'une salle de réunion sis Espace Pré Martinet au profit de l'Association Théâtre de l'Orage, afin de lui permettre de réaliser ses missions. Cette mise à disposition est consentie moyennant le versement d'un loyer symbolique de 7,62 euros.

29 mai 2009 : Passation d'une convention de mise à disposition à titre gratuit d'un local de stockage sis 8 allée des Marronniers à Beauvais au profit de l'Association Théâtre de l'Orage, afin de réaliser ses missions.

29 mai 2009 : Passation d'une convention de mise à disposition à titre gratuit des locaux de la Maison de Quartier Saint Lucien au profit de l'Association Vauban loisirs, afin de réaliser ses missions.

2 juin 2009 : Passation d'un marché pour la rénovation du gymnase Léo Lagrange, avec les entreprises suivantes :

Lot 1 - SPC - 60000 Beauvais pour un montant de 14 805,65 euros HT

Lot 2 - SARL MAP - 60000 Beauvais pour un montant de 122 234,65 euros HT options comprises

Lot 3 - MDM - 60000 Tillé pour un montant de 38 723,27 euros HT

Lot 4 - CIP SAS - 60210 Hautbos pour un montant de 17 556,10 euros HT

Lot 5 - Thebaut - 60112 Herchies pour un montant de 41 363,06 euros HT

Lot 6 - STIO - 60870 Villers Saint Paul pour un montant de 46 311,92 euros HT

Lot 7 - STIO - 60870 Villers Saint Paul pour un montant de 14 238,00 euros HT

Lot 8 - SPRID - 60000 Allonne pour un montant de 29 534,70 euros HT

Lot 9 - TENNIS ET SOLS pour un montant de
47 328,53 euros HT

Lot 10 - SPRID - 60000 Allonne pour un montant de
25 296,00 euros HT

Lot 11 - Sylvain Joyeux - 60000 Beauvais pour un montant de
10 150,00 euros HT.

2 juin 2009 : Passation d'un marché avec la Société Arc en Ciel, concernant la réalisation du spectacle pyro symphonique à l'occasion de la fête du 13 juillet prochain. Les frais correspondants s'élèvent à 33 444,82 euros HT.

2 juin 2009 : Passation d'un contrat de location avec la SA d'HLM logement Francilien sis 1 allée François Couperin à Beauvais. Le montant mensuel est fixé à 452,12 euros.

3 juin 2009 : Passation d'un contrat de prestation de service avec la société Polyservices, afin d'imprimer des supports de communication concernant le « Festival des écoliers ». Les frais correspondants s'élèvent à 690 euros TTC.

3 juin 2009 : Passation d'un marché avec la société SARL 2i Conseil, concernant la réalisation d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction d'un parking souterrain à Beauvais, pour un montant de :

- 4 800,00 euros HT pour la tranche ferme
- 24 000,00 euros HT pour la tranche conditionnelle.

3 juin 2009 : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'association TRAC, afin d'assurer la représentation d'un spectacle intitulé « Yvan L'impossible: Encore plus de moins de plus dedans » dans le cadre des Scènes d'été. Les frais correspondants s'élèvent à 2 166,00 euros TTC.

3 juin 2009 : Convention de mise à disposition, à titre gratuit, de l'Auditorium Rostropovitch, au profit de la « Compagnie A Vrai Dire », afin de leur permettre la présentation de leurs ateliers.

3 juin 2009 : Passation d'un contrat de prestation de service avec Monsieur Charles Freger, photographe, dans le cadre de l'exposition collective « Hors Jeux » à l'Espace Culturel. Les frais correspondants s'élèvent à 450 euros TTC.

4 juin 2009 : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'association « Conte la-D'ssus » pour la réalisation d'un spectacle de contes et chansons lors de la manifestation « Festiv'ère » à Ecospace de la Mîe au Roy. Les frais s'élèvent à 1.950,00 euros TTC.

5 juin 2009 : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'une salle de réunion sise Espace Argentine au profit de l'association AFTAM, afin de leur permettre la réalisation de leurs missions.

5 juin 2009 : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'un bureau de permanence sis à la Maison de quartier Saint Lucien et à l'Espace Argentine, au profit de l'association CIDFF, afin de leur permettre de réaliser leurs missions.

5 juin 2009 : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'un bureau à usage administratif sis Espace Argentine au profit de l'association ARONA.

6 juin 2009 : Passation d'une convention de location avec l'OPEP de l'Oise pour la mise à disposition des locaux sis 102 rue de Paris dans l'enceinte de l'école G. Regnier, afin de leur permettre la continuité de leurs activités. Le montant du loyer annuel est de 4 992,80 euros.

8 juin 2009 : Passation d'une mission de prestation de service avec la société CABARO, à l'occasion de la journée d'accueil des nouveaux agents, pour la visite des équipements municipaux. Les frais correspondants s'élèvent à 115,00 euros TTC.

8 juin 2009 : Passation d'une convention de formation avec A SENATUS CONSULTO, pour la participation d'un élu à la formation « Expression orale, corporelle et prise de parole en public ». Les frais correspondants s'élèvent à 400,00 euros net.

8 juin 2009 : Passation d'une mission de prestation de service avec « La NONNA » pour la réservation de plateaux repas à l'occasion de la journée d'accueil des nouveaux agents. Les frais correspondants s'élèvent à 560,00 euros TTC.

8 juin 2009 : Passation d'une mission de prestation de service avec la société SARL P.G.M.C, afin d'assurer la sécurité des concerts organisés dans le cadre des Scènes d'été 2009. Les frais correspondants s'élèvent à 2.960,00 euros Net.

8 juin 2009 : Passation d'une convention de prestations de services, à titre gratuit, avec l'association « Horse dancers » pour une animation « démonstration de danses country » dans le cadre du dispositif de l'été s'anime 2009.

8 juin 2009 : Passation d'une convention de prestations de services, à titre gratuit, avec l'association « Blos Forever » pour une animation « Atelier Echasses » dans le cadre du dispositif de l'été s'anime 2009.

8 juin 2009 : Passation d'une convention de prestations de services avec l'association « Mimosas de Portugal » pour une animation « Démonstration de danses » dans le cadre du dispositif de l'été s'anime 2009.

8 juin 2009 : Passation d'une mission de prestation de service avec la société SARL P.G.M.C, afin d'assurer la sécurité des concerts organisés dans le cadre de la Fête de la Musique. Les frais correspondants s'élèvent à 1 300,00 euros TTC.

8 juin 2009 : Passation d'une mission de prestation de service avec la société ADREXO Europarc, pour la distribution des supports de communication de la Fête de la Musique 2009. Les frais correspondants s'élèvent à 790,00 euros TTC.

8 juin 2009 : Passation d'une mission de prestations de services assistance à la réalisation et vérification des installations électriques temporaires exécutées à l'Elispace, dans le cadre du Forum des associations 2009. Les dépenses correspondantes s'élèvent à 1 040,00 euros HT.

8 juin 2009 : Passation d'une mission de prestation de service avec la société ADREXO Europarc, pour la distribution des supports de communication des Scènes d'été 2009. Les frais correspondants s'élèvent à 1 115,00 euros TTC.

8 juin 2009 : Passation d'une mission de prestation de service avec Janine Schlimpert/Atelier18, graphiste, pour la réalisation des supports de communication concernant les « Journées du Patrimoine ». Les frais correspondants s'élèvent à 1 215,00 euros TTC.

8 juin 2009 : Passation d'une mission de prestation de service avec la société Lherminier, pour la location d'un plancher de danse à l'occasion de la fête de la musique. Les frais correspondants s'élèvent à 810,00 euros TTC.

9 juin 2009 : Passation d'une mission de prestation de service avec la société L'œil Carré, afin de faire appel à un graphiste pour la réalisation des supports de communication de Pianoscope 2009. Les dépenses correspondantes s'élèvent à 4.465,00 euros TTC.

9 juin 2009 : Passation d'un contrat de prestation de service avec la Compagnie Fais et Ris, afin d'accueillir le groupe « les yeux de la Tête » dans le cadre des Scènes d'été. Les dépenses correspondantes s'élèvent à 1 350,00 euros TTC.

10 juin 2009 : Passation d'un marché avec la société ANTEA, afin de réaliser une prospection hydrologique de recherche en eau et une mission d'ingénierie sur une étude préalable à la réalisation des forages d'essai pour la ville de Beauvais. Le montant total (tranche ferme et tranche conditionnelle) s'élève à 105 809,00 euros HT.

10 juin 2009 : Passation d'un marché avec la société CS BTP 02, concernant une mission de coordination SPS pour les travaux d'aménagement de l'opération « Les Longues Rayes ». Les dépenses correspondantes s'élèvent à 1.450,00 euros HT.

10 juin 2009 : Passation d'un contrat annuel de remise et de collecte du courrier municipal avec La Poste, sur les tranches de 800 plis maximum déposés et de 8.000 plis maximum collectés par jour. Les dépenses correspondantes s'élèvent à 3.707,60 euros TTC.

11 juin 2009 : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'un bureau de permanence et d'une salle de réunion sis Espace Argentine au profit de l'association l'Echiquier Beauvaisien, afin de leur permettre de réaliser leurs missions.

11 juin 2009 : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'un bureau de permanence et de la salle des fêtes sis Espace Argentine au profit de l'association Mosaïque, afin de leur permettre de réaliser leurs missions.

11 juin 2009 : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'un bureau administratif sis Espace Argentine au profit de l'association Le Roseau, afin de leur permettre de réaliser leurs missions.

12 juin 2009 : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de locaux sis Espace Argentine au profit de l'association NAFSEP, afin de leur permettre de réaliser leurs missions.

11 juin 2009 : Passation d'un marché pour l'acquisition de pièces détachées d'origine pour véhicules, avec les garages suivants :

Lot 1 : SAPDA CITROËN-Beauvais pour un montant entre 3 500,00 euros et 14 000,00 euros TTC

Lot 2 : GARAGE DE LA PISCINE-Beauvais pour un montant entre 4 000,00 euros et 16 000,00 euros TTC

Lot 3 : ABCIS PICARDIE-Saint Maximin pour un montant entre 2 000,00 euros et 8 000,00 euros TTC.

Lot 4 : SEGO-GUEUDET-Beauvais-Tillé pour un montant entre 3 500,00 euros et 14 000,00 euros TTC.

Lot 5 : GARAGE DE LA PISCINE-Beauvais pour un montant entre 2 000,00 euros et 8 000,00 euros TTC.

12 juin 2009 : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de locaux sis Maison de quartier Saint Lucien, au profit de l'association ATELIER CREATIF, afin de leur permettre de réaliser leurs missions.

12 juin 2009 : Passation d'un contrat de maintenance avec la Société Carte et Services du Groupe Afone, concernant la maintenance du terminal de paiement Electronique portable Ingenico élite 7300, qui est utilisé par la régie du Plan d'eau du Canada. La dépense correspondante s'élève à 107,64 euros TTC.

15 juin 2009 : Passation d'une convention de formation avec le CNFPT, concernant la participation des policiers Municipaux à la formation continue obligatoire (FCO) en 2009 (10 jours de formation par agent). Les frais correspondants s'élèvent à 10 000,00 euros net.

15 juin 2009 : Ouverture d'une régie de recettes au Camping Municipal, pour la saison été 2009.

15 juin 2009 : Passation d'un contrat d'assurance avec le Cabinet Gérard HUMBERT, pour garantir le manège en plein air « Carrousel Marin ». Les conditions du contrat sont une cotisation de 150 euros et avec une franchise ramenée à 1.500,00 euros.

15 juin 2009 : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'une salle de réunion et d'un bureau de permanence sis Espace Argentine, au profit de l'association CBRS, afin de leur permettre de réaliser leurs missions.

16 juin 2009 : Passation d'un contrat avec la société WALLIX, concernant la maintenance corrective et évolutive de la solution de gestion et de contrôle des équipements des systèmes d'information. Les frais correspondants s'élèvent à 4 724,20 euros TTC.

16 juin 2009 : Passation d'une prestation de service avec la société Serians, pour l'analyse de l'infrastructure serveur. Les frais correspondants s'élèvent à 5 980,00 euros TTC.

16 juin 2009 : Passation d'une prestation de service avec la société Pitney Bowes, concernant la maintenance corrective et évolutive des trois licences du logiciel de système d'information géographique MAPINFO. Les frais correspondants s'élèvent à 2 332,20 euros TTC.

16 juin 2009 : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'un bureau de permanence sis Espace Argentine, au profit de l'association ASFA, afin de leur permettre de réaliser leurs missions.

16 juin 2009 : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'un local de stockage sis Maison de quartier Saint Lucien, au profit de l'association UTILE, afin de leur permettre de réaliser leurs missions.

17 juin 2009 : Passation d'une convention de mise à disposition d'un bureau de permanence sis au 1er étage de l'Espace Pré Martinet, au profit de l'association ADPC Oise, afin de leur permettre de réaliser leurs missions. Le montant du loyer annuel symbolique est de 7,62 euros.

18 juin 2009 : Création d'une sous-régie de recettes billetterie du concert programmé à l'ASCA, dans le cadre de Pianoscope, évènement musical organisé par la Ville de Beauvais.

18 juin 2009 : Passation d'une convention avec l'Association « l'Ossociation » afin d'assurer, à titre gracieux, l'organisation d'une buvette temporaire au sein de l'Espace Culturel François-Mitterrand, dans le cadre des Scènes d'été.

18 juin 2009 : Ouverture d'une régie de recettes pour l'activité Baignade au Plan d'Eau du Canada, pour la saison été 2009.

22 juin 2009 : Passation d'une mission de prestation de service avec la société Chartrez, concernant l'impression des supports de communication pour « Pianoscope 2009 ». Les frais correspondants s'élèvent à 8 000,00 euros TTC.

22 juin 2009 : Passation d'une mission de prestation de service avec la société Faste, afin de louer du matériel d'éclairage pour l'organisation de la Fête de la Musique 2009. Les frais correspondants s'élèvent à 1 734,20 euros TTC.

22 juin 2009 : Passation d'une mission de prestation de service avec la « NONNA » afin d'organiser la restauration des équipes artistiques et techniques accueillies pour la Fête de la Musique 2009. Les frais correspondants s'élèvent à 1 440,00 euros TTC.

22 juin 2009 : Passation d'un contrat avec la société Karl More Productions France, pour la réalisation d'un documentaire, dans le cadre du Festival de Pianoscope.

Le Conseil Municipal a pris acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation.